



PROCES-VERBAL



XXXV^{ème} Congrès
Amis de la Nature France
du 3 au 6 juin 2022



35^{ème} Congrès des Amis de la Nature France
du 3 au 6 juin 2022 à EVIAN-les-BAINS

Table des matières

| | | |
|--------|--|----|
| 1. | Ouverture du congrès..... | 5 |
| 1.1. | Accueil des délégués..... | 5 |
| 1.2. | Allocution d'ouverture..... | 7 |
| 1.3. | Proposition et approbation du bureau du congrès, du bureau de vote et des présidents de séances..... | 8 |
| 2. | Ordre du jour du Congrès | 9 |
| 2.1. | Ratification de l'ordre du jour | 11 |
| 3. | Approbation du PV du 34 ^{ème} congrès de 2021..... | 11 |
| 4. | Les rapports | 11 |
| 4.1. | Rapport moral du président Jean-Michel HARP | 11 |
| 4.2. | Rapport de fonctionnement de l'Organe Dirigeant Transitoire | 12 |
| 4.3. | Présentation des différents rapports d'activités et questions | 13 |
| 5. | La gestion des adhérents et AssoConnect [®] | 14 |
| 5.1. | Vote sur le prolongement du contrat avec AssoConnect [®] | 18 |
| 6. | Rapport de trésorerie et propositions de cotisations 2023/2025..... | 18 |
| 6.1. | Rapport du trésorier – Claude MULLER..... | 18 |
| 6.1.1. | Situation des comptes | 19 |
| 6.1.2. | Budget..... | 19 |
| 6.2. | Cotisations 2023/2025 | 20 |
| 6.3. | Rapport des réviseurs aux comptes..... | 22 |
| 7. | Présentation des candidats au Bureau National..... | 23 |
| 8. | Présentation et argumentation des motions proposées :..... | 26 |
| 8.1. | Motion « Projet de nouveaux statuts pour l'ANF »..... | 26 |
| 8.2. | Motion « Pour une autre gouvernance »..... | 27 |
| 8.3. | Motion « Attribution des biens en cas de dissolution ou de désaffiliation d'une association..... | 28 |
| 9. | Débats contradictoires et amendements des motions portant sur la modification des statuts | 29 |
| 10. | Synthèse des ateliers et élaboration des programmes d'actions | 37 |
| 10.1. | Environnement | 37 |
| 10.2. | Communication & développement..... | 40 |
| 10.3. | Formation..... | 45 |
| 10.4. | « Maisons »..... | 47 |

| | |
|--|----|
| 11. Intervention des invités | 48 |
| 11.1. Manfred PILS, Président de l'IAN..... | 48 |
| 11.2. Anne GANDAIS, Présidente de la FUAJ..... | 50 |
| 11.3. Gilles EPALE, trésorier-adjoint de la Ligue de l'Enseignement..... | 52 |
| 12. Résultats des votes | 53 |
| 12.1. Election des candidats au Bureau National..... | 53 |
| 12.2. Votes des motions portant sur la modification des statuts..... | 53 |
| 13. Election des réviseurs aux comptes | 54 |
| 14. Election des candidats à la « Commission des conflits » | 55 |
| 15. Informations sur les Associations locales dissoutes | 55 |
| 16. Date et lieu du prochain congrès | 56 |
| 17. Questions diverses..... | 56 |
| 18. Proclamation du nouveau Bureau National..... | 57 |
| 19. Clôture du Congrès | 57 |
| 20. Annexes | 59 |
| 20.1. CR de la réunion ODT du 3 juin 2022..... | 59 |
| 20.2. Répartition des délégués et des mandats..... | 65 |
| 20.3. Position des AL de Provence-Méditerranée en cas d'abandon d'AssoConnect®..... | 66 |
| 20.4. Présentation des comptes de résultats : charges & produits..... | 67 |
| 20.5. Analyse des comptes de résultats..... | 69 |
| 20.6. Bilan (actif et passif) de l'exercice clos au 30.09.2021..... | 71 |
| 20.7. Ratification des AL dissoutes..... | 73 |
| 20.8. CR des sept activités organisées lors du congrès..... | 74 |

1. Ouverture du congrès

1.1. Accueil des délégués

Discours d'ouverture du 35^{ème} Congrès national des Amis de la Nature -
Pierre Barrucand, Président de la région Rhône-Alpes

Chères amies de la Nature, chers amis de la Nature, bonjour !

Un petit discours commence toujours par excuser les personnes invitées et qui ne peuvent pas être présentes à la manifestation.

Ainsi, j'ai les excuses des deux conseillers départementaux M^{me} Patricia MAHUT de Thonon-les-Bains, et M. Nicolas ROBIN d'EVIAN, ainsi que ceux du maire de Vacheresse, M. Ange MEDORI. Nous n'avons pas reçu de nouvelles des différents présidents des pays limitrophes de Belgique, d'Allemagne et de Suisse.

Par contre, nous avons le plaisir d'accueillir Manfred PILS, président de l'IAN, Christian FACCHETTI, président de la fédération d'Italie, accompagné par Ursula VETTER, membre du bureau de l'IAN.

Nous accueillons aussi avec un grand plaisir, M^{me} Anne GANDAIS, présidente de la Fédération Unifiée des Auberges de Jeunesse, et M. Gilles EPALE de la Ligue de l'Enseignement, qui nous rejoindra dimanche entre 10h et 16h00.

Et nous attendons encore Abdellatif HEDIBI, président fédéral d'Algérie, qui avait annoncé sa présence au congrès

Je veux aussi remercier tous nos partenaires qui nous ont aidés dans l'organisation de ce congrès : la ville d'Évian pour son accueil et la mise à disposition dimanche soir du Palais des Festivités, le Crédit Mutuel d'Évian, le groupe DANONE avec la dotation de l'eau minérale Evian, dont vous avez trouvé une bouteille personnalisée dans votre « tote bag », la savonnerie de MARINEL, le Comité Interprofessionnel des vins de Savoie avec une dotation en vin de Savoie rouge (cépage Gamay) et une très belle documentation, M. Samuel DELALEX de Marin pour la dégustation de sa production, le domaine André et Michel QUENARD, sur le coteau de Tormery à Chignin dans la Combe de Savoie, et le domaine Gérard LAMBERT de Seyssel, pour sa dotation en Royal Seyssel.

Voilà pour le préambule.

Que d'interrogations depuis ce jour d'avril 2018 où nous avons pris la décision d'organiser ce congrès des Amis de la Nature France !

Après une rapide concertation avec les membres des autres associations locales de Rhône-Alpes, nous avons répondu « oui » à la question de savoir quelle région voulait organiser le prochain congrès, sans savoir vers quelle aventure on s'engageait.

J'ai, dans ma carrière professionnelle d'enseignant en hôtellerie, organisé de nombreuses manifestations de banquets ou de réceptions, de nombreuses visites d'établissements hôteliers, de caves vinicoles ou encore des voyages de découvertes du milieu professionnel pour les élèves du lycée hôtelier de Thonon-les-Bains.

Depuis mon arrivée aux Amis de la Nature de Thonon-Chablais en 1995, j'ai encadré de nombreuses sorties de terrain l'hiver avec les skis de randonnée, l'été avec de bonnes chaussures de marche sur les sentiers ou encore crampons aux pieds pour les courses sur glaciers. Sorties d'un jour, d'un weekend et un peu plus.

Dans ma tête, je n'étais donc pas à une nouvelle organisation près. Le challenge était différent, je savais dès le départ que cela ne serait pas facile, mais je savais aussi que je pourrais compter, au sein de l'AL de Thonon-Chablais, sur un bon nombre d'adhérents prêts à m'accompagner dans cette aventure. Les convaincre n'a pas été le plus difficile.

Très vite, j'avais pris des responsabilités dans cette association en occupant plusieurs postes dans le comité jusqu'à la présidence de 2009 à 2014.

J'ai autour de moi les anciens présidents de l'association locale de Thonon-Chablais : Gérald MOYNAT, président de 1970 à 1975, André MAYADE qui a fait deux mandats de 1979/1982 et 1992/1997, Michel DUTRUEL de 1997/2004 ; Claude CURTIL, alias Clovis, de 2004 à 2006, Jean-Pierre JACQUIER de 2006/2009, Serge DUPESSEY de 2014/2017, Arnaud DEBRIEL de 2018/2021, Jean-Paul BONDAZ, l'actuel président, présidents qui ont tous œuvré pour le développement de l'AL Thonon/Chabais et la gestion pendant de nombreuses années des deux refuges d'Ubine et de Montriond. J'ai aussi la présence près de moi des présidents de la région Rhône-Alpes, Mireille MERCON, présidente de Grenoble, Serge TROÏTSKY, président de Brignoud, Jacques POULET, président de Cran-Gevrier et ancien président de la région Rhône-Alpes. Cette présence est bien la preuve que nous sommes tous très attachés à ce mouvement et que des liens très forts nous rassemblent car, ensemble, nous avons vécu des moments extraordinaires dans notre vie associative et dans le milieu naturel qui nous entoure.

Pour le congrès, il a fallu trouver tout d'abord un lieu de réception pour deux cents personnes à loger et à nourrir pendant trois jours. Misson impossible sur Thonon-les-Bains, car les infrastructures d'accueil ne permettent pas de recevoir autant de monde. Nous nous sommes donc bien vite tournés vers la ville d'Evian et ce magnifique établissement de l'Éthic Etapes, où nous avons eu un accueil très chaleureux de la part de Sandra TERRONI.

La suite, vous la connaissez, avec cette épidémie de Covid-19 qui est venue bousculer notre quotidien pendant deux ans et nous a obligés à faire le 34^{ème} congrès en distanciel en mai 2021. A cette période, devant le manque de candidatures au bureau national - BN -(aucun nouveau candidat après le retrait des neuf membres du bureau élus au congrès 2018 au Pradet), les douze membres du conseil d'administration - CA - composé, statutairement, par les présidents élus dans les régions ou les départements, ont proposé de créer un Organe Dirigeant Transitoire (ODT) afin de maintenir en vie la fédération des Amis de la Nature France (ANF). Il faut noter ici l'action de Richard FULWEBER – malheureusement absent de ce congrès pour raison de santé - qui est resté auprès de l'ODT et a poursuivi ses fonctions de trésorier/comptable de la fédération. Nous avons eu aussi la présence bien précieuse de Johanna JAKUBOWICZ qui a bien assumé ses fonctions de secrétaire de la Fédération et a réalisé le gros travail d'élaboration du dossier du congressiste. Je tiens à les remercier ici tous les deux !!

Nous voici enfin réunis dans cette belle ville d'Evian, ville au passé historique chargé, ville où certains accords du 20^{ème} siècle ont pu être signés, changeant la vie de nombreuses personnes à l'époque. J'espère que, pour ce 35^{ème} congrès de l'ANF, on trouve aussi des accords pour poursuivre la belle aventure des Amis de la Nature, commencée en 1895 à Vienne.

Nous nous sommes posés beaucoup de questions sur votre participation à ces journées de travail et de loisirs. Ce n'était pas évident, en décembre 2021, quand on a envoyé les fiches d'inscription, que la France des Amis de la Nature réponde présent : premièrement, à cause de la Covid-19 et deuxièmement, à cause de certaines tensions qui existent sur la nécessité de faire évoluer les statuts et les actions de notre fédération.

Mais vous voilà, vous qui n'étiez jusqu'à présent qu'un nom, un prénom, un membre d'une AL du Nord, de l'Est, du Sud ou encore de l'Ouest sur une fiche d'inscription. Vous voici bien

présents, prêts à vivre ces trois jours exceptionnels de ce 35^{ème} congrès de l'ANF et je vous remercie, très cordialement, toutes et tous d'avoir fait le déplacement pour vous rencontrer dans notre belle Haute Savoie.

- 97 délégués d'AL sont aujourd'hui ici pour discuter et trouver les bonnes résolutions et surtout élire une nouvelle équipe qui s'investira dans la mission qui lui sera confiée.

- 104 accompagnateurs vont pouvoir découvrir les atouts de notre belle région du Chablais et profiter de ces trois jours pour apprécier les nombreuses activités de notre cadre de vie.

- 25 bénévoles sont là pour vous, pour vous transporter, vous encadrer lors de visites ou de petites marches à pied et échanger avec vous sur nos activités et sur les valeurs de notre mouvement.

C'est avec une certaine fierté que nous vous accueillons pour ces trois journées. Nous avons essayé de faire pour le mieux afin de bien vous recevoir et de vous faire vivre ce congrès dans les meilleures conditions. Nous, c'est bien sûr, tous les bénévoles de Thonon-Chablais que je remercie pour leur dévouement et leur disponibilité. Je remercie tout particulièrement Alain LEROY à la logistique transport, François TUPIN responsable des activités, Bernard MOREAU responsable de l'accueil et du suivi des congressistes et mes deux bras droits que sont Jean-Paul BONDAZ, trésorier de la région Rhône-Alpes et président de l'AI de Thonon-Chablais, et Serge DUPESSEY, secrétaire régional, ancien président de Thonon-Chablais, qui m'ont soutenu dans cette aventure et m'ont apporté leurs compétences et sans lesquels rien n'aurait été possible.

La météo de ces quatre journées de congrès n'est pas très folichonne, mais j'espère vivement que les accompagnateurs arriveront à participer aux activités proposées et que les réunions des délégués déboucheront sur des bases nouvelles et solides pour l'avenir de notre fédération.

Cordial Berg frei.

1.2. Allocution d'ouverture

Allocution d'ouverture de Jean-Michel Harp, président de l'ODT.

Bonjour à toutes et à tous,

Nous voici réunis enfin après ces longues périodes de restrictions sanitaires et c'est un grand plaisir de vous voir aussi nombreux.

Je voudrais tout d'abord remercier la région Rhône-Alpes et plus particulièrement l'équipe de Thonon-les-Bains pour l'organisation de ce congrès initialement prévu en 2021, puis finalement reporté en 2022 pour les raisons que vous connaissez.

Toute l'équipe d'organisation a concocté un programme alléchant pour les accompagnateurs, et là encore, nous pouvons les remercier.

Pour continuer dans les remerciements, nous avons l'honneur d'accueillir :

- Manfred PILS, président de l'IAN (Internationale des Amis de la Nature)
- Madame Anne GANDAIS, présidente de la FUAJ (Fédération Unie des Auberges de Jeunesse).
- Monsieur Gilles EPALE trésorier-adjoint de la Ligue de l'Enseignement, en charge des vacances, loisirs et séjours éducatifs.

Avant d'aller plus loin, je voudrais rendre un hommage aux Amis de la Nature qui, durant ces périodes difficiles ont tenu le cap et n'ont pas baissé les bras, et à tous ceux qui ont eu des soucis qu'ils soient familiaux, professionnels, de santé ou autres.

Je souhaiterais que l'on ait une pensée pour tous les Amis qui sont décédés.

Pendant ce Congrès nous allons, outre les sujets traditionnels et réglementaires, parler d'un sujet important pour le fonctionnement de notre fédération : « notre gouvernance ».

De ce qui va ressortir de vos choix, de nouveaux statuts seront rédigés, conformément à ce que vous souhaitez que soit notre fédération, votre fédération !

Toutefois, ces nouveaux statuts vous seront soumis lors d'un congrès extraordinaire. En effet, lors de ce présent congrès, nous ne voterons que sur des motions, pas sur de nouveaux statuts. Vous avez eu, dans le dossier du congressiste, les deux motions qui vous présentent deux visions de notre avenir. Une troisième option vous est proposée sur le bulletin de vote.

Il vous appartient aujourd'hui de faire le choix entre ces trois options.

Nous vous rappellerons, avant le vote, les règles à respecter pour que votre bulletin soit bien pris en compte lors du dépouillement.

Le programme est chargé, et pour que tout le monde puisse s'exprimer, nous devons nous contraindre à être concis dans nos interventions.

Le quorum étant atteint je déclare ce 35^{ème} congrès des Amis de la Nature France ouvert.

1.3. Proposition et approbation du bureau du congrès, du bureau de vote et des présidents de séances

Cf. le CR de la réunion ODT du 3 juin 2022 ; document joint en annexe 20.1.- p. 59

- Le **bureau du congrès**, sauf opposition de votre part, sera composé de :
 - **Philippe SORIN**, président de la région Bourgogne-Franche Comté
 - **Jean-Marie DECKNUDT**, président de la région Nord-Pas de Calais
 - **Éric MATHIEU**, représentant de la région Champagne-Ardenne.

- Le **bureau de vote** sera composé de :
 - **Serge DUPESSEY**, secrétaire de la région Rhône-Alpes
 - **Serge SCHMITT**, président département de la Moselle
 - **Claude MULLER**, président de département du Haut-Rhin.

- Pour les **présidents de séance**, nous proposons :
 - Samedi matin et après-midi : **Pierre BARRUCAND**, président de la région Rhône-Alpes
 - Dimanche matin : **Claude PELLEING**, président de la région Provence-Méditerranée
 - Dimanche après-midi : **Jean-Paul BONDAZ**, trésorier de la région Rhône-Alpes et président de l'Al de Thonon-Chablais

- **Les membres des bureaux de congrès et de vote, ainsi que les présidents de séances sont adoptés à l'unanimité.**

➤ **Rapport du bureau du congrès.**

L'article 11 des statuts de la fédération précise :

« *Pour délibérer valablement, le Congrès doit réunir au moins la moitié des associations locales plus une, et la majorité des mandats attribués.* »

- 79 associations locales sur 93 sont représentées
- 97 délégués d'AL sur 113 sont présents
- 609 mandats enregistrés (sur décompte total des mandats : 617).

➤ **Conclusion : le congrès peut délibérer valablement**

2. Ordre du jour du Congrès

2.1. Samedi 4 juin 2022

A partir de 8h30

- 1) Accueil des délégués
- 2) Allocution d'ouverture
- 3) Proposition et approbation du bureau de Congrès et des présidents de séances
- 4) Répartition des congressistes en ateliers

De 9h15 à 11h00

- 5) Ratification de l'ordre du jour
- 6) Approbation du procès-verbal du 34^{ème} Congrès de 2021, en vidéoconférence
- 7) Rapport moral
- 8) Rapport de fonctionnement de l'ODT
- 9) Présentation des différents rapports et questions
- 10) Vote sur le prolongement du contrat avec Assoconnect®
- 11) Rapports de trésorerie et proposition de cotisations 2023/2025
 - a. Rapport du trésorier
 - b. Rapport des réviseurs aux comptes
 - c. Budget
- 12) Vote des cotisations 2023 / 2025

De 11h00 à 12h00

- 13) Présentation des candidats au Bureau National
- 14) Présentation et argumentation des motions proposées :
 - a. « Projet de nouveaux statuts pour l'ANF »
 - b. « Pour une autre gouvernance »
 - c. « Attribution des biens en cas de dissolution ou de désaffiliation d'une association »

De 12h00 à 13h30 Repas à l'Ethic Etapes

De 14h00 à 15h30 Travail des divers ateliers

De 15h45 à 17h00 Débats contradictoires et amendement des motions portant sur la modification des statuts

De 17h00 à 18h30 : Conférence sur le lac LEMAN, par M. DORIOZ, Directeur Honoraire de l'INRAE (Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement)

A 19H30 : Apéritif et présentation du Rallye Francophone par J-M DEKNUDT, président des Amis de la Nature du Nord / Pas-de-Calais
Dîner à l'Ethic Etapes et Soirée festive

2.2. Dimanche 5 juin 2022

De 8h30 à 12h00

- 15) Synthèses des ateliers et élaboration des programmes d'actions
 - a. Communication et développement
 - b. Proposition d'un programme de travail de l'atelier « Maisons »
 - c. Formation
 - d. Environnement

De 12h00 à 13h45 Repas à l'Ethic Etapes

Parallèlement, votes pour les candidats et sur les modifications de statuts.

De 14h00 à 15h00

- 16) Intervention des invités

De 15h00 à 15h15

- 17) Proclamation des résultats des votes

De 15h15 à 17h00

- 18) Elections des réviseurs aux comptes
- 19) Election des candidats à la « Commission des conflits »
- 20) Informations sur les Associations Locales dissoutes
- 21) Date et lieu du prochain Congrès

De 17h00 à 18h00

- 22) Questions diverses
- 23) Clôture du 35^{ème} Congrès des Amis de la Nature France

A 19h30 : Dîner de gala

Soirée festive, avec remise des médailles fédérales pendant la soirée.

2.3. Ratification de l'Ordre du jour

Avant de passer au vote, quelques échanges de points de vue et discussions s'engagent, notamment par rapport aux votes concernant les motions et la proposition de modification des statuts. Jean-Michel HARP précise que ce congrès « *n'est pas un congrès sur les statuts.* » Le plus important aujourd'hui, comme l'a dit Gaston PONTI (AL de Mulhouse), est de répondre aux attentes des associations locales, et « *de définir un projet concret, d'avoir quelque chose qui vaut le coup et qui vaut la peine de se battre au nom de nos valeurs.* »

➤ **Ratification de l'ordre du jour :**

Vote : - Contre : 0

- Abstention : 163 mandats

- Pour : le nombre de mandats restants, soit 446 mandats

➤ L'ordre du jour est ratifié à la majorité.

➤ **NB :** Pour le nombre de mandats, se référer à la « Répartition des délégués et des mandats », document en annexe, 20.2. - p. 65

3. Approbation du PV du 34^{ème} congrès national du 22 mai 2021

Vote : - Contre : 0

- Abstention : 3 délégués

➤ Le procès-verbal du 34^{ème} congrès national est ratifié à la majorité

4. Les rapports

4.1. Rapport moral du président – Jean-Michel HARP

Aucune candidature n'ayant été reçue pour le Congrès 2021, le sort de la Fédération semblait incertain, il était question de dissoudre notre Fédération faute de personnes pour prendre les rênes. Avec quelques autres responsables de Régions et Départements, nous avons décidé de poursuivre l'aventure de façon hors contrat, car non-inscrite dans les statuts. La Fédération serait dirigée pendant une année, du Congrès 2021 au Congrès 2022 par l'ensemble des responsables régionaux et départementaux. Après l'accord du Congrès pour ce mode de fonctionnement, l'ODT est né. Ce sigle traduit une réalité car il est l'abréviation de : Organe Dirigeant Transitoire. Il s'agit bien d'une situation transitoire, elle ne doit pas se transformer en un mode de gouvernance pérenne.

Juste après avoir été mandatés, les membres de l'ODT m'ont confié le poste de président, que j'ai accepté.

La tâche n'était pas simple : redonner confiance aux Associations Locales et proposer une nouvelle gouvernance pour notre Fédération.

Dans cette perspective, l'ODT a initié un nouveau groupe de réflexion avec pour mission de revoir les modalités de gouvernance de notre Fédération en concertation avec les Associations Locales. Personnellement, je regrette qu'il n'y ait pas eu de consensus. Mais il en va ainsi de la vie démocratique, il faudra encore travailler pour trouver une façon de gérer notre Fédération qui, faute de satisfaire tout le monde, en mécontente le moins possible.

Toutefois, l'action de l'ODT n'a pas été sans porter des fruits, car pour ce Congrès 2022 des actes de candidatures parviennent au siège. Ce qui est plus que prometteur pour l'avenir.

J'espère que la nouvelle équipe sera à l'écoute des Associations Locales et œuvrera pour le renouveau de notre Fédération.

Je me suis investi dans cette mission de présidence avec toute mon énergie, tentant de maintenir une certaine cohésion au sein du groupe, du mieux que j'ai cru devoir le faire.

Je regrette de ne pas être arrivé à rassembler autour d'un projet de statuts commun. Je m'étais fixé cet objectif, pour qu'après le Congrès d'Evian la nouvelle équipe puisse se consacrer pleinement à l'avenir de notre Fédération.

Je tiens à remercier tous les membres de l'ODT qui ont consacré de leur temps pour participer à nos réunions en vidéoconférence, parfois mouvementées, mais toujours constructives.

Il faut aussi que je remercie Johanna JAKUBOWICZ, notre secrétaire polyvalente qui a su être à l'écoute des demandes des uns et des autres et résoudre les petits problèmes du quotidien des responsables d'Association Locale.

Pour finir, je dis un grand merci à Martine, ma femme, qui a dû supporter les hauts et les bas de mon humeur, au gré des difficultés rencontrées au cours de cette année.

4.2. Rapport de fonctionnement de l'Organe Dirigeant Transitoire – J-M HARP

Bien que cette année ait été une année particulière quant au fonctionnement de notre Fédération, un certain nombre d'activités ont eu lieu et font l'objet d'un rapport détaillé rédigé par le coordinateur de l'activité.

L'Organe Dirigeant Transitoire (ODT) a assuré la mission qui lui a été confiée lors du Congrès National de 2021, notamment en assurant la gestion habituelle de la fédération (relations extérieures, communication interne et externe, formation, maisons, ...), ainsi que la préparation du Congrès de 2022.

En ce qui concerne le fonctionnement propre à l'ODT, au moment du Congrès, il y aura eu une quinzaine de réunions des représentants régionaux et départementaux, en vidéoconférence d'une durée de deux heures environ, et une réunion en présentiel au siège de la Fédération à Montreuil.

Chaque réunion a fait l'objet d'un compte-rendu envoyé aux responsables régionaux et départementaux et mis sur le site de la Fédération pour une accessibilité au plus grand nombre. L'ODT a étudié une proposition de partenariat avec le CASC- SVP, dont vous trouverez plus de détails au point sur les partenariats.

Enfin, l'ODT s'est longuement penché sur la reformulation des statuts et une large majorité s'est déclarée favorable pour que notre Fédération soit une fédération d'Associations Locales.

➤ Aucune question ne fait suite à ces deux rapports.

4.3. Présentation des différents rapports d'activités et questions

➤ *Les rapports d'activités se trouvent dans le dossier du congressiste de la page 26 à la page 32), notamment : l'Internationale des Amis de la Nature, la formation, les partenariats, la communication, les relations avec la SNCF.*

Il est proposé de ne pas les relire, les délégués en ayant pris connaissance auparavant.

➤ **S'en suivent quelques échanges et interventions :**

Martine Laizé : Je félicite l'IAN pour la décision qu'a pris l'Internationale de créer des groupes de travail qui soient ouverts à des adhérents motivés, même s'ils n'ont aucune responsabilité dans l'association. Ce qui nous a permis d'avoir deux adhérentes très impliquées dans les relations avec l'Afrique et dans la justice climatique et qui ont pu participer à ces réunions, même si elles n'ont aucune responsabilité au sein de notre mouvement.

Ursula Vetter (vice-présidente de l'IAN) : Cela veut dire, juste pour préciser, que les documents qui vous sont envoyés sont toujours traduits en français, en allemand et en anglais. C'est notre secrétaire Andréa qui veille à ce que tout soit en trois langues et, en général, nous avons un membre francophone dans chaque commission ; alors, les personnes qui veulent participer peuvent trouver une traduction à l'intérieur du groupe de travail. Merci et je vous souhaite un bon congrès et une bonne continuation.

Michel Jacquot : Je ne vais pas relire le rapport de formation. Vous avez vu, on est dans le dur, on est dans le concret des Amis de la Nature. Si dans les différentes associations locales, il y a encore des gens qui se demandent ce qu'on fait dans cette fédération-là, pourquoi on se fédère en France et pourquoi on se confédère à l'IAN ? Pourquoi on fait tout ça ? La formation, c'est l'exemple-type de ce qu'on peut faire et ce qu'on doit faire ! Pour l'instant, nos formations sont quand même beaucoup orientées sur nos sports de pleine nature, mais d'autres choses peuvent émerger. Il ne paraît pas possible de se dire : on va faire une randonnée en montagne avec des gens incompetents ! Qui pourraient faire prendre des risques à nos adhérents ? Nos adhérents payent une cotisation pour pouvoir fréquenter nos activités et pour pouvoir être encadrés ; la formation prend tout son sens. Actuellement, on éprouve la nécessité, même dans le domaine des amateurs qui est celui des Amis de la nature, de respecter les normes de sécurité. Ce n'est pas moi qui ai travaillé et formé des adhérents, je me suis contenté pendant un an de faire vivre ce qui existait déjà. Ce n'est pas quelque chose qui avait du mal à fonctionner, c'est quelque chose qui marchait bien, qui a juste subi un coup d'arrêt à cause du Covid ; parce que tout s'est arrêté pour des raisons sanitaires et on a eu à cœur de le remettre en place, de le redémarrer. Il y a des formations qu'on a un petit peu mis de côté, en particulier, la marche nordique, parce que la liste de nos formateurs n'est pas énorme. On a tenté de faire un stage raquettes ou déplacement sur manteau neigeux. Bernard Moreau devait assurer la formation, mais faute de participants, on a annulé. Mais on a bien redémarré toutes les activités d'animation de randonnées pédestres ARP1, 2 et 3. Voilà pour ceux qui reprendront le flambeau à l'issue de ce congrès ; je redonne une machine en état de marche, de façon à continuer avec les formateurs existants et de longues dates et continuer à en former de nouveaux, car les effectifs sont faibles, il faudra continuer à renforcer tout ça. Bon courage à la nouvelle équipe et je compte sur vous pour en profiter. Enfin, il faut le faire, ne serait-ce que pour ne pas engager au-delà du raisonnable la responsabilité d'un président. Il n'y a pas d'assurance totale et surtout il n'y a pas d'impunité

à l'incompétence. Après, s'il faut par la suite imaginer d'autres formations, d'autres choses à faire, on pourra voir ça lors de l'atelier de cet après-midi.

Martine Laizé : Pour les relations internationales et les partenariats, rien à ajouter par rapport à ce qui est déjà dans le dossier du congressiste. Charge à la nouvelle équipe qui sera élue de s'emparer de ce que j'ai écrit sur les partenariats et la communication.

Johanna Jakubowicz : En fait, j'adorerais lier davantage avec l'Internationale, et surtout que les jeunes puissent faire des activités qui leur plaisent. Même si je ne les vois pas, si je ne les connais pas, je ne les entends pas beaucoup, mais il y a eu une ébauche grâce aux Amis de la Nature en Allemagne qui nous ont contacté et on a pu faire ensemble un séjour VTT - escalade - marche et intercompréhension linguistique avec quelques français de 18 à 25 ans et un groupe d'allemands. Je crois, d'après ce qu'ils m'ont envoyé en retour, que c'était satisfaisant. Ils étaient une petite dizaine dans la Forêt Noire, l'été dernier au mois d'août 2021. En Allemagne, il y a énormément de jeunes, peut-être aussi dans les groupes des pays avoisinants, et pas seulement des jeunes ! Il y a des liens un peu plus dynamisants à tisser, puisque vous avez la possibilité de voyager et de faire des choses communes ; cela me plairait bien aussi, par la suite, de servir de facilitateur.

Bernard Laizé : « *Mon vélo dans le train* »

Je rappelle simplement que pendant des années, on appelait ces activités « *vélo route - voie verte* ». Nous étions en contact avec plusieurs associations qui avaient des projets dans leur secteur. Donc depuis, les années ont passées, les difficultés à avoir des correspondants en interne pour suivre cette thématique m'ont obligé à me recentrer sur le sujet plus précis du vélo dans les trains. Vous savez que les conditions essentielles, si on veut voyager à vélo, c'est de pouvoir profiter aussi du train pour faire un voyage, soit un aller, soit en retour, parce qu'il pleut ou autres. En France, on avait là aussi un retard, notamment par rapport à l'Allemagne. C'est depuis 1990, que nous sommes en contact avec la SNCF. On a de nouveau contact avec le siège, on participe à des concertations au plus haut niveau, au niveau du directeur voyages. Je demande donc à pouvoir continuer officiellement, je ne sais pas sous quelle forme, « chargé de mission » par exemple, ce travail entamé depuis de longue date au sein des Amis de la Nature.

Jacques Leprince : Oui, ce n'est pas une question, c'est simplement pour appuyer les dires de Bernard, parce que je pense que si on veut avoir une réelle représentativité, il faut officialiser nos représentants sur l'extérieur et je pense que l'appellation « chargé de mission » convient parfaitement.

5. La gestion des adhérents et AssoConnect®

➤ *Se référer au document figurant p. 29-30 du dossier du congressiste.*

Pierre Barrucand : Au sujet d'AssoConnect®, solution choisie en 2018 au congrès du Pradet, pour la gestion des adhérents, nous allons donner la parole à Martine car nous devons délibérer et voter sur l'intérêt de poursuivre pour l'association et le coût en rapport.

Martine Laize : Nous nous sommes aperçues, Johanna et moi, qu'AssoConnect® n'était pas utilisé autant que certains l'avaient espéré, et de façon très inégale ; c'est à dire qu'il y a des associations qui se sont très fortement impliquées que ce soit dans la gestion des adhérents,

dans la comptabilité, dans les mailings. Et d'autres ce qu'elles ont pu, en fonction de leurs moyens, de leurs connaissances, de leur envie ; et puis celles qui ont fait de l'obstruction, donc on était face à ce constat ! Nous avons trouvé que le coût d'AssoConnect® (plus de 6900 € par an), était élevé par rapport à l'utilisation que l'on en fait, et nous avons envisagé de renégocier le prix à la baisse. Nous nous sommes rendus à deux, Michel Jacquot et moi, dans les bureaux d'AssoConnect®. Les personnes qui étaient en charge des dossiers du temps de Marie-Bernard ou de Christine ont quitté leurs postes, notre chargée de mission est partie, la nouvelle est basée à l'île Maurice ! Quand nous avons voulu négocier le prix, en nous basant sur l'utilisation des fonctionnalités du logiciel faites par les AL, notre proposition a été balayée.

Nous avons également appris, qu'outre l'abonnement payé par la Fédération, AssoConnect® se rémunère sur les transactions par carte bancaire, une fonctionnalité que peu d'AL utilisent.

Du coup, nous avons souhaité négocier le contrat à la baisse, et nous nous sommes retrouvés avec un contrat à plus de 20 000 €, à partir de septembre 2022. On a essayé de leur faire faire une estimation en disant qu'il y a à peu près dix-huit associations qui utilisent AssoConnect®, et on nous a proposé à peu près le même prix que ce que nous payons actuellement ; mais il fallait rajouter les frais de re-paramétrage du logiciel qui n'était pas estimé et il fallait reprendre toutes les données saisies. Quant à la négociation sur le site Internet, c'est un petit peu différent parce que dans la situation y a 2 parties. Il y a une partie qui est à l'initiative de la Fédération, c'est elle qui fournit le contenu et les photos, et une partie qui est à l'initiative d'AssoConnect®, le design et la programmation. Le site est encore en ligne, si ça vous intéresse, pour les administrateurs, et on a eu des remontées négatives ou très mitigées. Sur le contenu, on ne peut pas en discuter avec la société, parce que nous sommes responsables du contenu, qu'il nous plaise ou non, nous en sommes responsables ; par contre au niveau du design, il avait énormément de problèmes. Quand nous avons essayé de renégocier ce qui concerne le site Internet, nous avons appris à cette même réunion qu'une bonne partie des associations qui avaient confiées la confection de leur site à AssoConnect® étaient mécontentes, moyennant quoi 60% des associations et des mécontents des prestations ont arrêté et Assoconnect® s'est séparé de ses webdesigners. Donc de toutes façons, ils ne pouvaient plus rien fournir, et nous avons renégocié le prix pour le site Internet. Dans la mesure où on en avait déjà payé la moitié, il en restait encore une moitié ; on était bien conscient qu'il y avait eu un travail de fait, qu'il soit bien ou qu'il ne soit pas bien fait, mais qu'on ne voulait payer que pour ce travail, pas pour le travail qui n'avait pas été fait. Moyennant quoi, une proposition de prix a été acceptée et nous avons été remboursés, enfin on n'a pas été remboursé de l'avance de 50% mais on n'a pas eu à payer les 50% restants. La difficulté, c'est qu'Assoconnect® rendait quand même des services à la Fédération et aux associations qui s'étaient énormément impliquées, surtout au niveau de la comptabilité. J'ai contacté toutes les associations, dans un premier temps par l'intermédiaire de la Lettre de la Fédération en février, et par mail toutes les associations qui s'étaient vraiment impliquées pour leur expliquer le problème. J'ai demandé un retour, mais peu de réponses à mes messages. Néanmoins, au niveau de l'utilité, nous nous sommes dit que nous ne pouvions pas laisser démunies les associations qui s'étaient fortement impliquées, parce que nous avons fait un choix à une certaine époque et que les conditions avaient changées. Donc, il a été proposé pour les quatre associations qui étaient fortement investies dans la comptabilité, de garder le logiciel de leur choix. On assume la décision en prenant en charge un an de financement du logiciel. D'autre part, il fallait trouver une solution pour la fédération. Nous avons travaillé à quelques-uns, Claude BERNAT du Val d'Orbey et Sylvain QUIQUEMPOIS de Lille. Nous avons testé trois logiciels en fonction de nos connaissances ; pour l'instant notre préférence va sur un logiciel qui s'appelle

Dolibarr®. C'est un logiciel libre qui a été conçu pour les associations et les PME, il est gratuit et on peut y ajouter des briques, un peu comme un Lego®. Certaines de ces briques sont gratuites, d'autres payantes, c'est un achat en une fois, il n'y a pas d'abonnement ou d'engagement. Claude BERNAT a installé une version d'essai sur le serveur de Mulhouse, et on a pu faire un test, nous n'avions droit qu'à quinze jours de gratuité. Tous les trois, nous nous sommes mis au maximum sur toutes les fonctionnalités, nous avons tout exploré sauf le module de comptabilité. Le coût est de 800 € par an la première année, environ 260 € par an les années suivantes, sachant que tout le reste est fait bénévolement aussi bien par Claude BERNAT que par moi. Johanna, à qui une présentation a été faite, pourra nous aider sur la plus grosse partie du travail durant l'été. En fonction du vote que vous allez faire, la renonciation à AssoConnect® doit être expédiée dès la fin du congrès, puisque nous avons trois mois pour dénoncer le contrat. Si c'est le cas, nous avons ces trois mois pour récupérer et paramétrer toutes les données qui se trouvent actuellement dans la base, donc c'est la partie du travail qui est la plus lourde, après ce sera du fonctionnement. Je pense que toutes les associations qui ont déjà eu l'expérience d'un module de gestion d'adhérents n'auront pas de difficultés parce qu'il n'y a pas beaucoup de différences. Il y a tout un système de formation, on pourra mettre en place des formations en visioconférences.

C'est surtout 800 ~ 1000 € en regard de 20 000 €, ce qui nous laisse quand même de la souplesse pour éventuellement se faire accompagner, si nécessaire, par un prestataire extérieur pour la formation au besoin ou autre chose.

Gaston Ponti (AL de Mulhouse) : L'information pour la prise en charge pendant un an d'autres logiciels n'est pas forcément passée officiellement. Nous, on est en plein exercice comptable, on ne peut pas faire ça, donc il faut clôturer l'exercice pour pouvoir quitter. Ensuite effectivement, nous, à Mulhouse, on fait partie de ceux qui exploitent quasiment complètement AssoConnect®. Pour en revenir à l'histoire du site Internet, on est en train de remodeler notre site Internet à nous, mais on pensait éventuellement passer chez AssoConnect®, parce que l'interface a l'air assez évidente et sympa. Vous avez payé la moitié d'un site Internet pour aucun travail, pour rien, parce que vous vous êtes rétractés, vous avez payé la moitié, quelle somme ? On ne jette pas l'argent par les fenêtres ou alors on va jusqu'au bout, ou bien on réfléchit en amont, mais on ne peut pas gaspiller l'argent comme ça !

Martine Laizé : Je vais essayer de répondre à toutes ces questions !

En ce qui concerne l'information aux associations, elle a été donnée dès le début du mois de février par la Lettre électronique envoyée par Johanna à tous les présidents. Ensuite, j'ai envoyé un mail fin février à toutes les associations concernées, dont Mulhouse, et je n'ai pas eu de réponse. Dans ce message, que j'ai adressé en comptabilité, j'expliquais déjà ce qu'il en était, parce qu'on était bien conscient qu'il ne pourrait pas y avoir un changement d'exercice en cours d'année et c'était pour ça que les associations devaient être prévenues très en amont. Sur la deuxième partie de la question concernant le site Internet, il y a eu un travail de fait, on n'en est pas content, mais le travail a été fait. Tout travail fait, on est obligé de le rémunérer. Ensuite, sur votre volonté de poursuivre avec AssoConnect® parce que le logiciel vous convient, c'est votre droit et la fédération prendra en charge votre première année de fonctionnement, c'est le moins que l'on puisse faire.

Fabien Ley (AL de Mulhouse) : On a bien reçu les informations pour les nouveaux logiciels. Notre trésorier avait été mis en contact avec Claude BERNAT, justement pour faire l'essai et notre

trésorier avait décliné parce qu'il connaît le logiciel Dolibarr® ; selon lui, ce n'est pas du tout ce qui nous correspond au niveau associatif. Donc, on va prendre la décision de continuer avec Assoconnect®, on s'est renseigné, c'est 1200 € par an tout inclus, pour notre association seule.

Alain Ritter (AL de Stiring Wendel) : On parlait de formation tout à l'heure, je crois que l'erreur qui a été faite par rapport à AssoConnect®, c'est que la Fédération n'a pas couvert le besoin de formation là-dessus. Là, on se pose la question d'un nouveau logiciel, alors qu'on a des personnes d'un certain âge qui ont du mal avec l'informatique. Ne faut-il pas commencer par leur demander quels sont leurs besoins, si c'est exploitable et nécessaire pour elles ? Pourquoi aller encore dépenser de l'argent si les sections ne s'en servent pas ? D'abord, est-ce ce qu'elles veulent ?

Martine Laizé : Pour répondre à Alain, le pari qui avait été fait par la Fédération, c'était que les associations s'emparent d'AssoConnect®, et si ça n'a pas été le cas pour la majorité d'entre elles, remplacer par un autre logiciel reviendra au même. Pour la fédération, c'est indispensable. On a besoin de connaître les coordonnées des adhérents, on a besoin de pouvoir leur écrire, donc au niveau de la Fédération, on a besoin d'un logiciel, on ne gère pas 6000 adhérents dans le respect de la confidentialité et des règlements sur un logiciel Excel®. Il n'y a pas de raison a priori pour que les associations qui utilisent AssoConnect® n'utilisent pas le nouveau logiciel et celles qui ne l'utilisaient pas, n'utiliseront pas le nouveau, ça n'a pas d'importance. Quand on est à 800 €, ce n'est même pas le prix d'un Pack Office (800 € la première année, puis ça descend à 260€/an).

Martine Duret-Boulangier (AL de Nantes-Grand Large) : Juste un petit mot, tout à l'heure on a parlé des statuts et de la gouvernance, et on arrive devant un problème très clair : est-ce que la fédération est composée d'associations ou est-ce qu'elle est composée d'individus ? ça change par rapport au choix du respect du RGPD. Je pense qu'AssoConnect® est un excellent logiciel, à condition que chaque association locale en soit le maître, et qu'il n'y ait pas un chapeau de la fédération sur notre tête. Je pense que le hic est là. Avec un administrateur général qui a visibilité sur tout...

Martine Laizé : C'est ça, est-ce que tu crois vraiment qu'un bénévole va aller fouiller dans les fiches de 6000 adhérents de la Fédération ? Il faut être un peu raisonnable !

François Septier (AL du Val d'Orbey) : Je vais essayer de rester calme mais cela m'exaspère, là il faudrait savoir si tous ensemble, on a envie que ce mouvement perde, si on a envie d'y aller ensemble, ou si on a envie d'y aller en ordre dispersé ? Le vrai problème, il est là, ce ne sont pas les statuts, est-ce qu'on a envie ou non d'être ensemble et de développer nos activités, que le mouvement soit connu et reconnu au-delà de cette petite salle ? On a eu quelques exemples tout à l'heure, avec la SNCF par exemple, avec une action qui est destinée à rendre visible le mouvement.

Jean-Michel Harp : Là, on doit voter sur la poursuite ou non du contrat avec AssoConnect®. Nous vous soumettons cela, parce que c'est vous qui décidez. Je sais que ce sont des sujets qui sont quelquefois clivants, mais essayons de les traiter dans les temps et dans le calme. Juste une chose, c'est vous qui allez décider : est-ce que nous continuons au niveau fédéral avec AssoConnect® ? Je vous rappelle que c'est la fédération qui paye le logiciel, et ce n'est pas chacun de vous, c'est pris dans votre cotisation.

Avant, nous avions une base de données Access® - modèle 1990 - qui gérait presque 10 000 adhérents. Elle était stockée sur un ordinateur au siège, rue Championnet ; l'ordinateur est tombé en panne, nous n'avions pas de sauvegarde, et nous avons perdu 10 000 adhérents comme ça. On ne refait pas le passé ! Donc, aujourd'hui ce que je vous pose comme question, c'est continue-t-on avec Assoconnect®, sachant que ça va nous coûter à peu près 20 000 € ? Parce que demain ou après-demain, il faudra envoyer une lettre recommandée, en disant « on vous remercie de vos services et on s'en passera donc ! »

➤ **Vote sur le prolongement du contrat avec AssoConnect® :**

Vote : - Contre : 3 délégués
- Abstention : 2 délégués

➤ **Le contrat avec AssoConnect® ne sera pas renouvelé : adopté à la majorité.**

Veronique Vandebossche (AL de Lille)

remercie l'ODT pour le travail effectué concernant AssoConnect® et s'interroge sur l'obligation ou non de souscrire un nouveau contrat avec Dolibarr®.

Martine Laizé confirme que cela ne sera pas le cas avec ce nouveau logiciel.

Dominique Gabet (AL du Val d'Issole) précise que « *les AL de la région Provence-Méditerranée souhaitent que l'informatisation de la Fédération puisse se faire à l'aide d'outils qui permettent d'importer des données à partir de fichiers Excel ou CSV, transmis par les AL.*

Si les outils choisis par la Fédération permettent d'être utilisables par les AL, que leur utilisation soit possible aux AL qui le souhaitent ».

➤ **Cf. le document joint en annexe, 20.3. - p. 66 :**

« *Position des AL de Provence-Méditerranée en cas d'abandon d'AssoConnect®* »

6. Rapport de trésorerie et propositions de cotisations 2023/2025

6.1. Rapport de trésorerie – Claude MULLER

6.1.1. Situation des comptes

Claude remercie Richard FULWEBER, trésorier-comptable de l'ODT – absent de ce congrès pour raison de santé – pour le travail et le suivi effectué durant cette année.

Il faut souligner que la situation de la trésorerie des Amis de la Nature France est saine et permet de voir l'avenir en toute confiance.

➤ Rappel : L'exercice comptable commence le 1^{er} octobre de l'année et se termine le 30 septembre de l'année suivante.

➤ Présentation du rapport financier par Claude MULLER ; les documents de synthèse élaborés par Richard se trouvant en annexe.

➤ Soldes des comptes bancaires à la fin des exercices :

| | 30/09/2018 | 30/09/2019 | 30/09/2020 | 30/09/2021 |
|-------------------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| SICAV monétaires | 8 480,00 € | 8 480,00 € | 8 480,00 € | 8 480,00 € |
| Comptes-titres | 93,18 € | 86,03 € | 78,08 € | 71,47 € |
| Livret Epargne Crédit Mutuel | 77 082,02 € | 77 659,93 € | 78 242,15 € | 78 649,76 € |
| Compte courant Crédit Mutuel | 7 653,17 € | 6 683,88 € | 11 533,70 € | 5 672,83 € |
| Livret Partenaire ONBL | 82 116,44 € | 35 344,24 € | 70 451,02 € | 93 490,77 € |
| Caisse siège | 41,20 € | 44,52 € | 44,52 € | 25,72 € |
| Total comptes bancaires : | 175 466,01 € | 128 298,60 € | 168 829,47 € | 186 390,55 € |
| Compris dans ces soldes : | | | | |
| Intérêts CA solde RJ | 12 316,55 € | 12 316,55 € | - | |
| Fonds solidarité Afrique | 285,18 € | 527,18 € | 527,18 € | - |
| Solidarité Maisons | 5 684,00 € | 5 684,00 € | 3 922,77 € | 1 993,04 € |
| Fonds solidarité Revue | 400,00 € | 400,00 € | 400,00 € | 400,00 € |
| Fond solidarité divers | 12 808,54 € | 12 808,54 € | 12 808,54 € | 12 671,72 € |
| Groupe des Jeunes | 1 878,50 € | 2 141,00 € | 1 500,17 € | 1 475,17 € |
| AL dissoutes | 1 247,10 € | 5 986,37 € | 1 031,49 € | 330,60 € |
| Sous /totaux | - 34 619,87 € | - 33 877,27 € | - 19 158,66 € | - 16 870,53 € |
| Net disponible: | 140 846,14 € | 94 421,33 € | 149 670,81 € | 169 520,02 € |

➤ **NB** : Le fonds de solidarité Afrique a été soldé pour le forage d'un puit à FINKOLO.
Le fond de solidarité « maisons » diminue, en raison du versement de 3 subventions de 500 € pour l'achat, entre autres, de défibrillateurs.

6.1.2. Budget

➤ **Présentation des comptes de résultats : 2018 – 2022 (charges et produits)**
=> cf. Dossier du congressiste p. 85 - 86 et cf. document en annexe, 20.4. - p. 67

➤ **Analyse des comptes de résultats**
=> cf. Dossier du congressiste, p. 34 - 35 et cf. document en annexe, 20.5. - p. 69

L'exercice 2021 se termine avec un résultat de **21 952 €**, malgré la chute des cotisations de 39 K€. On note une diminution des frais de réunion et déplacements de 13 587 € à 2 542 €, soit une baisse de 11 045 €. Le poste « frais de personnel » a, lui, augmenté de 7 100 €. Ce poste comprend 10 mois de présence contre 7 mois pour l'exercice précédent. Dans les dépenses, le coût du Congrès 2021 même en visioconférence, est quand même de 3 400 €, comprenant les frais d'impression et d'expédition des dossiers : 2 410 € et la facture Euro-vote pour 990 €, pour la tenue en visioconférence et le contrôle des votes.

➤ **Bilan (actif et passif) de l'exercice clos au 30.09.2021**
=> cf. Dossier du congressiste, p. 36 et document en annexe, 20.6. - p. 71

➤ Cartes d'adhérents

=> Tableau des cartes vendues :

| <u>Cartes</u> | <u>2018</u> | <u>2019</u> | <u>2020</u> | <u>2021</u> |
|---------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Adultes | 6 662 | 6 691 | 6 369 | 5 661 |
| Jeunes : 16-21ans | 183 | 159 | 208 | 132 |
| Enfants : 6-15 ans | 748 | 661 | 614 | 577 |
| Enfants : – 6 ans | | | 6 | 31 |
| TOTAUX | 7 593 | 7 511 | 7 197 | 6 401 |

Nous avons encore perdu **796** membres en 2021, soit 259 de plus par rapport à 2020 ...
Toutefois, Johanna précise qu'à ce jour, **7320** cartes ont été envoyées en 2022.

Petit rappel : en ce qui concerne les enfants de – 6 ans, la cotisation n'est pas du tout obligatoire, mais la carte peut être demandée dans quelques maisons et en particulier en Suisse.

6.2. Cotisations 2023/2025

| <u>Cotisations :</u> | <u>2020</u> | <u>2021</u> | <u>2022</u> | <u>2023</u> | <u>2024</u> | <u>2025</u> |
|---------------------------|-------------|-------------|-------------|----------------|----------------|----------------|
| Adultes | 19,00 € | 15,00 € | 15,00 € | 15,00 € | 19,00 € | 20,00 € |
| Jeunes : 16-21 ans | 19,00 € | 15,00 € | 10,00 € | 10,00 € | 10,00 € | 15,00 € |
| Enfants : 6-15 ans | 6,00 € | 6,00 € | 5,00 € | 5,00 € | 5,00 € | 5,00 € |
| Enfants : –6 ans | 1,00 € | 1,00 € | 1,00 € | 1,00 € | 1,00 € | 1,00 € |

Lors du dernier congrès, Richard avait proposé une réduction de 4,00 € sur les tarifs 2021, celle-ci a été maintenue pour 2022.

Pour les jeunes, le tarif adopté lors du congrès du 22 mai 2021 est passé à 10,00 € et les enfants à 5,00 €.

Richard propose de maintenir les tarifs actuels pour 2023, de fixer des maxi pour 2024/25 et de laisser la possibilité à la prochaine équipe de revoir les cotisations en fonction des besoins.

Avant de passer au vote des cotisations, la parole est donnée à l'assemblée.

Jocelyne Chiron (AL de Nantes) : Pourquoi la Fédération a-t-elle offert 50 € pour les accompagnateurs au lieu d'aider les délégués ? Et la carte à 1€ aux enfants de moins de 6 ans, ça a été voté à quel congrès ?

Jean- Michel Harp : L'an dernier, le congrès était en visio, ce n'est pas la même chose ! Cette année, on a pu se serrer la main et c'est important ! On voit bien que notre opération, même si

elle coûtera un peu à la fédération, a permis de se retrouver avec une présence au congrès qui n'a jamais été aussi importante depuis des années. Donc, ça a porté ses fruits !

D'autre part, pour la question du 1€, c'est plutôt symbolique en France ; mais il existe certains endroits, certains chalets à l'étranger, où cette carte est demandée pour loger les familles. Donc, pour donner suite à la demande de certains adhérents, on a voté cette décision au congrès 2021.

Jacques Leprince : Je ne comprends pas cette idée de carte non obligatoire, ni l'idée du 1 € symbolique ? Que veut dire « porteur d'une carte non obligatoire », je ne peux pas être porteur d'une carte non obligatoire, c'est stupide ! Un adhérent, il y a une carte et la porte, cela représente quelque chose pour lui. On est porteur d'une carte ou on ne l'est pas ! On fait une carte pour les 0-6 ans et on la donne systématiquement aux enfants. Si on veut attirer les familles, on peut même l'offrir !

Jean-Michel Harp : Cette carte avait été votée au congrès de 2021 pour répondre à des demandes de familles qui doivent présenter un viatique en Allemagne ou en Suisse pour se présenter comme Amis de la Nature. Dans certains gîtes, par ex. à Vaucottes, c'est gratuit pour les enfants de 0 à 6 ans, donc on ne leur demande pas que leurs jeunes enfants soient adhérents, c'est facultatif.

Pierre Barrucand : A Thonon-les-Bains, on applique le 1€ pour les enfants, pour des questions d'assurance. La MAIF prend en compte le fait que l'enfant peut tomber des escaliers ou lors d'une sortie, et ainsi, on est couvert.

Pascal Thouvenot (AL de Richwiller) : Effectivement, il y a un côté assurance, mais il y a aussi le côté subvention, c'est à dire que pour une petite section qui peut récupérer quelques gamins en vendant des cartes, il y a des subventions communales et c'est quelques euros en plus qui peuvent rentrer de cette façon-là.

Thérèse Giraudeau (AL de Niort) : Pour les assurances, ils ne tiennent compte que d'un chiffre, celui qu'on déclare en nombre d'adhérents.

Claude Muller : Je voudrais vous soumettre la proposition des tarifs des cotisations jusqu'au prochain congrès en 2025. Donc, on a prévu de rester en 2022 à 15 €, en 2023 à 15 € - ce sont bien des propositions ; en 2024 on passerait à 19,00 €, et en 2025 à 20,00 €. Pour les jeunes, ce serait 10 € en 2023, 10 € en 2024, 15 € en 2025 et pour les enfants, ça ne bouge pas dans les deux catégories.

Véronique Vandebossche (AL de Lille) : J'aimerais demander pourquoi un gain de 4 € en une seule année, même si c'était comme ça avant, et ne pas augmenter progressivement (1,50€ à 2€ d'année en année) ? C'est toujours plus compliqué de dire que c'est plus cher de 4 € d'un coup, plutôt que 2 € puis 2 € ! Moi, ça me fait peur entre 2023 et 2024, 4 € d'un coup.

Gaston Ponti (AL de Mulhouse) : Pour information, on parle d'une cotisation annuelle de 20 € c'est 1,60 € par mois. Pour aller dans un club de foot, demandez à ceux qui ont des enfants, c'est 250~200 € par année, pour aller courir sur un terrain. Nous, on donne accès à des chalets dans le monde entier, alors excusez-moi, oui passer de 10 € à 15 € ça fait beaucoup, mais en même temps, c'est ce qu'il y avait 4 ans en arrière, donc il n'y a eu aucune augmentation !

Martine Duret-Boulanger (AL de Nantes-Grand Large) : La ristourne était faite à la section, si je ne m'abuse, pas à l'adhérent. Donc, c'était à la section de la répercuter ou pas. Je sais que, nous, on n'a pas répercuté. Le COVID touchait les sections, l'ensemble de la gestion de la section et des maisons, mais ça ne touchait pas l'adhérent en tant que tel.

Claude Muller : Passons au vote !

Je vois trois (délégués) contre et une abstention. Pour les autres, merci pour votre soutien. Je termine en vous remerciant de m'avoir écouté, ça n'a pas été très facile pour moi non plus, car c'était quand même de l'imprévu. En tout cas, Richard fait très bien son boulot et c'est grâce à lui surtout que j'ai pu vous présenter les comptes de cette façon, merci et cordial Berg frei !

➤ La proposition des tarifs de cotisations jusqu'au prochain congrès en 2025 est ratifiée à la majorité.

6.3. Rapport des réviseurs aux comptes

Les soussignés :

- Jacqueline PELOILLE, membre A.N. de COLOMBES
- Christian RAYMOND, membre A.N. de COLMAR

tous deux désignés au dernier congrès 2021 comme vérificateurs aux comptes, attestons avoir effectué les vérifications et contrôles de la comptabilité de la « Fédération Française de l'Union Touristique Les Amis de la Nature », dite Amis de la Nature France.

A cette occasion Monsieur Richard FULWEBER, trésorier, a mis à notre entière disposition le bilan, le compte de résultat, la balance détaillée des comptes, le Grand livre général, les journaux détaillés des écritures, ainsi que toutes les pièces justificatives demandées à l'appui des montants figurant dans le Grand livre.

Ceux-ci font ressortir un résultat positif de **21 952,15 €** au titre de l'exercice social clôturé le 30/09/2021, (contre un résultat positif de 48 216,84 € au titre de l'exercice précédent). Le bilan au 30/09/2021, présente un total général actif/passif de 207 939,27 €.

Cette baisse du résultat s'explique essentiellement par :

- une chute des cotisations de 39 250 € (soit - 30 % par rapport à l'exercice précédent). Celle-ci s'explique par la baisse des effectifs de 11,4 %, passant à 6 378 contre 7 197 adhérents en 2020, combinée à la baisse du prix de la carte adhérent de 4 €, passé de 19 € en 2020 à 15 € en 2021 ;
- une progression de 7 100 € du poste « Salaires et charges sociales », liée au temps plein de la salariée ;
- la baisse du poste « Autres achats et charges externes » de 24 244 €, s'expliquant essentiellement par l'abandon de la revue (qui nous coûtait encore 12 667 € sur l'exercice précédent) et la baisse des frais de déplacements ;
- un résultat exceptionnel positif qui impactait l'exercice précédent pour plus de 7 700 €.

Nos investigations n'ont révélé aucune erreur ni omission, les soldes bancaires étant conformes aux inscriptions des dépenses et recettes du Grand livre, la ventilation des montants dans les comptes s'avérant elle aussi exacte.

En foi de quoi, nous attestons que les comptes de l'exercice 2021 de la Fédération Française Les Amis de la Nature France reflètent en tous points la situation comptable de notre Fédération.

Nous vous demandons **d'approuver les comptes** de l'exercice clos (1/10/2020 au 30/09/2021) qui vous sont présentés et de **donner quitus au trésorier**.

➤ **Mis aux voix, le rapport de trésorerie est approuvé à l'unanimité.**

7. Présentation des candidats au Bureau National

➤ **Florent Beck** :

Je suis Amis de la Nature de Grenoble où j'ai fait ma mutation pour travailler. Entre-temps, je suis remonté dans ma Moselle natale pour soutenir mon père, seul depuis le décès de maman. Il est malade, sous oxygène, donc c'est pour ça que j'ai pris cette décision, mais je ne lâche pas les Amis de la Nature de Grenoble. J'ai découvert une famille là-bas, parce que, certes, on n'est pas nombreux, 60 adhérents, mais on est une quinzaine à s'investir à fond. Je suis heureux de cette famille. Je suis candidat au Conseil fédéral pour la simple et bonne raison que je ne veux pas la fin de la fédération. Voilà, la fédération c'est une pierre, une pierre indispensable entre toutes les AL. Essayons de travailler ensemble, main dans la main, ça c'est important. Essayons de nous mettre d'accord tous ensemble pour continuer cette belle aventure qu'est la fédération française des Amis de la Nature et surtout avec l'International. Les problèmes liés aux discordes, c'est important d'en parler, mais essayons de travailler ensemble.

➤ **François Bérenger** :

Président de la section de Rouen depuis je ne sais plus combien d'années, Ami de la Nature depuis toujours et extrêmement attaché aux idéaux des Amis de la Nature et à ses objectifs. Je me présente au bureau, enfin, je me présente devant vous, parce que j'étais assez désespéré de voir que personne ne se présentait, et que la fédération était en grand danger. Je me suis dit « *après tout, j'y vais* », parce qu'il faut essayer de sauver ce quelque chose qui est assez extraordinaire, je trouve. Parce qu'il y a toutes ces maisons, tous ces groupes - je suis allé aussi dans des maisons à l'étranger - il y a toujours un esprit particulier, l'esprit Ami de la Nature qu'on trouvait en France. Voilà, je suis très attaché au congrès, j'en ai fait beaucoup et je suis toujours content de revoir les copains. Je suis très attaché à l'environnement, on le sait la situation est très grave - la situation climatique et l'attaque de la biodiversité - et en tant qu'Ami de la Nature nous avons, parce que c'est dans nos gènes, un rôle à jouer dans la préservation de notre petite planète bleue. Je suis prêt à travailler pendant quelques temps au bénéfice de cette merveilleuse association.

➤ **Pierre Barrucand** : Le candidat suivant c'est **Richard Fulweber**, je vais vous lire sa profession de foi car il est hospitalisé, nous attendons de ces nouvelles ce week-end et espérons qu'elles seront rassurantes. Richard propose sa candidature au poste de trésorier pour renforcer la nouvelle équipe.

Adhésion au mouvement des Amis de la Nature en 1988 à la section du Val d'Orbey

Elu au comité de la section en 1989

Trésorier de la section du Val d'Orbey depuis 1990

Réviseur aux comptes de l'UTAN Fédération Française de 1990 à 2009
Trésorier National de l'ANF depuis le congrès 2009
Membre de la commission de contrôle des comptes de l'IAN à Vienne depuis 2008

Motivation pour la candidature :

Pour assurer le suivi de la comptabilité et dans le souci de mettre mes connaissances auprès de la nouvelle équipe dirigeante.

Se mobiliser pour la sauvegarde des paysages et de la nature.

Garantir le principe de la gratuité des activités de sports et loisirs.

Faire aimer la Nature et la sauvegarder pour nos enfants.

➤ **Jean-Michel Harp** : Alors juste une précision avant que je me présente : sur le dossier du congressiste, il y avait un candidat **Mickaël Courier** qui s'est désisté après l'édition du document. C'est pour cela qu'il figure sur le dossier de congressiste, mais qu'il n'est pas présent ; ce n'est pas un oubli de notre part, c'est sa volonté, on la respecte.

Moi, vous ne me connaissez pas forcément tous, ça fait pourtant quelques années que je suis Ami de Nature, depuis 1978 exactement. J'ai été successivement adhérent de base ; alors c'est vrai que comme j'entends quelquefois dire, on a des nouveaux arrivants mais ils ne sont pas militants ! Je vais vous dire que c'était mon cas, moi je suis arrivé aux Amis de la Nature par quelqu'un qui m'a dit « *oh ! tu devrais venir, c'est sympa, on fait des belles randonnées* » ! C'est bien, on vient avec nos enfants et puis la mayonnaise est montée, de simple adhérent-consommateur, je suis passé de l'autre côté de la barrière pour faire partie de l'association du Havre, vice-président du Havre puis président, puis pour des raisons personnelles, qui n'ont rien à voir avec la section, j'ai dû quitter. Mais je ne pouvais pas quitter les Amis de la Nature, je suis parti à Fécamp et j'ai remonté de nouveau la pente pour finir par devenir président, je m'occupe des réservations à Vaucottes. Je suis également président de la région Normandie. J'espère que l'on va pouvoir continuer ensemble un travail qui a été remarquable pendant des années. Même si nous avons perdu des adhérents au niveau fédéral, il reste encore une franche amitié entre nous.

➤ **Pierre Barrucand** : On ne présente pas non plus **Anne-Marie Jankovic**, qui s'est retirée en début de semaine pour des raisons familiales.

➤ **François Septier** :

Bonjour, je m'appelle « *Nolwenn Keller, je suis une femme et j'ai 44 ans !* » ; c'est-à-dire, c'est exactement ce qui manque parmi les candidats, à la fois des femmes, des jeunes et quelqu'un qui aurait une mère bretonne et un père alsacien de façon à avoir quelque chose de cohérent par rapport au mouvement. Non, j'ai 76 ans donc je suis dans la moyenne d'âge, ce qui m'inquiète c'est surtout ce que seront les Amis de la Nature dans 5 ans, dans 10 ans ? Parce qu'il restera ici et là, des associations de copains qui font des choses très sympa, mais est-ce qu'il y aura toujours un mouvement national avec un élan dynamique ? Quand j'ai posé ma candidature, c'était pour faire converger toutes les énergies - car parfois on les dépense à des choses qui ne sont pas forcément essentielles - pour les recentrer sur nos activités, sur notre présence sur le terrain, sur la reconnaissance du mouvement, par un certain nombre de partenaires. Pour y arriver, je crois que les quelques candidats qui sont présents ne peuvent pas arriver seuls, donc il faudra une forte liaison avec les associations locales ; il faudra que les présidents des associations locales se mobilisent. Pas simplement pour se demander ce que fait la fédération,

mais pour savoir ce que les adhérents peuvent apporter à la fédération. Alors si la fédération est un organe qui est fait d'adhérents, elle servira à donner de la cohérence nationale aux activités amateurs des Amis de la Nature. C'est aussi pour venir en aide à vos associations au niveau local et départemental. Pour moi, l'important dans ce domaine est de recréer des liens entre nous, nous pourrions en discuter cet après-midi à l'atelier développement communication. Il faut aussi utiliser les réseaux et les outils modernes, mais surtout être en action et le faire savoir sinon on restera un club de pépés et mémés et il ne faudra pas s'étonner si on meurt dans notre coin. Cela dit, je vais raccompagner *Nolween Keller* chez elle.

➤ **Sylvain Quiquempois** :

Président de Lille, je me présente comme candidat au bureau car je ne connais pas cet organe et ce serait bien que je le connaisse davantage. Donc, rien de mieux que de participer ! Il n'y a qu'en étant dedans qu'on comprend, trouver les problématiques, essayer de les résoudre et faire en sorte que tous les adhérents sachent à quoi ça sert.

Martine Duret-Boulanger (AL de Nantes-Grand Large) : Je suis étonnée que, dans deux des candidatures, il y ait des conditions. Les deux Français les mettent dans leurs lettres de motivation, et ça me gêne. Quand on s'engage dans un mouvement, on ne doit faire preuve de fermeté. Dire c'est ça ou rien, ça n'engage pas au dialogue ; si on n'est pas d'accord avec vous, salut au revoir ! Je suis contente que vous vous présentiez, mais ça m'interroge un peu.

Gérard Duret (AL Nantes-Grand Large) Je reviens sur la candidature de Sylvain, ça ne fait pas un peu candidature spontanée, elle n'est pas sur le livret du congressiste. Je ne voudrais pas avoir la mauvaise surprise comme au Pradet, qu'est-ce que peut faire quelqu'un qui ne connaît pas le mouvement ?

Jean-Michel Harp : Tu as dû recevoir comme tout le monde un appel à candidature, puisqu'il n'y avait pas beaucoup de monde au niveau du bureau, cinq ou six candidats seulement ; cette candidature est arrivée dans les temps, une semaine avant la tenue du congrès et cela tombe bien, car il y a eu entre temps un désistement, celui d'Anne-Marie Jankovic.

Jacques Leprince : Encore-moi, vous remarquerez que la région Grand-Ouest parle beaucoup, parce qu'elle tient essentiellement à la fédération, elle défend les fondamentaux bec et ongles tant qu'il y aura des gens qui seront à l'association. Nous avons trouvé scandaleux, mais totalement scandaleux, que dans le dossier du congressiste on voit une forme de chantage de la part de certains candidats et nous avons décidé de refuser de voter dans le cadre de cette mascarade. Or, comme nous tenons particulièrement à l'association, nous allons voter pour que la fédération continue, mais soyons attentifs. Là, les copains qui ont exposé leurs conditions, ils avaient le droit de le penser, ils avaient le droit d'écrire à l'ODT mais que l'ODT laisse passer ces documents officiellement dans le dossier du congressiste revient à manipuler l'assemblée dans quelque chose qui touchent aux statuts.

Gaston Ponti (AL de Mulhouse) : Non, effectivement le discours n'est pas erroné dans la mesure où, poser une candidature sous conditions, c'est totalement anti-démocratique et on est une démocratie. Vous pouvez parler des statuts, des motions, mais allez à la place des candidats et faites mieux ! Cela, c'est autre chose et là, il y a moins de monde ! En tout cas, moi je voudrais poser la mienne. On est encore sous les anciens statuts, on peut poser sa candidature le jour du congrès, nous y sommes. Je ne sais pas si vous allez l'accepter, mais je vais me présenter un

8.2. Motion « Pour une autre gouvernance »

Proposée par 38 AL de 8 Régions/Départements

François Bérenger : Alors nous c'est la 2^{ème} motion, « *pour une autre gouvernance* », mais en même temps, je voudrais remercier les copains pour le travail fourni, ça montre l'attachement au mouvement et à la Fédération des Amis de la Nature. Chacun a pu prendre connaissance de son dossier, on ne va pas relire ensemble la motion, mise en place après le travail d'un groupe de réflexion sur la gouvernance. L'objectif est de proposer une évolution de celle-ci et non une refonte totale des statuts, cette proposition a été soutenue par 38 associations locales et, au départ, avancée par les participants du groupe de réflexion « Anim'actions ». C'est une notion qui propose une modification ou une refonte de certains articles liés à la gouvernance, dans le but de limiter les sources de conflits internes, de relier, de reconstruire le lien entre la fédération et les associations locales, pour donner un nouvel élan à l'ensemble ANF. La motion « *pour une autre gouvernance* » affirme le côté primordial du congrès national, espace de rencontre entre les adhérents, fait de discussions et débats, permettant de choisir les orientations et le travail du Conseil fédéral qui va diriger la fédération en concertation avec les territoires. Lors d'une première réunion, les rôles et les fonctions légales seront répartis au sein du bureau, le fonctionnement collégial permettra ainsi d'éviter les conflits internes ; un règlement intérieur sous le signe de la démocratie et le bon sens sera élaboré pour le fonctionnement de la Fédération. Le Conseil Fédéral assiste le réseau des AL en mettant à leur disposition des outils, des moyens et des compétences et en coordonnant des actions nationales qui auraient été décidées par le congrès où qui découleraient des orientations de celui-ci. Le Conseil Fédéral fera appel ponctuellement aux compétences locales, elles sont nombreuses. Entre deux congrès, des AG nationales seront convoquées par le Conseil Fédéral pour rendre compte de ses actions et maintenir un lien avec les AL, l'ordre du jour sera fixé par le Conseil Fédéral et elles auront probablement lieu par visio-conférence. Les collectifs territoriaux apparaissent dans cette motion, un collectif est composé de trois associations locales minimum et sert à favoriser les échanges et la solidarité ainsi que le développement des activités entre elles. Les AL sont autonomes, c'est-à-dire qu'elles adhèrent au mouvement et à la fédération dont elles respectent les statuts et les engagements. Elles ont toute liberté de gestion, de propriété, de choix budgétaire, d'activités et de partenariats, dès lors que ce n'est pas en contradiction avec le fonctionnement et les engagements communs qui sont rappelés dans les statuts de chaque AL. Enfin, gardons à l'esprit que la vie de la fédération et de l'ensemble du mouvement est le reflet de ceux qui les composent, retrouvons le plaisir de travailler, discuter, faire des choses ensemble dans le respect de chacun. Redonnons le plaisir commun de faire partie de l'aventure des Amis de la Nature et donnons à d'autres l'envie de nous rejoindre. Sur les bases solides que nous ont donné les anciens, nous devons nous donner les moyens de faire perdurer et développer les Amis de la Nature de France et en faire un mouvement dynamique, connu et reconnu de tous et surtout adapté à son temps.

8.3. Motion « Attribution des biens en cas de dissolution ou de désaffiliation d'une association » - Proposée par 40 AL de 9 Régions/Départements

Jean-Michel Harp : La dernière motion concerne l'attribution des biens.

Auparavant, les associations locales avaient la possibilité de recourir à une caisse AN commune le FNC (Fonds National de Construction), pour faire des travaux, améliorer leurs installations, ... ; un système d'emprunt en interne en quelque sorte. Cette possibilité n'existant plus, car non légale, cela modifie la donne et rend caduque l'article qui figure dans les statuts. Il est donc simplement question de réaffirmer l'indépendance et la liberté dont dispose chacune des associations, en cas de dissolution, sur la gestion de ses fonds en immobilisation mobilière (les maisons).

➤ **Vote de cette motion.**

Avant de passer aux débats contradictoires et amendements des motions portant sur la modification des statuts, Jean-Michel HARP propose de passer au vote de la motion concernant « **l'attribution des biens en cas de dissolution ou de désaffiliation d'une association** ».

A/ Modification de l'article 12 des statuts de la Fédération Française

- À la fin de la phrase « *Chaque association locale administre elle-même son budget* », ajouter « *et son patrimoine* »
- Remplacer l'alinéa « *Les biens de cette association locale qui auraient été acquis...-> de retrait/désaffiliation ou d'exclusion d'une association locale de l'ANF.* » par :

« Dans ce cas, comme en cas de retrait/désaffiliation, les biens de l'association lui resteront acquis, sous réserve de la restitution des éventuels apports de AN-France et du règlement des sommes dues.

En cas de dissolution d'une association locale, les mêmes réserves s'appliqueront pour le calcul de l'actif net, dont l'assemblée générale pourra disposer conformément à la loi. »

B/ Modification de l'article 16 des statuts-types d'association locale

- Remplacer « *En cas de dissolution -> une part quelconque des biens de l'association.* » par :

« En cas de dissolution, l'assemblée générale désigne un ou plusieurs commissaires chargés de la liquidation des biens de l'association. Après règlement des sommes dues à AN-France, l'assemblée peut décider de l'attribution de l'actif net en privilégiant les autres associations « Amis de la Nature », les collectivités publiques, ou d'autres associations poursuivant des buts analogues. »

➤ Cette « *motion concernant l'attribution des biens en cas de dissolution ou de désaffiliation d'une association* » est mise au vote.

Sur 609 mandats enregistrés et valides,

Pour → 609 mandats – Contre → 0 mandats – Abstention → 0 mandats

➤ **La motion est adoptée à l'unanimité.**

➤ L'article 12 des statuts de la Fédération Française et l'article 16 des statuts-types d'association locale seront modifiés en conséquence.

Mireille Mercon (AL de Grenoble) : Cela risque de poser des problèmes ; qu'est-ce qu'on fait si on doit vendre un chalet ?

Jean-Michel Harp : Il faudra regarder dans vos statuts ; soit vous pouvez donner l'argent à une autre association Amis de la Nature, ou à une autre association qui défend les mêmes buts et valeurs.

9. Débats contradictoires et amendements des motions portant sur la modification des statuts

Pierre Barrucand invite les personnes qui ont proposé les motions à s'avancer, pour que l'auditoire soulève des questions permettant les échanges d'idées.

Véronique Vandebossche (AL de Lille) : Pour lancer le débat, sur la motion proposée par Grand-Ouest, il y aura donc une période de 6 mois pour mettre en place la représentation fédérale ? Mais avez-vous commencé à sonder si vous aviez des candidats dans les régions ?

Alain Bouillot (AL de Bretagne - Côte d'Emeraude) : On avait annexé à notre projet de statuts une période transitoire, puisqu'on propose un système d'élection complètement différent par rapport au système actuel. Actuellement, il y a deux organes dirigeants, un Bureau National (neuf personnes, il n'y a aucun minimum de prévu), mais aussi une grosse problématique, c'est ce qui s'est produit entre 2018 et 2021, quatre démissions ; rien n'était prévu dans les statuts pour remplacer les éventuelles démissionnaires ! Par ailleurs, on avait un Conseil d'Administration constitué de douze personnes, représentant chacune des 12 régions et départements. Système à deux têtes avec, selon nous, un petit problème, c'est que les pouvoirs respectifs n'étaient pas du tout clairs. Selon les statuts, le Conseil d'Administration est l'organe souverain entre deux congrès et le Bureau National gère entre les congrès et les séances de CA. Après, il rend des comptes au CA qui formule des observations ; mais ces observations, jusque-là le Bureau National en faisait ce qu'il voulait, rien n'était prévu ni dans les statuts ni dans le règlement intérieur.

Deuxième problème, au niveau de la représentation des régions, chaque région avait un représentant, ce qui veut dire que la région Haut-Rhin qui a aujourd'hui pratiquement 1000 adhérents n'avait pas plus de poids dans la prise de décision que la région Nord qui doit aujourd'hui avoir moins de 100 adhérents. Le principe : un adhérent, une voix, on en était loin ! Ce qui fait que dans les prises de décisions, certaines régions n'avaient pas le poids qu'elles auraient dû avoir. Donc, nous ce qu'on propose à la place, c'est un système plus démocratique. Autre problématique rencontrée en 2021 à cause de la faiblesse de candidatures, nous on milite pour une fédération d'associations locales. Dans une fédération d'associations locales, une personne qui est dans l'organe dirigeant ne l'est pas en tant qu'individu, mais en tant que personne physique qui doit représenter une association locale. Or dans les statuts actuels, n'importe qui pouvait se présenter dans n'importe quelles conditions, à partir du moment que la personne soit adhérente depuis plus d'un an, même sans avoir l'aval de son association locale. On a vu tout ce que ça a donné par le passé ; donc nous, dans notre système, on veut que cela soit systématiquement filtré par l'association locale qui autorisera, ou non, un candidat à se présenter et on souhaite un organe dirigeant qui représente réellement toutes les régions de

France, parce que le mouvement des Amis de la Nature, ça a beau être un mouvement unique, un mouvement international, il n'empêche qu'au niveau national, on a des disparités énormes selon les régions. On a l'Alsace-Lorraine qui a un droit complètement différent du reste du droit des autres territoires français, que ce soit en matière fiscale ou associative. Justement, alors dans l'organe dirigeant, il est nécessaire qu'il y ait des gens qui connaissent toutes ces spécificités et qui représentent toutes les régions pour pouvoir être un appui aux AL sur le terrain, ça c'est vraiment la chose essentielle.

Par ailleurs, les activités que l'on organise suivant les régions, qu'on soit en bord de mer, en montagne ou en ou à la campagne, ce ne sont pas du tout les mêmes, on ne les organise pas de la même façon, donc il faut avoir des gens qui viennent de partout et qui représentent vraiment tous les territoires pour prendre en compte nos spécificités. De même, tous nos chalets, on a des chalets, nous, en bord de mer, je pense à celui de Couëron qui a des problématiques parce qu'il longe un canal, qui est inondable en hiver. C'est une autre problématique qu'ils rencontrent à Lamoura quand il neige, pour savoir si le tracteur qui passe déblayer est passé ! Alors des gens qui vont arriver comme ça, sortis d'un organe qui ne représentera pas vraiment une région, on risque d'avoir des gens coupés du terrain. Ce qu'on souhaite nous, c'est avoir vraiment un organe qui représente l'ensemble des régions. On souhaite en fait un CA qui soit élu au niveau de chaque région. Actuellement, c'est le président régional qui siège au CA, on voudrait que ce ne soit pas un cumul des mandats, mais un représentant, un suppléant en cas d'indisponibilité, et ceci en fonction du nombre d'adhérents en région : un représentant par tranche de 300 adhérents. Avec les chiffres des adhérents qu'on a eu récemment pour le congrès, ça ferait en fait un CA qui aurait un maximum de 24 personnes. En fait, il y aurait huit régions qui pourraient avoir deux représentants, il y en aurait donc deux, Grand-Ouest et le Haut-Rhin qui aurait 3 représentants. On propose que le BN soit directement élu au sein du Conseil d'Administration, il sera en fait l'exécutif de l'instance décisionnaire que sera le Conseil d'Administration, sachant que certaines décisions impactantes (type partenariats ou investissements à longs termes), engageant un effort financier, soient systématiquement validées par un congrès ou une assemblée générale.

Véronique Vandebossche (AL de Lille) : Vous n'avez pas répondu à la question, avez-vous sollicité les régions ?

Alain Boullot : Pour le moment non, puisque nous ne savons pas si la motion va être adoptée et les six mois serviront à cela justement, assurer la transition.

Gaston Ponti : Et comment allez-vous les réunir ? On a eu du mal à trouver six gaillards qui veulent s'investir ! Autre point, on va être face à une région où il y a un seul représentant lors d'un vote, cette petite région n'aura jamais le poids suffisant pour s'en sortir, les grosses régions risquent d'écraser les petites, parce que les grosses régions n'ont pas les mêmes problèmes. Voilà, je ne sais pas, c'est juste une question !

Alain Boullot : Est-ce que ce ne serait pas certaines petites régions qui auraient tendance à dominer les plus grosses régions ? Pour répondre à ta question, nous, dans le Grand-Ouest, on a changé nos systèmes et chaque section a un représentant élu au sein du Conseil Régional.

Jean-Michel Harp : Donc, tu parles de représentants de chacune de tes sections, est-ce que vous les avez en nombre proportionnel à leurs nombres d'adhérents au niveau régional ?

Alain Boullot : On a déjà instauré, nous, un vote par mandat, et d'ailleurs le système qu'on propose c'est l'équivalent. Ici au congrès, on vote par mandat, donc ce qui équivaut à : un

adhérent = une voix. Or là, le Conseil d'Administration actuel avec un représentant, quel que soit les régions, c'est l'opposé du vote démocratique. Alors, pourquoi ce qu'on fait en congrès ne serait pas valable en Conseil d'administration ?

François Septier : Dans la motion qu'on propose (je rappelle qu'on a proposé une motion sur la gouvernance), prenons plutôt la notion de territoire qui est plus explicite. Ce que cette motion ne veut pas, c'est que la fédération soit une juxtaposition de territoires, chacun essayant par le nombre de ses mandats d'emporter la majorité. Une fédération, ce n'est pas comme ça que ça joue ; dans la proposition que nous faisons, le Conseil Fédéral a un président, un trésorier, un secrétaire, parce que ça, c'est obligatoire. La représentation des régions, dans la motion que nous proposons, elle existe au plan régional ; ça ne veut pas dire qu'on a coupé les ponts, ça veut dire, au contraire, qu'on travaille ensemble, ça ne vous a pas échappé qu'on a mis un accent aussi sur la communication et le développement.

Bon, alors par rapport à l'ensemble de la proposition de Grand-Ouest, moi je ne peux que reconnaître qu'il y a eu un sacré boulot et ils ont sorti vraiment un pavé qui est bien structuré sur une logique. C'est « *mettons un certain nombre de rails pour que la fédé fonctionne bien* », moi c'est comme ça que je l'interprète. Et ça, nous sommes tous d'accord, je trouve que leur système s'arrête à de nombreuses gares, c'est-à-dire le train va de l'adhérent à l'association locale, de l'association locale au niveau du territoire, du territoire au niveau fédéral et puis voilà, il y a trois mois ou six mois de passé et l'info qui se perd en route ! Pour quitter l'image du train, je veux prendre l'image d'un véhicule de luxe plein de capteurs de sécurité, on a plus de chance de s'arrêter, en plus votre véhicule, il est en surcharge, c'est à dire que, au plan national, vouloir mettre dans ce véhicule vingt-quatre personnes (voir quarante-huit avec les suppléants) alors que, comme le disait Gaston, on n'a pas un seul candidat de Grand-Ouest ! On a eu du mal avec 6000 adhérents à trouver six braves individus, qui essaient de faire avancer le schmilblick et vous nous proposez des structures aussi lourdes qu'il faudra en plus un délai pour que ce système se mette en place. L'expérience prouve que, quand il y a une décision à prendre, même minime, au plan national, stop, on arrête tout pour consulter la base, alors ça c'est bien dans des cas extrêmement importants, mais au quotidien ça devient une gageure. Vous allez dire qu'il n'y a pas de contrôle dans ce que nous proposons, mais il y a une assemblée générale entre chaque congrès ; si notre motion passe, on n'attendra pas pour commencer à travailler.

Martine Duret-Boulangier (AL de Nantes-Grand Large): Tu abuses d'images, c'est bien une métaphore, mais ça ne fait pas avancer le schmilblick, ça fait de la com, on dirait un directeur de com qui fait son show !

Alain Boullot : C'est toi qui as parlé des trains qui s'arrêtaient dans trop de gares ! Le problème, c'est de mettre en place un TGV qui ne va plus s'arrêter dans aucune gare et qui va laisser les territoires sur le bord de la route.

Christian Werner (AL Strasbourg-Ville) : De quel problème s'agit-il ? Et en quoi ces deux motions règlent-elles ces problèmes ?

Danielle Noth : J'ai une petite question pour François, enfin j'en ai deux, voire trois. Je voudrais savoir exactement ce qui va constituer la fédération, des personnes morales ou des personnes physiques ? Et j'aimerais savoir quelles sont les clauses obligatoires que l'on souhaite mettre dans les statuts ?

Claude Pelleing : Comme vous le savez, en 2021, j'ai été animateur du groupe de travail sur la gouvernance et le problème s'est posé de savoir si la fédération est une association de personnes morales ou de personnes physiques. J'ai dit OK, parce qu'on ne peut pas continuer le travail sur la gouvernance, si on n'a pas réglé ce problème. Comme notre travail se limitait à la gouvernance, j'ai fait remonter cette question à l'ODT. Il y a eu un vote qui s'est conclu par l'acceptation que la fédération soit une association de personnes morales ; donc, je pense qu'il n'y a plus rien à dire là-dessus, c'est clair et net.

Alain Bouillot : Nous, nous confirmons que nous serions donc à l'avenir une fédération d'associations locales donc de personnes morales, l'adhérent de la fédération serait l'association locale. Si vous avez bien lu le projet « *Pour une autre gouvernance* », ils entérinent les statuts actuels, c'est à dire qu'on maintient une fédération de personnes physiques. Une autre différence importante - s'agissant du statut juridique des associations locales : dans les statuts actuels, il est décrit que les associations locales sont juridiquement indépendantes. Nous, nous maintenons cette indépendance juridique en revanche, dans le projet « *Pour une autre gouvernance* », ils suppriment la notion d'indépendance juridique, elle ne serait plus qu'autonome, ce qui est quand même complètement différent. En plus, il y a eu effectivement - je pense que c'était il y a très longtemps - l'instauration d'obligations théoriques comme l'article 4 ou 3 des statuts, et l'obligation pour les AL d'adopter des statuts-types. Beaucoup AL n'ont jamais adopté ces statuts-types, ce qui voudrait dire qu'on pourrait tout à fait exclure les associations locales qui ne les ont pas adoptés, alors qu'on est à recherche d'adhérents. On va par des statuts rigides, maintenir ce qui, pour moi, est un non-sens total.

Martine Duret-Boulangier : Pour répondre au copain qui a posé la question du pourquoi de ce travail sur les statuts, je répondrais que ce qui nous avait dérangé, c'était la déviance que prenait le mouvement par rapport à la philosophie initiale des Amis de la Nature, c'est-à-dire l'éducation populaire. Les statuts, c'est la ligne de conduite, ça fixe les lignes et les objectifs d'un mouvement. Au congrès de Gravelines, y a eu tout un travail de fait sur les missions que se donnaient les associations et quand on faisait des statistiques, les associations mettaient l'environnement dans une part moins importante qu'actuellement. Or là, on suit tout, on dit Amen à tout ce que fait France Nature Environnement, mais il y a plein d'associations qui font ça et on n'est peut-être pas obligé de prendre le train pour mettre notre signature derrière. Alors au quotidien, on la pratique, la défense de l'environnement, mais ce n'est pas non plus l'objectif principal des Amis de la Nature.

Alain Bouillot : Actuellement, on entend trop souvent ce discours « *que fait la Fédé pour nous ?* ». On pourrait recentrer l'activité autour de la défense du patrimoine, donc des maisons et des activités que les AL proposent et qui marchent, et c'est vraiment le but essentiel des Amis de la Nature. Si vous lisez les statuts actuels, lisez par curiosité l'article un et deux en demandant quels sont les buts de la fédération, sûr qu'il n'y aura pas deux personnes dans la salle qui diront la même chose ! C'est confus, on ne dégage pas de priorité, c'est en fait vraiment au fil du temps que ça a été écrit, mais quand on lit on ne comprend pas ce qu'est le mouvement ; et les statuts, c'est un document public. Aujourd'hui, les gens sont curieux et quand ils adhèrent à une association, ils vont regarder dans les statuts, mais ils n'auront pas envie d'adhérer en lisant ça.

Christian Werner (AL Strasbourg-Ville) : Effectivement il y a beaucoup de choses dans les statuts actuels, mais je ne vois pas en quoi le fait de décider de dispositions techniques sur la

représentation au niveau du Conseil d'Administration National peut influencer sur la perception que le public peut avoir du mouvement !

Alain Boullot : Non, il y a deux choses distinctes, parce que Claude a parlé du groupe gouvernance et François aussi a parlé de l'objet du groupe gouvernance. Au départ, on voulait effectivement limiter les travaux du groupe à la simple analyse du titre deux des statuts, mais nous, nous pensons que les dysfonctionnements passés ne viennent pas simplement d'un dysfonctionnement de l'organe dirigeant. A savoir s'il y avait un canard à une, deux ou trois têtes, mais que c'est plus un problème sur les objectifs du mouvement, sur les activités de mouvement et de savoir comment la fédération se compose. Dans les statuts actuels, c'est un catalogue à la Prévert, il y a trente activités citées, mais il n'y en a que trois ou quatre qui relèvent réellement du niveau fédéral, tout le reste ce sont les activités des associations locales au nom du niveau fédéral. Ce sont les activités de la fédération qu'on doit citer, point à la ligne, et cela permettra aussi pour les dirigeants de recentrer leurs efforts.

Christian Werner : Ça répond peut-être à la façon dont vous souhaitez que le mouvement soit lu, mais cela ne concerne pas l'organisation interne. On parle de votre proposition à vous, je comprends bien que vous avez envie de faire passer certaines choses au niveau des orientations du mouvement et vous vous dites qu'avec les conventions de représentation actuelle, c'est-à-dire une région = un représentant, vous n'y arriverez pas, donc vous souhaitez être numériquement mieux représentées ?

Alain Boullot : C'est simplement la démocratie, c'est comme ça que ça se passe en congrès, et on souhaite que ça se passe aussi au niveau de l'organe dirigeant.

Christian Werner : Moi je n'ai rien contre, au contraire ; en revanche, sur la réécriture de l'article un, vous aviez réécrit un petit peu, enfin synthétisé en trois lignes, les orientations de mouvement et là je ne peux pas être d'accord, parce que c'est réduire lamentablement les Amis de Nature à un petit club qui organise des voyages touristiques, qui s'occupe des petites fleurs et est très content de se retrouver ensemble. Le tourisme social ce n'est pas une fin en soi, c'est une façon pour des gens de conditions modestes d'avoir la possibilité de rencontrer d'autres gens, ailleurs, à l'étranger. Les Amis de la Nature ont aussi pour but, la compréhension, la connaissance entre les peuples, parce qu'on considère que les peuples, en se connaissant mieux, ont bien moins envie de se foutre sur la gueule, donc c'est la paix qu'on défend avec ça, il ne faut pas l'oublier.

Alain Boullot : Il y a également l'article deux, on cite toutes les valeurs fondamentales in extenso et là on s'est inspiré des statuts de l'Internationale. En revanche, en lisant les statuts de l'International des Amis de la Nature, je suis tombé de ma chaise parce qu'en fait le tourisme social n'arrive qu'en sixième position des objectifs. Alors que le mouvement, c'était ça au départ.

Jean-François Lerat (AL Berry) : Je suis président d'une association de quarante membres en Ile de France, donc moi ça m'inquiète un peu ce que vous proposez, de voir comment on va être réduit à la portion congrue dans la région, ça c'est un premier point. Le deuxième point, c'est la question du recentrage qui vient d'apparaître, moi je trouve que les Amis de la Nature c'est un mouvement formidable et très englobant, et je pense qu'on doit le valoriser dans toutes ses dimensions et non le limiter à la valorisation des maisons. Une maison qui fonctionne, c'est quelque chose qui peut être très efficace vis-à-vis de la jeunesse, donc vis-à-vis de nouveaux

participants, mais je crois qu'on a un rôle si on veut devenir une association nationale, c'est de s'occuper de l'ensemble des territoires. Je pense qu'à terme, un des objectifs, c'est que l'ensemble de l'Hexagone soit couvert d'associations d'Amis de la Nature, et pour moi, je pense qu'on doit rester sur une idée très large de la notion, c'est comme ça qu'on attire de nouvelles populations et à mon avis, si on veut être crédible vis-à-vis des autorités, des jeunes, il faut qu'on puisse s'élargir ; si on reste sur 20% du territoire, on sera une association marginale.

Bernard Laizé (AL de Colombes) : On parle beaucoup de la réussite de faire participer plus concrètement les citoyens. Là, nous on propose de mettre au niveau de la Fédération un écran entre nos adhérents et le national et/ ou l'international. Je sais que vous travaillez beaucoup au niveau de la région, il n'y a pas de problème, mais pourquoi l'imposer aux autres ? Par ailleurs, l'environnement est un sujet majeur, on le sait, la Terre brûle et vous proposez de regarder ailleurs. Pour le reste, changer les statuts ça demande un travail auprès des adhérents pour respecter la démocratie ; je ne sais même pas si tout le monde ici a lu vos vingt pages et a pu en discuter avec ses adhérents avant la tenue du congrès. C'est tout de même important de modifier les statuts, ça prend du temps, on ne peut pas le faire à la va vite.

Alain Bouillot : Certaines personnes ont refusé cette discussion, lorsque le groupe gouvernance a été mis en place dès le mois de juin 2021, il y a maintenant un an. Au niveau de la région Grand-Ouest, on a rédigé un courrier adressé à tous les membres de l'ODT et du groupe gouvernance, pour demander l'extension du périmètre des travaux du groupe gouvernance à l'ensemble des statuts ; cela a été systématiquement refusé, notamment par Martine Laizé. Par ailleurs, quand tu dis que les statuts n'ont pas été discutés, le projet de statuts Grand-Ouest, nous l'avons envoyé à l'ensemble du groupe gouvernance dès le mois de novembre ; depuis, il y a eu des modifications, parce que nous avons tenu compte effectivement de certaines suggestions et de remarques justifiées. Dire qu'il n'y a pas eu de débat, ça c'est parce que vous n'avez pas engagé le débat.

Claude Pelleing : Oui, je plaide coupable, là c'est moi qui ai refusé que l'on discute du titre un et des statuts dans mon groupe de travail mais je le maintiens. Pourquoi ? Parce qu'en 2021, au niveau du congrès en visio, il avait été demandé de constituer un groupe de travail sur la gouvernance.

Alain Ritter (AL de Stiring Wendel) : Depuis ce matin, j'écoute les différents échanges sur les deux options, même avec les ateliers qu'on a fait cet après-midi ; pas une fois je n'ai entendu parler de l'avenir du mouvement, de comment renouveler toutes les personnes en charge de responsabilités, parce qu'on sait qu'on est un groupe vieillissant. Comment faire pour avoir de nouveaux adhérents, comment faire pour attirer de la jeunesse, etc....

A la dernière réunion de l'ODT à laquelle j'ai pu assister parce que j'ai remplacé mon ami Serge Schmitt, président départemental de la Moselle, vous ne parliez que du juridique et encore du juridique, et ceci depuis des années maintenant. Pourquoi supprimer, pendant le congrès, un groupe de travail sur les activités possibles ? On compte entre 6000 et 7000 adhérents selon le dossier du congressiste, alors que des années en arrière, avec des statuts qui fonctionnaient, on arrivait à être 12000 adhérents et ça n'a jamais posé de problème, donc je m'interroge.

Francine Petit (AL de Châlons-en-Champagne) : J'ai une question d'ordre plus générique, j'ai entendu tout à l'heure que l'ODT avait voté pour que ce soient des personnes morales qui

adhérent, on est d'accord ? Quel est le poids de ce vote ? si aujourd'hui on nous demande de voter pour deux motions, dont une dit que les adhérents sont des personnes physiques, cette motion-là ne devrait même pas être représentée puisqu'elle ne correspond pas au vote de l'ODT ! A quoi servent vos travaux si une motion qui est présentée ne reflète pas ce que vous avez décidé ?

Jean-Michel Harp : Je reprends la parole, parce que je sens que le débat va partir en vrille ! Effectivement, c'est un gros souci, parce qu'en ODT, nous avons pris des décisions qui semblaient s'imposer, clarifier la situation personne/physique – personne/morale, personnellement, je pense que si nous sommes une association de personnes physiques, le congrès d'aujourd'hui n'a pas lieu d'être. Nous aurions dû convoquer tous les adhérents ! Donc, comme on a convoqué les représentants des associations locales, nous sommes bien une fédération de personnes morales. Lors de ce vote, nous n'avions pas l'unanimité, nous avons la majorité (9 sur 10). Maintenant chacun est libre de le respecter ou pas, c'est aussi la démocratie, je suis désolé mais c'est comme ça. En revanche, il faut en tirer les conséquences : quand on édicte des règlements ou des propositions, si chacun y va de son truc en disant « *ce n'est pas moi, je continue comme j'étais parti avant* », on n'avancera pas ! Je suis désolé, mais on ne peut pas avancer quand il y a des décisions prises qui ne sont pas respectées ; si elles sont prises à la majorité, il faut les respecter.

Philippe Binder (AL de Besançon) : J'ai fait partie du groupe gouvernance et je soutiens ce que Claude Pelleing a dit tout à l'heure, c'est-à-dire que ça a été un choix dès le départ, que le groupe ne s'intéresse qu'à la gouvernance, ce qui paraît assez logique. Nous n'avons pas refusé de traiter d'autres questions. A tel point que l'ODT, en septembre - octobre 2021, avait fait le choix de traiter du projet associatif, de l'étendre à un autre groupe, malheureusement ce groupe n'a jamais été mis en place, je le regrette, je pense qu'effectivement le projet associatif tel qu'il est présenté par le Grand-Ouest mérite qu'on s'y attarde, mais c'est un débat qui doit avoir lieu dans nos associations locales, avec nos adhérents. Pourquoi les adhérents de nos associations ont-ils adhéré aux Amis de la Nature, à quoi ça sert ? Cette question-là, elle devra être traitée un jour ou l'autre, mais pas aujourd'hui dans un congrès qui est convoqué sur la question de la gouvernance. Alors pouvoir l'ODT a pu prendre une décision sur personne/physique – personne/morale, c'est parce que, comme l'a appelé François tout à l'heure, ça n'a aucune importance, ça ne change rien à la façon dont les Amis de la Nature existent et fonctionnent partout en France, et je pourrais presque dire dans le monde. Nous sommes membres d'une fédération qui a 350 000 adhérents au niveau international, donc nos petites questions juridiques, de savoir si nous sommes une personne morale, une personne physique franchement ce n'est pas du niveau d'un congrès. Mais si vous voulez en débattre, ce n'est pas difficile, il suffit d'inscrire la question au prochain congrès et ça vous donnera tout le loisir d'avoir ce débat ; mais aujourd'hui, nous devons traiter de la gouvernance. Pour résoudre un certain nombre de problèmes qui sont du dysfonctionnement de notre fédération, dans les relations qui existaient entre le BN et le CA, je suis complètement d'accord avec l'analyse d'Alain Bouillot qui a été rappelée tout à l'heure, il y avait deux parties dans notre organe dirigeant et c'est une de trop. On a traité la question au sein du groupe gouvernance avec deux solutions différentes et c'est à l'organe souverain de trancher ce débat, ce n'est évidemment pas à l'ODT dont la mission était de traiter de la gouvernance

Alain Boullot : Dire qu'aujourd'hui, l'objet du congrès c'est simplement de traiter de la gouvernance, alors non, puisque nous avons présenté dès le mois de janvier-février une demande, relayée par 1/3 nos adhérents, demandant qu'on présente au congrès un ensemble comprenant la révision des statuts, ce que nous avons fait. On n'a pas qu'à traiter uniquement le titre II des statuts, mais on a bien à examiner l'ensemble de notre projet, et répondre par oui ou par non.

Hubert Wintz (AL de Strasbourg-Neudorf) : Je voulais préciser que le groupe gouvernance s'est arrêté le 12 janvier et que les statuts présentés aujourd'hui ont été rédigés par la suite, par 3 personnes. Tous les autres membres du groupe gouvernance n'ont plus été invités à travailler sur ces statuts.

Christian Werner : Donc, il est bien question de gouvernance, de voir comment les sections, enfin comment les adhérents, vont être représentés soit à travers leurs sections regroupées au niveau territorial soit directement à travers un Conseil d'Administration National dont ils désigneraient eux-mêmes les membres, c'est ça si je résume. Ce qui m'inquiète le plus, c'est l'appauvrissement de notre mouvement, d'un point de vue philosophique, si on élimine un certain nombre de choses. Alors moi, quand je présente le mouvement, j'ai l'habitude de dire, qu'on n'est pas qu'une association de protection de l'environnement, on est une association de tourisme et de loisirs populaires aussi, mais je ne manque pas d'ajouter ensuite que le tourisme, c'est un outil pour nous. Ça, je l'ai appris et je le dis en présence de Manfred Pils, j'ai beaucoup appris sur le mouvement, pas dans ma section et je regrette de le dire devant mes copains de département du Bas-Rhin, mais à Préfailles, en fréquentant des anciens. Des anciens qui ont été résistants, qui ont participé à la relance du mouvement après la guerre ou des anciens de notre section jumelle de Mannheim-Kohlhof (Allemagne), ces personnes étaient membres du Parti communiste - peu importe, je ne dis pas qu'il faut être de tel ou tel parti, mais ces gens-là étaient engagés par ailleurs - donc ces gens, ils étaient Amis de la Nature parce qu'ils avaient une philosophie à défendre, et cette philosophie, si on s'en prive en appauvrissant les statuts, en faisant de nous juste une association de tourisme social, louer un autocar pour aller se balader ensemble, et bien ce n'est pas l'esprit Amis de la Nature.

Alain Boullot : Si tu as bien lu l'article trois de notre projet de statuts, sur les valeurs fondamentales, on reprend : « *l'Ami de la Nature est un écocitoyen, attaché aux valeurs républicaines, attentif à la notion de tolérance et de respect, rejetant tout extrémisme. Il reste vigilant sur tous les problèmes de notre environnement dont il est garant pour les générations futures* », et dans les objectifs « *mettre en œuvre le droit de tous à un environnement sain* » est également cité !

Pierre Barrucand : Merci à tous d'avoir débattu, mais je pense qu'on pourrait rester ici, dans la salle, jusqu'à demain sans en avoir fini et il nous faut conclure pour aujourd'hui !

10. Synthèse des ateliers et élaboration des programmes d'actions

10.1. Environnement

a) Compte-rendu de l'atelier « Environnement »,
présenté par Marie-Noëlle Bastard-Rosset (AL de Thonon-Chablais).

Nombre de participants à l'atelier : 24

1 – Tour de table des actions : « que font les A. L. ou auxquelles elles s'associent » :

- La gestion, le recyclage des déchets, le tri, la collecte de bouchons : information et mise en pratique.
- Participation à des associations et/ou mouvements plus revendicateurs : Amis de la Terre, FNE, LPO, OFB. ou associations plus locales.
- Connaissance du patrimoine, de la flore, de la géologie, des espèces animales.
- Actions autour des jardins et de la santé : la permaculture, les jardins partagés, l'alimentation, la santé en lien avec l'environnement ; parfois les AL s'associent à des actions municipales.
- Participation aux journées de nettoyage de sa ville ou commune,
- Adhésion au programme « Refuge LPO » pour les maisons ou refuges.

Souvent les AL sont impliquées sur plusieurs thèmes et au minimum sur le tri des déchets et la participation au(x) nettoyage(s) de la commune ou ville.

2 – Les actions et thèmes qui paraissent importants à développer pour les années à venir :

* Réactualiser la Commission « Environnement » :

- (re)faire un état des actions menées dans chaque association, les faire connaître.
- échanger des informations, des idées, des références de personnes ressources pour mutualiser nos compétences
- partager et diffuser des lieux « ressources » pour connaître les textes et lois sur la protection de la nature.

* Rôle de l'ANF : élire un responsable « Environnement » qui organise et anime une commission « Environnement », avec possibilité de réunions en visio.

Rencontrer les responsables dans les administrations, être plus présents au niveau communication en s'affichant davantage : à traiter avec la commission « communication »

Pour que la fédération puisse agir, les A. L. doivent s'engager à faire remonter les actions qu'elles organisent ou qu'elles proposent.

* Thème prioritaire : Consensus dans le groupe pour qu'au niveau national ce soit la protection de l'environnement, que cette préoccupation apparaisse clairement dans les statuts, certains proposant d'utiliser plutôt les termes de justice climatique. Pour d'autres, la protection de l'environnement « c'est dans nos gênes ».

Cela peut comprendre :

- Le partage de l'eau
- Le partage de l'espace, compte-tenu de la circulation de V.T.T. de plus en plus présents sur les sentiers et des accidents de chasse plus fréquents ; ce dernier sujet nécessitant une grande action au niveau national.
- Mieux connaître et se rapprocher des associations de défense de l'environnement, notamment des associations nationales qui ont du poids.
- Nous sommes obligés de passer par ces grandes associations (FNE, FAJ) pour accéder aux autorités.

- Être plus visibles, en tant qu'AN, à leurs côtés ; nous ne sommes pas une association de « protection de l'environnement », mais nous sommes tout à fait légitimes à prendre des positions, voire s'engager avec elles, en étant moins frileux.
- Défendre la pratique d'un tourisme durable, d'une gestion exemplaire des maisons.
- Trouver le « ton juste » pour ne pas être repoussants.

* Conclusion :

être présents dans les débats mais aussi s'investir dans des actions qui touchent à l'organisation de notre quotidien dans la société pour les années à venir.

Je constate, après coup, que l'aspect « solidarité internationale » n'a pratiquement pas été évoqué et, pourtant, certaines AL sont engagées à ce niveau-là

b) Questions/réponses ➤ la parole est donnée à l'assemblée.

Jean-Pierre Jacquier (AL de Thonon-les-Bains) : J'ai été vice-président de France Nature Environnement de Savoie qui regroupe 47 associations, et je pense qu'il est très important pour vous de faire adhérer certains de vos adhérents, ou des associations. Si ces personnes s'impliquent bien, elles seront invitées justement par les différents services de l'État (Direction Départementale des Territoires, agence de l'eau, comité de bassin, comité de montagnes...). Il faut savoir que l'état contrôle absolument tous les projets d'aménagement du territoire. Si vous avez des jeunes qui veulent s'impliquer, il faut s'inscrire auprès de ces grosses associations France Nature Environnement, LPO, Amis de la Terre, c'est très enrichissant, parce que là on prend conscience de toutes les législations qui sont très complexes et efficaces pour la protection de l'environnement.

Autre intervention : Je pense qu'au-delà de la protection, il faut qu'on s'applique dans la gestion des espaces. Dans l'atelier communication-développement a émergé l'idée de développer des projets d'actions sur les refuges, ce qui peut servir d'exemple pour le reste du territoire. Je pense qu'ensuite il a des domaines particuliers, par exemple, tous les itinéraires utilisés pour les marches : il faut développer des actions, aller au-delà de la protection des sentiers, pour s'impliquer dans leur sauvegarde. Il faut imaginer que les sentiers que l'on utilise en France sont passés de 2 000 000 Km à 600 000 Km, il y a donc eu une réduction considérable ! A mon avis, il faut s'impliquer également dans l'idée de participer à la gestion de ces espaces qui sont importants pour nous, ensuite dans notre comportement vis-à-vis de la nourriture ; on peut imaginer qu'on s'implique dans une meilleure qualité de ce que l'on consomme dans notre vie quotidienne.

François Bérenger (AL de Rouen) : J'étais aussi dans l'atelier environnement, je pense que nous devrions être beaucoup plus visibles aux côtés d'autres associations, que le logo Amis de la Nature soit mentionné dans la presse, auprès des élus. La situation est très grave au niveau environnement, il faut que notre logo apparaisse aux côtés d'autres associations engagées dans les luttes actuelles, sur le terrain, ce qui permettrait de faire vivre l'association et de la faire connaître ; cela permettra peut-être de faire venir des nouvelles personnes.

Christian Werner (AL Strasbourg-Ville) : Ce que j'allais dire rejoint un peu ce que disait François, il s'agit de trouver le ton juste ! Les Amis de la Nature - ou alors je me trompe complètement depuis 60 ans - ne sont pas une association de protection de l'environnement, il y a d'autres organisations qui font ça bien mieux que nous, ce n'est pas la peine de vouloir rajouter ça sur

notre carte de visite. Pour s'investir, on rejoint les organisations spécialisées, je suis d'accord en disant que les Amis de la Nature sont légitimes à prendre une position, à certains moments, sur des problèmes touchant à l'environnement. On est assez frileux au niveau local, on pourrait être un petit peu moins frileux. Il s'agit de trouver le ton juste, parce que cela peut avoir un effet répulsif sur certaines personnes qui s'intéressent à nous, des gens qui viennent chez nous ; et quand on commence à énoncer des positions sur certains problèmes de société, ça coince ! Je pense qu'on n'arrivera pas à ce que notre nom soit associé aux grosses associations protectrices de l'environnement, on n'y arrivera pas par le terrain, donc c'est peu légitime.

Jacques Leprince (AL de Nantes) : Aujourd'hui, la Fédération Nationale n'a pas accès aux plus hautes instances administratives ou politiques, nous sommes obligés de passer par des organismes qui nous représentent. Pour le ministère de l'environnement, par exemple, il faut passer par FNE. Les associations locales qui pratiquent des activités ou des actions locales ne les font jamais remonter au niveau national. Je rejoins Christian sur la frilosité des associations locales à participer à des manifestations avec d'autres associations ; on aurait à gagner si on veut qu'on connaisse le mouvement, il ne faut pas avoir honte.

Michel Jacquot (président du département des Vosges) : Je suis toujours étonné par le petit sentiment de malaise ... on se dit toujours : « *mais comment on peut avoir un nom Amis de la Nature, alors qu'on en fait si peu pour l'environnement ?* » et c'est une erreur. Parce que je pense que les Amis de la Nature, on est exemplaire en matière d'environnement, individuellement, par les individus, par les associations locales, nous sommes bons ! On n'a pas besoin de se rabaisser en disant qu'on n'en fait pas assez, on l'a toujours fait, c'est naturel, c'est comme Molière quand il fait de la prose, c'est naturel. On pratique l'environnement, en tout cas, on pratique le tourisme durable. Nos refuges, on les gère de façon quasiment idéale, ou en tout cas au mieux, et toutes nos activités aussi.

Jean-François Lerat (AL du Berry) : A mon avis, c'est un des enjeux de la fédération d'avoir un responsable environnement qui aille dans les bureaux de l'administration. Moi qui ai été longtemps dans différentes situations professionnelles de ce type, je n'ai jamais refusé de rencontrer qui que ce soit et je pense que je n'ai jamais rencontré de responsables des Amis de la Nature, que ce soit au niveau local dans les Vosges, en Bourgogne, dans les milieux parisiens. J'ai découvert les Amis de la Nature en allant dans une association locale, il ne faut pas avoir de frilosité pour aller rencontrer les responsables, et les responsables, ce n'est pas forcément le ministre ! Ce sont des gens comme nous, qui sont dans les administrations et qui sont à l'écoute pour guider. Les Amis de la Nature ont été trop longtemps absents dans la communication, et je pense qu'il faut combler ce vide.

Jacques Poulet (AL de Cran Gevrier) : Je pense que ce qui est important, c'est le partage de l'espace. Deux personnes ont été tuées à cause de la chasse tout récemment, et quelqu'un qui faisait du VTT sur un sentier de la Vannoise a dû être héliporté. Si je reprends l'exemple de la chasse, c'est un arrêté préfectoral qui définit éventuellement des jours où il n'y a pas la chasse, mais pour les autres cas ? Aujourd'hui, il faut qu'au niveau national il y ait des prises de position sur le partage de l'espace, pour permettre à chacun de trouver sa place sans danger ; ce n'est pas forcément au niveau local que les choses vont pouvoir se régler. On peut discuter au niveau local, mais les gens qui arrivent de la ville ont une certaine pratique du vélo. Le VTT dans les sentiers, c'est autre chose ! Le problème, c'est qu'ils ne le maîtrisent pas, ils sont dangereux

pour eux-mêmes et pour ceux qui se trouvent sur les sentiers, maintenant que des systèmes d'organisations de vacances développent des séjours en montagne. La neige, il y en a un peu moins chaque année, et on réinvente de nouveaux loisirs autour d'autres pratiques sportives.

10.2. Communication & développement

a) Compte-rendu de l'atelier « Communication & développement »,
Présenté par François Septier (AL de Val d'Orbey, animateur du groupe Anim'Actions)

Nombre de participants à l'atelier : 35.

Les 35 participants, très concernés par la nécessité de se mobiliser sur la communication interne et externe comme vecteur du développement des Amis de la Nature France, ont émis les idées ci-dessous.

➤ A l'externe :

* Rendre visible les AN : participations aux forums des associations, salons du tourisme et OT. Être présents sur les réseaux sociaux. Mailings aux élus.

* Développer les partenariats ; les conventions et les actions communes ou complémentaires avec d'autres acteurs qui partagent une partie de nos valeurs et objectifs.

* S'impliquer collectivement dans la défense de l'environnement. Être présents auprès des partenaires et institutions.

* Développer des évènements nationaux coordonnés : Journée nationale de la rando, par exemple.

* Moderniser et développer nos outils et systèmes de communications : Site national, Facebook, Instagram, Dolibarri®...

Et surtout les alimenter, les actualiser et les faire vivre.

Repérer les adhérents qui maîtrisent ces domaines.

* Pour faire connaître les AN, créer des clips et séquences vidéo sur nos maisons et activités. Les diffuser sur You tube.

➤ A l'interne :

* Augmenter le nombre des actions solidaires et la communication inter AL.

* Être moins isolés.

* Partager les plannings et programmes d'activités.

Créer et partager des fiches de description de mise en œuvre, des kits d'activités « clés en main ».

* Faire circuler l'information. Echanger les expériences.

Retravailler les lettres et newsletters et leurs modes de diffusion.

* Mobiliser les adhérents pour qu'ils diffusent la connaissance du mouvement

* Développer et diversifier les activités susceptibles d'attirer de nouveaux adhérents : la marche nordique ; organiser des rencontres jeunes, des WE jeunes, par exemple.

➤ **Formation :**

* Consolider les formations Randonnées pédestres ; en augmenter les effectifs et les formateurs ; améliorer la prise en charge nationale.

* Diversifier les formations : Marche nordique, communication, Internet, réglementations diverses, connaissance du mouvement pour les nouveaux adhérents.

* Créer des groupes « projets » en faisant appel aux compétences des adhérents. Faire une enquête auprès d'eux et solliciter les bonnes volontés des personnes ressources.

* Créer des AL nouvelles en regroupant des adhérents isolés, mailler le territoire, (même si c'est ambitieux actuellement).

➤ **International :**

Se remobiliser et participer aux travaux de l'IAN.

➤ **Constat :**

L'atelier n'a rien produit de bien nouveau par rapport aux ateliers précédents sur les mêmes thèmes.

Il reste à se mobiliser pour mettre en œuvre toutes ces préconisations, en tenant compte de ce qui est déjà accompli dans certains points du territoire.

b) Questions/réponses ➤ la parole est donnée à l'assemblée.

François Septier : Comme l'idée était de sortir de cet atelier avec un certain nombre de priorités sur lesquelles on demandait à la fédération d'agir, j'avais distribué des fiches aux participants. J'ai récupéré hier une quarantaine de fiches-réponses.

Qu'est-ce qui s'en dégage ? Des choses très connues : la nécessité de communiquer entre nous, et pas seulement en matière de communication verticale, que ce soit les associations locales vers la fédé ou la fédé vers les associations locales. Tout le monde voudrait que le site Internet fonctionne bien et soit à disposition à la fois du public et en interne. Donc, il y a eu une prise de conscience que les associations locales ne s'appliquent pas dans le transfert de leurs activités, ni dans le transfert de leurs initiatives, ni dans le transfert de leurs problèmes et préoccupations, pour qu'en retour, la fédé puisse compiler tout cela, essayer de trouver des solutions et faire descendre un certain nombre de solutions, d'aides, d'informations et d'outils.

Paradoxalement, il y a aussi un déficit de communication entre les associations locales. Certes, leurs présidents se retrouvent dans les Comités Départementaux, mais proprement dit, elles ne communiquent pas, chacun parle de créer des groupes WhatsApp ou des groupes Facebook. Quelque chose est apparu assez fortement aussi, c'est le manque de connaissance du mouvement par les adhérents ; peu de membres ont une connaissance élaborée du mouvement, et ici et là, certains ont continué à mettre en place des sessions de formation des adhérents. Il semblerait qu'à partir du moment où un adhérent est mieux informé, il vient moins en consommateur et en parle aussi plus facilement autour de lui.

Un autre point qui est apparu pour le développement, c'est le maillage du territoire. C'est un peu ambitieux, mais ça vaut le coup de s'y pencher. Un certain nombre de membres qui adhèrent à telle ou telle association locale, n'habitent pas à cet endroit. Ces adhérents-là, il faudrait pouvoir en regrouper certains pour faire des petites associations locales, surtout dans le contexte de réduction des adhérents. A l'intérieur des territoires, on n'est pas assez implantés, alors c'est difficile d'adhérer à une AL, mais cela vaut quand même le coup de s'y intéresser, parce que si on réussissait à implanter des associations locales, cela relancerait le mouvement. On a pensé, notamment en 2023, à créer un événement collectif national avec un gros battage médiatique, une des choses qui ne coûtent rien aux associations locales. En somme, il faut capter l'intérêt des gens. Je prends rapidement un exemple : tout le monde fait de la randonnée, tout le monde dans l'année a au moins une journée autour de la randonnée, pourquoi ne pas trouver une date pour le faire tous en même temps ? Et chacun à son niveau local, régional, national s'organise pour faire une diffusion autour de cette fête, y inviter qui il voudra et être visible sur l'ensemble du territoire. Une autre idée est apparue, c'est que, lorsqu'une activité ou une manifestation s'est particulièrement bien passée, qu'elle a porté ses fruits au plan local, de faire remonter les informations concernant ces activités ou cette manifestation : comment cela a été organisé, qu'est-ce qu'on attendait comme résultat, quel résultat a été obtenu, qu'est-ce que cela a sous-entendu pour nous, comme moyens, comme disponibilités ?

Par ailleurs, vous parliez de remettre en route une « commission environnement », mais cela devrait être le cas de beaucoup de sujets qui nous réunissent, car les compétences doivent venir des associations locales et pas seulement d'en-haut. Ensuite, l'adhésion au mouvement, nous étions d'accord pour dire que nous adressions plutôt aux familles, et si les jeunes doivent venir c'est par le biais des activités que nous pourrions proposer à l'ensemble de la famille. Si l'on veut intéresser les jeunes, il ne faut pas oublier qu'ils ont un smartphone à la main et que nous ne devons pas occulter ces nouvelles technologies ; une balade de reconnaissance de la faune et de la flore avec une application qui va bien pourrait permettre de rallier les plus jeunes. En ce qui concerne la formation, un besoin sur le numérique et la formation de nos adhérents émerge de part et d'autre. Voilà si quelqu'un veut intervenir ?

Marthe Parent (AL de Besançon) : On parle beaucoup du manque de visibilité, en disant que nous ne sommes pas assez connus, et je m'étonne ici qu'il n'y ait pas un reportage sur des radios ou presses locales ? Pourquoi ne sont-ils pas là, ce serait vraiment la belle occasion !

Pierre Barrucand : On a effectivement contacté les médias locaux de Messenger et le Dauphiné. Un article est paru avant-hier dans le Dauphiné, il est affiché à l'entrée. Le Messenger a fait deux petits entrefilets de 5 cm sur 3, on n'a pas eu plus ! En revanche hier à France Bleu, j'ai pu parler deux minutes du congrès, c'est passé à 10h 51 en podcast.

Martine Laizé : La proposition qui a été faite de créer un événement national ne doit pas faire oublier que l'opportunité existe qui est de participer à la journée nationale des Amis de la Nature, organisée par l'International. Cela nous permettrait d'avoir une visibilité au-delà du village, de nos frontières et cela nous permettrait aussi de bénéficier des outils de communication mis à notre disposition. Presque aucune association - je peux me tromper - ne participe à cette activité. Il est vrai que la date choisie, à mon sens, pour cette journée nationale n'est pas très avantageuse pour nous, début septembre, parce que cela correspond à nos forums des associations, aux journées du patrimoine et à de nombreuses activités qui ont lieu. Peut-être que la difficulté vient

de là, mais c'est quand même important qu'on puisse se joindre à une initiative internationale et cela nous donnera encore plus de visibilité.

Manfred Pils : La date en septembre correspond à la date anniversaire de fondation du mouvement, je suis désolé, mais il faut bien en choisir une !

Jean-Marie Deknudt (président de la région Nord-Pas de Calais) : Moi, je voudrais revenir sur les jeunes ; il faut leur donner la possibilité de se retrouver ensemble dans nos gîtes, pour faire des activités comme on en faisait nous, des jeux de piste dans la forêt, des feux de camps, des chasses au trésor, ... leur donner l'occasion de se retrouver entre eux. Il faut leur faire confiance, en veillant à la discipline bien sûr, mais leur en laisser l'initiative.

Fernand Mauro (AL de Chalons en Champagne) : Je reviens sur la proposition de date ; si on ne sort pas d'ici avec une date précise pour 2023, cela risque de passer aux oubliettes ! Sinon François, concernant la création de nouvelles associations dans les régions qui sont des déserts, c'est une très bonne idée, elle me paraît un peu utopique parce que déjà on a un gros problème avec, malheureusement, les associations locales parties ou qui peuvent partir, donc je pense qu'il faut plutôt s'activer à sauver celles déjà en place et puis après on pourra penser à en créer d'autres, mais chaque chose en son temps.

Gaston Ponti : Pour rebondir aux propos de Jean-Marie, cela fait cinq années que l'on organise une semaine pour les jeunes de 8 à 17 ans. Durant cette semaine, tout objet électronique est exclu ; la première année, ils ont un peu pleuré et en fait, ils disent « *bah, c'est cool, merci* », car on a su leur proposer une balançoire, ou construire une cabane, ou une scène pour monter un spectacle et mettre de la musique, ils savent aussi comment s'amuser. Parce que, pour motiver des jeunes, il faut bien en avoir, je suis d'accord avec François, ciblons les familles. Pour monter aux refuges, il faut une voiture, les jeunes ne viendront pas tout seuls à pied ! Cela fait des adhérents en plus, et les enfants reprendront le flambeau plus tard.

Philippe Binder (AI de Besançon) : Je suis très heureux d'avoir rencontré tout ce monde au congrès. Le problème, c'est que je ne sais pas qui vous êtes et je ne sais pas comment communiquer avec vous après le congrès. Je demande donc à la fédération de diffuser les coordonnées des personnes qui participaient à tous les ateliers, car j'ai besoin, j'ai envie, de reprendre contact avec ceux qui se sont exprimés. J'entends déjà on ne peut pas diffuser les coordonnées électroniques sans accord à cause de la protection des données. Je suis un fan du respect du RGPD, je ne diffuse jamais les coordonnées électroniques des adhérents à des personnes qui ne sont pas adhérentes de notre association. Je demande explicitement l'autorisation d'utilisation de votre adresse électronique.

François Berenger : On en avait parlé dans le groupe Anim'actions, mais c'est le site Internet de la Fédération qui est bien, mais extrêmement touffu ; on a du mal à trouver des informations, est-ce qu'on ne peut pas trouver quelque chose de plus simple ?

François Septier : Le site informatique, c'est un avantage, il existe ; si on veut réellement aller chercher des infos, on finit par les trouver. Ce n'est pas toujours très accessible, cela nécessite effectivement une mise à jour de la structure du système ; cela demande du boulot, des techniciens, des informaticiens et c'est effectivement une grosse préoccupation.

Martine Laizé : Je ne vous répondrais pas en ce qui concerne Facebook, parce que ce n'est pas ma tasse de thé et c'est Johanna qui est aux manettes. En ce qui concerne le site Internet, c'est vrai qu'on avait mis le site un peu en veilleuse, parce qu'il y avait le projet de le refondre complètement ; donc, je n'avais pas envie d'aller travailler sur quelque chose qui allait disparaître au profit d'un autre site plus moderne, au niveau design et avec d'autres responsables. Cela risque de ne pas être le cas, mais il faut être raisonnable, on ne peut pas travailler sur trop de projets à la fois, il faut d'abord mettre en œuvre le transfert via Dolibarr®. Le site Internet, dans sa conception actuelle, a malheureusement, encore quelques mois à vivre. Vous me faites une proposition d'architecture, quelque chose de très simple, comment vous voyez une bonne gestion des informations et j'en ai pour une heure à recréer l'architecture en fonction des besoins.

François Septier : Oui mais nous, il nous faudra bien plus d'une heure pour mettre en œuvre ce chantier de refonte de contenus !

Florent Beck : Pour la journée nationale, pourquoi ne pas essayer de l'organiser en même que la fête de la nature ?

Françoise Longchamp (AL de Bourgogne - Grande Garenne) : Bon, je risque de vous faire hurler, je suis une présidente par défaut ! A côté, j'œuvre dans une association caritative très connue et je vous trouve très élitiste. Les personnes que je côtoie ne vous connaissent pas et sont à mille lieues de voir comme vous. Alors c'est très bien, nos enfants qui sont tous d'un milieu social moyen, on les envoie à la fac, on les envoie par-ci, par-là, en Erasmus, ils vont travailler un petit peu partout, mais quelque part, quand je vous entends parler, je me dis en quelque sorte : « Comment faire pour attirer un public moins bourgeois » ?

Martine Duret-Boulanger (AL de Nantes-Grand Large) : Pour répondre à la copine qui vient d'intervenir, c'est normal qu'on ait envie de toucher des gens de milieux défavorisés, mais en même temps, il ne faut pas tout mélanger ; c'est comme l'environnement, il y a des associations qui sont tout à fait organisées pour leur venir en aide et être solidaire ; nous ce n'est pas notre boulot, ce n'est pas notre mission non plus. On pourrait peut-être davantage les attirer, mais c'est pour les rendre indépendants, qu'ils s'autogèrent.

Pierre Barrucand : Nous on participe au réveillon solidaire organisé par la mairie de Thonon, on va chercher les gens et on les ramène chez eux et on reste au dîner ; c'est notre façon d'être aux côtés des gens défavorisés. Je passe la parole à Sébastien qui s'occupe des jeunes à Thonon.

Sébastien Beau (AL de Thonon-les-Bains) : Je crois que, concernant le mouvement, la société actuelle nous transforme tous en consommateurs, d'où la problématique que nous avons à faire connaître notre mouvement. Si je prends l'exemple des cent soixante personnes qui viennent s'inscrire chez nous pour l'escalade, la moitié s'intéresse vraiment à l'association, l'autre moitié paye la cotisation et vient grimper. C'est avant tout par la communication directe et simple (qu'on laisse peut-être trop de côté), ces temps d'échanges informels où on dit ce qu'on va faire, qu'on peut expliquer comment fonctionne l'association. L'échange aussi permet à chacun de s'exprimer et surtout, pour les plus jeunes, de les laisser s'organiser, amener leurs copains. On a fermé les portes il y a plus de vingt ans, et maintenant c'est compliqué. Pour ce qui est du maillage du territoire, je pense qu'il faut se concentrer sur ce qui existe et peine à exister, il faut aussi définir vers quoi on va, quel horizon, parce que c'est bien beau de vouloir communiquer

mais sur quoi ? Le tourisme social ? La randonnée ? Les sports de plein air ? La première question à se poser c'est qu'est-ce qu'on fait ? Qu'est-ce qu'on a à offrir aux familles, si c'est cela notre cible ! Les jeunes c'est un peu compliqué, ils ont leurs groupes, ils partent pour les études et vadrouillent. Mais les familles qu'est-ce qu'on transmet ? Il y a les activités et les gîtes, et puis ce que j'ai appris en adhérant, que nous sommes est une famille.

Alain Boullot (AL de Bretagne - Côte d'Emeraude) : Pas d'élitisme ! A 9,50 € la nuit, notre but premier, c'est le tourisme social. Le seul souci de nos refuges, c'est qu'ils sont dans des coins isolés, non accessibles par les transports en commun et donc plus compliqué d'accès pour des personnes défavorisées ; mais dans certaines associations, on organise des séjours avec des départs depuis les villes.

Stéphane Lauvergeon (AL de Thonon-les-Bains) : Le numérique, c'est une ouverture qu'il ne faut pas négliger, je sais que la moyenne d'âge importante demande un effort ! Mais contrairement aux idées reçues, nos jeunes montrent de plus en plus d'intérêts à propos de la nature et orientent leurs loisirs sur des activités de plein air. Beaucoup de gens sont très connectés, parmi les randonneurs aussi (cartes, météo, etc...), ce sont des randonneurs 2.0. En revanche, ils consomment la montagne à la vitesse du digital, en s'organisant entre eux via les réseaux sociaux comme Facebook.

Exemple : le compte Randonnée en Haute-Savoie/Savoie, créé par son administrateur lors du confinement en avril 2020, compte aujourd'hui 62000 membres qui suivent ou participent à des randonnées. Nous pouvons conclure que le Covid a généré un engouement pour la nature ! Il me semble que la montagne n'a jamais été autant fréquentée depuis le Covid !!

De fait, je reste convaincu que pour séduire un jeune public et fidéliser de nouveaux adhérents, nous devons devenir des Amis de la Nature 2.0. !

Le digital est incontournable pour toutes entreprises ou associations de nos jours. Aux AL de faire savoir que les Amis de la Nature sont des référents incontournables des activités de plein air (randonnée, marche nordique, ski, vélo...).

Les gens postent des photos, créent des communautés, des blogs, sont suivis sur Instagram. 80% de la captation du public provient du digital. Je reste cependant convaincu que le lien, l'échange et l'interaction sont aussi très importants. A Thonon, on organise une réunion tous les jeudis au local. Stéphane a fait un gros boulot avec l'escalade, qui ne se mélangeait pas avec la randonnée. Grâce à des échanges verbaux, il a réussi à décrocher.

Les AL doivent posséder et doivent animer un site Internet avec une offre riche en activités, avec un agenda complet, avec des jours de formations, avec des événements festifs le tout illustré par des récits et photos ou film pour plus d'attractivité.

Exemple, l'AL de Thonon en 2021, c'est : 160 jours en pleine nature dans un contexte sanitaire délicat, c'est 3972 photos / 127 albums, mais aussi 37 encadrants formés.

10.3. Formation

a) Compte-rendu de l'atelier « Formation »,
présenté par Michel Jacquot (président du département des Vosges et membre de l'ODT, en charge de la formation)

Lors du 35^{ème} congrès Amis de la Nature France, un atelier de réflexion sur la formation a été initié afin de recueillir les avis et suggestions des congressistes sur ce sujet. Il a réuni 16 personnes et a été animé par Michel JACQUOT, membre de l'ODT sortant, chargé de la coordination de la formation pendant la période transitoire.

Que sont les Amis de la Nature France ?

Une Association dont les activités principales sont la gestion de maison et l'organisation d'activités de loisirs.

Pourquoi organiser et gérer de la formation au sein de notre association ?

La pratique de loisirs en pleine nature nous donne des devoirs pour animer nos activités de façon responsable et particulièrement en toute sécurité. Nous devons nous assurer que les accompagnateurs qui animent et gèrent nos activités sont responsables et compétents, nous devons veiller à leur formation, leur suivi et leur recyclage.

La gestion de nos maisons et de nos associations locales nécessite de la rigueur pour assurer transparence et sécurité.

Il semble donc judicieux de mener la réflexion sur deux axes, qui sont :

- 1 : encadrement des activités de loisirs,
- 2 : gestion des maisons et des associations.

* Encadrement des activités de loisirs.

Pour l'encadrement des activités de loisirs, il est possible d'assurer nous-même la formation des animateurs ainsi que la formation et le recyclage des formateurs, à condition de se limiter aux pratiques sportives douces et à risque limité. C'est ce que nous faisons actuellement, avec les formations ARP (Animateur de Randonnées Pédestres), Raquettes, Marche Nordique, ... nous sommes en capacité d'assurer ces formations sous contrôle des autorités de tutelle notamment la FFRP, la partie sécurité secourisme étant assurée par des organismes spécialisés. (Croix rouge, Pompiers). Dans ce domaine d'activités, la fédération doit assurer le suivi, le recyclage et le contrôle des formateurs et des animateurs. Ces formations nous permettent d'assurer l'animation dans les activités au sein de notre association.

Dans ces activités « douces », une piste pourra être explorée avec le Géocaching, mais il n'est pas du tout certain que cela nécessite une formation spécifique. A voir avec ceux qui le pratiquent déjà.

Pour les activités plus techniques, telles que Haute Montagne, milieu Aquatique, milieu aérien etc, ... qui nécessitent des compétences particulières, nous pouvons recourir à des bénévoles dûment formés et recyclés pour animer des activités ou former des animateurs avec des partenaires. La fédération devra cependant s'assurer des compétences et des recyclages des formateurs.

* Formations liées à la gestion des maisons et des Associations Locales

Il y a beaucoup de demandes et d'attentes dans ce domaine : gestion des maisons, comptabilité, trésorerie, utilisation de l'informatique, création d'un site Internet etc...

Pour toute la partie informatique, le recours à des formations internes dispensées par nos bénévoles peut sembler une bonne idée peu onéreuse. Il y a cependant quelques bémols à apporter. Les technologies changent très vite, notamment avec les logiciels libres. Utiliser son ordinateur à la maison est une chose, savoir partager son savoir et ses compétences en est une autre. Une politique de formation menée par la fédération dans ce domaine, devrait passer par des choix de technologie, qui seraient partagées par tous. Il est probable que les formations

données par des associations de bénévoles ou des collectivités locales dans le cadre de la lutte contre la fracture numérique soit plus efficace.

La nouvelle gestion des adhésions qui va être mise en place va obliger à former les responsables d'AL à l'utilisation d'un nouveau système. Le choix de ce système devra tenir compte de cet aspect utilisation et formation.

* Divers

Il pourrait être utile de refaire un sondage auprès des Associations locales afin faire le point sur leurs attentes et demander quelles sont leurs capacités en matière de formateurs bénévoles dans tous domaines.

b) Questions/réponses ➤ la parole est donnée à l'assemblée.

Michel Jacquot : Il faut commencer par comprendre comment est arrivé la formation aux Amis de la Nature. Nous sommes des gestionnaires de maisons, mais nous organisons aussi des activités de loisirs. Nous avons des devoirs en matière de sécurité pour encadrer nos activités, et la fédération doit donc gérer ses formateurs d'animateurs de randonnées pédestres, c'est un minimum qu'on doit à nos adhérents et aux personnes qui participent ponctuellement à nos activités douces (randonnées, raquettes, marche nordique). Nous avons réussi à être autonomes et à former suffisamment de personnes pour que ça tourne localement.

Toutefois, au niveau de nos formateurs, il n'en reste que deux en ARP 2 et ARP 3, c'est vraiment la limite basse. Il faut recréer un vivier, ce sera le boulot de la prochaine équipe de recenser au niveau local les personnes intéressées.

Alain Ritter (AL de Stiring Wendel) : Il faudra faire attention aux plannings des formations, et essayez de penser aux personnes actives dans le mouvement. Peut-être pour les stages ARP 2 et ARP 3, les scinder en deux week-end !

Christian Werner : Gérer une association demande des compétences particulières (gérer des réunions, la relation avec les autorités locales, la compta) ; on ne fait plus comme avant ! Je pense qu'il ne faut pas hésiter à se tourner vers la Maison des Associations, si vous en avez une proche de chez vous.

Jean-Pierre Bachelet (AL de Chalon en Champagne) : Je voulais savoir si nos formations sont reconnues, par rapport aux assurances et aux risques quand on a fini le cycle des trois niveaux ?

Michel Jacquot : Nos formations sont reconnues à l'intérieur de notre réseau, pour nos adhérents. Après, le meilleur moyen c'est d'être raisonnable, et ce n'est pas une question de diplôme. Tu ne pourras faire de formation auprès du grand public, ni devenir un professionnel avec l'ARP 3.

10.4. « Maisons »

a) Compte-rendu de l'atelier « Maisons »,
présenté par Claude Pelleing (président région Provence-Méditerranée et membre de l'ODT ;
animateur du groupe de travail Maisons de 2018 à 2021)

Cet atelier aurait dû s'effectuer au Congrès Fédéral 2021, qui avait pour thème « *Quel futur pour partager notre patrimoine* ». La crise de la Covid-19 en a décidé autrement.

Aussi, lors de ce Congrès, cet atelier s'est réduit à une réunion d'une heure trente. Il a réuni 30 participants de 21 Associations Locales.

On a tout d'abord parcouru le document « *Guide pour le futur de notre patrimoine* », diffusé en décembre 2020. On s'est particulièrement attaché à commenter :

- Le chapitre « Typologie » qui classe les Maisons en 4 catégories :
 - ✓ Etablissements Recevant du Public (ERP) type O ou OA
 - ✓ Refuges (REF)
 - ✓ Etablissements Privés (EP)
 - ✓ Camping
- Les exigences légales concernant les aspects matériel et financier

On a ensuite détaillé les 29 recommandations sur les aspects matériel, humain et financier.

Après un tour de table des participants, on a retenu une dizaine d'actions pour lesquelles la Fédération pourrait aider les AL dans la réalisation de leurs projets. Certaines faciles à réaliser, comme établir une carte de France des Maisons ANF à afficher dans chacune d'elles ; d'autres plus complexes, comme développer un outil pour les pré-réservations.

Compte-tenu de la bonne implication des responsables Maisons dans cet atelier, Claude Pelleing propose d'être le chargé de mission concernant les Maisons à la Fédération pour les trois années à venir.

A cet effet, il enverra à chacun des participants une liste de projets. A charge à chaque personne intéressée à se positionner pour travailler ensemble à leurs réalisations.

Lors de la synthèse en séance plénière, une seule question, posée par Alain Ritter (AL de Stiring-Wendel), a été retenue. Elle concerne la création d'un fond de solidarité permettant d'aider les Maisons qui ont des problèmes financiers de divers ordres. Claude Pelleing s'engage à développer un projet en ce sens.

b) Questions/réponses ➤ la parole est donnée à l'assemblée.

Alain Ritter (AL de Stiring Wendel) : Dans la restitution de l'atelier, je n'ai pas entendu parler de l'aide pour les travaux de rénovation des maisons ?

Claude Pelleing : J'ai pris les adresses électroniques des 30 participants, je reviendrais avec des propositions en septembre à ce sujet.

11. Intervention des invités

11.1. Manfred PILS, Président de l'Internationale des Amis de la Nature

Chères Amies et chers Amis de la Nature,

Tout d'abord permettez-moi de vous remercier au nom du Bureau de l'IAN de l'invitation à votre congrès à Evian-les-Bains.

Les Amis de la Nature France sont un pilier fort du mouvement international des Amis de la Nature et, par leurs activités et leur grand engagement, ont contribué de manière décisive à ce

que nous, les Amis de la Nature, parlions aujourd'hui d'une voix forte pour défendre nos objectifs communs au niveau mondial : la solidarité, la justice et l'amitié – les fondements d'une bonne vie pour tous et toutes !

Par leur engagement, les Amis de la Nature France ont soutenu de manière significative l'établissement du mouvement des Amis de la Nature en Afrique – c'est grâce à eux que d'innombrables projets ont pu être mis en œuvre en Afrique, comme il n'y a pas longtemps, l'impressionnante construction d'un château d'eau, dont la communauté rurale de Finkolo au Mali avait un besoin urgent.

De nombreuses organisations européennes d'Amis de la Nature ont dû faire face à des moments difficiles ces dernières années. La pandémie de la Covid-19 a encore aggravé la situation : les activités communes n'étaient soudainement plus possibles, nos Maisons ont dû fermer, les découvertes de la nature en groupe et les échanges personnels étaient brusquement interdits. Cela a eu des répercussions sur les adhérents individuels ainsi que sur le travail des instances au niveau régional, national et international. La communication personnelle, base de toute bonne coexistence, a été soudainement limitée et les discussions n'étaient plus possibles que par les canaux numériques.

Dans le même temps, la crise de la Covid-19 a montré à quel point les valeurs traditionnelles des Amis de la Nature sont toujours importantes : les inégalités se sont massivement renforcées, et les personnes déjà défavorisées avant la crise subissent de plein fouet les conséquences de la pandémie, tant au niveau local qu'au niveau mondial. Parallèlement, la crise climatique ne connaît pas de répit, et ses effets sont particulièrement durs pour les populations des pays du Sud.

Comme si nous n'avions pas déjà assez de problèmes, nous avons dû assister en février dernier, bouleversés, à l'attaque militaire de l'Ukraine par le président russe Poutine, qui a ébranlé les fondements de la coopération européenne. C'est notamment à la suite de la Seconde Guerre mondiale qu'a été créée en Europe l'Union Européenne, qui s'est donnée pour mission de travailler « *la main dans la main* » et non pas l'un contre l'autre. Au lieu d'une guerre froide, nous souhaitons la coopération et il semblait qu'avec la chute du mur de Berlin en 1989, nous avions atteint l'objectif d'une Europe pacifique de l'Atlantique à l'Oural.

Même si apparemment la guerre ne se limite qu'à l'Ukraine, elle nous concerne tous, non seulement en Europe, mais aussi au niveau mondial. Nos économies sont interconnectées à l'échelle mondiale et l'Ukraine était, et est toujours, le pays qui exporte le plus de blé, ces exportations étant désormais interrompues et menacées. Cela a des répercussions sur de nombreux pays du Sud mondial et nous assistons à une augmentation dramatique des catastrophes liées à la famine, notamment en Afrique. Avec le boycott énergétique du gaz et du pétrole russes, les prix de l'énergie vont augmenter en Europe – et cela touchera particulièrement les classes moyennes et les ménages les plus pauvres.

Chères amies et chers amis, nous nous trouvons face à une spirale de guerre qui ne cesse de s'amplifier, et nous devons tout faire pour revenir le plus rapidement possible à la table des négociations. Tout l'argent qui est actuellement gaspillé en armes pourrait être mieux investi dans un développement prospère en Ukraine, mais aussi en Russie. Nous devons avant tout miser sur les forces démocratiques et raisonnables en Russie et les soutenir.

La solidarité, la justice mondiale et la cohabitation équitable et amicale sont plus nécessaires aujourd'hui que jamais dans la perspective d'un bon avenir. Cela nécessite également une société civile forte qui ne se lasse pas de revendiquer ces valeurs. Et en tant qu'Amis de la Nature, nous jouons également un rôle essentiel à cet égard !

Chères amies et chers amis, la solidarité, la justice et l'amitié sont nos fondements, tant au niveau international qu'aux niveaux régional et local. Nous, les Amis de la Nature, avons déjà montré par le passé que nous parvenons à sortir renforcés de crises. Dans ce sens, le Bureau de l'Internationale des Amis de la Nature vous souhaite un Congrès réussi et constructif avec de bonnes décisions, susceptibles de servir de base solide pour l'engagement si important des Amis de la Nature français !

Je vous présente un cordial « Berg frei » !

11.2. Anne GANDAIS, Présidente de la FUAJ (Fédération Unie des Auberges de Jeunesse).

Je représente la Fédération Unie des Auberges de Jeunesse - ou par le sigle FUAJ - et que vous pouvez reconnaître maintenant partout sous l'appellation HI France, pour « Hi » - *salut* en anglais - ou pour « Hostelling International ». Vous retrouverez d'abord HI et ensuite la ville pour les auberges associatives - et je précise bien associatives - car vous pourrez trouver sur Internet d'autres auberges de jeunesse qui sont marchandes. Nous sommes aussi partenaires de la Fédération Internationale ; nous avons à peu près 80 maisons, la moitié gérées en propre par la Fédération, les autres sont des centres affiliés ou des associations locales propres. Ce matin, j'ai eu vent de discussions houleuses et c'est ce qui risque de m'arriver dans ma propre assemblée générale dans un mois, nous allons aussi parler statuts. En 2016, nous avons eu une AG qui s'est mal passée et qui s'est terminée avec un groupe qui posait un référé au tribunal. La justice a désigné une référente judiciaire pour venir organiser la future assemblée générale en 2018. Cette administratrice judiciaire ne s'est pas contentée de juger de la politique, elle a aussi regardé la manière dont sont gérées les finances et elle a dit que la fédération était quasiment en cessation de paiement. Nous nous sommes retrouvés en redressement judiciaire en décembre 2019 ; six mois plus tard, on en sortait avec un plan de continuation, ce qui est rare, même pour des entreprises. En 2019, le chiffre d'affaires de la fédération s'élevait à 25 millions d'€, et il y avait à peu près 250 salariés avec des pics jusqu'à 450. Dans le plan de continuation, nous étions tenus de mettre en place deux choses : la fiscalisation de notre association et aussi la refonte des statuts, qui dataient de trente ans et qui n'étaient plus d'actualités. En l'occurrence, on a des associations locales qui s'appellent associations des « ajistes » gestionnaires, sauf que dans les faits, aucune association locale n'était autonome et ne gérait en direct les auberges, car les salariés étaient rémunérés par la fédération, les loyers étaient payés par la fédération qui est parfois propriétaires de certaines auberges ; donc, étymologiquement parlant, c'est ce mot « gestionnaire » qui a mis la pagaille dans les relations associatives et philosophiques. Il a fallu se recentrer sur le mouvement tous ensemble et rester motivés sur ce bien commun qui était, en l'occurrence, la fédération. C'est ce qui m'a poussé en 2020, avec quelques autres, à m'engager pour ne pas la laisser mourir, pour la faire repartir, et pour que les valeurs puissent se propager. Nous avons ensemble des accords depuis un bon moment ; quand vous venez chez nous, vous avez 10% de moins à payer et réciproquement, je sais que certains d'entre vous fréquentent nos établissements. Les chiffres, je ne les connais pas ; avec la COVID-19, on a concentré nos efforts sur des travaux internes, c'est-à-dire travailler aussi sur des chantiers comme le tourisme solidaire avec l'UNAT. Nos auberges servent parfois à l'accueil d'urgence. Nous avons revu le prix de l'adhésion annuelle qui est maintenant à 2 € au lieu de 11€ pour lever des freins surtout quand on ne vient que peu de nuits. Nous avons travaillé sur la communication

et nos hébergements sont maintenant sur Booking. Comme nous sommes fiscalisés, on a le droit d'utiliser les mêmes armes que le monde marchand, c'est-à-dire faire de la pub pour nos logements. On reverse 17% à la plateforme, mais les gens peuvent passer en direct aussi, et puis après, avec la pédagogie et l'accueil sur place de nos équipes qui expliquent aux gens que nous sommes une association, et quelles sont les valeurs de la FUAJ. On a retravaillé la charte avec les services civiques, car la fédération en accueille à peu près une trentaine, ainsi que des adhérents bénévoles. On retrouve :

-> accueillir le monde sans préjugés

-> partager des expériences uniques dans des lieux particuliers comme, par exemple, un ancien monastère, un bunker sur l'île de Groix, un château à Marseille

-> agir pour l'environnement et la solidarité, pour la parité et la diversité

-> et surtout le bien vivre ensemble, dont on a beaucoup besoin en ce moment !

Une adhérente de Thonon : J'aimerais savoir si vous avez engagé des professionnels pour refaire vos statuts ?

Anne Gandais : Le chantier a démarré avec l'administratrice judiciaire en 2019. Faute de participants, cela a échoué, et on a retenté en 2020. Mais avec la Covid-19, c'était compliqué en visio. En 2021, ce fut en présentiel, et là on s'est posé la question : « *cela fait 2 fois qu'on essaie de remonter, ça ne marche pas, qu'est-ce qu'on veut pour la FUAJ de demain ?* ». Nous nous sommes dit « finalement il y a un but à atteindre, c'est le statut d'association reconnue d'utilité publique », et on a pris les statuts modèles du Conseil d'Etat qu'on a adapté à notre fonctionnement. Comme actuellement, nous n'avons plus que 18 associations locales, on a beaucoup d'adhérents sur le territoire qui ne sont rattachés à rien, et donc pas représentés lors des assemblées générales. Nous sommes donc partis sur un modèle de collège, un collège pour les adhérents, et ensuite un 2^{ème} collège pour les associés, qui du coup deviennent des personnes morales. On a travaillé en équipe et on s'est fait épaulé par un avocat, mais ce n'est pas encore voté !

Pierre Barrucand : J'ai une question qui concerne le mot « *jeunesse* », ce n'est pas limitant ?

Anne Gandais : « *Auberge de jeunesse* », c'est un mot qui malheureusement n'a pas été déposé il y a cinquante ans, et c'est aussi pour cette raison qu'on s'est fait piquer le modèle ; mais ce n'est pas grave, cela nous oblige à nous réinventer et nous dépasser. Par contre, ce n'est pas « *auberge de la jeunesse* » mais « *auberge de jeunesse* » et c'est aussi dans la tête !

Petite histoire personnelle ...quand je suis arrivée au CD en 2020, car je viens de la région Ile et Vilaine- Manche, j'étais la jeunette, j'avais 48 ans. Je me trouvais pas du tout jeunette, mais ils avaient tous l'âge de mes grands-frères, voir l'âge de mes parents. On a une vraie problématique, c'est renouveler le conseil d'administration, faire rentrer des jeunes. En 2020, sur les 15 personnes, j'ai réussi, avec beaucoup de persévérance, à trouver 4 personnes de moins de 35 ans (anciens services civiques, anciens jeunes qui avaient participé à des rencontres internationales). Mais c'est vrai que dans les futurs statuts, je prends le risque de choquer, on a fait le choix d'écrire une petite phrase, c'est-à-dire que, si on est dans sa 75^{ème} année, on ne peut pas postuler pour rentrer au comité, et la priorité sur deux candidats ex aequo ira au plus jeune. Merci pour votre accueil !

11.3. Gilles EPALE, trésorier-adjoint de la Ligue de l'Enseignement, en charge des vacances, loisirs et séjours éducatifs.

Bonjour à tous, je suis le trésorier général adjoint de la Ligue de l'Enseignement, président de la fédération de la Loire, je vais peut-être rappeler ce qu'est la Ligue de l'Enseignement qui est très ancienne ; c'est un point commun que nous avons avec vous. Elle rassemble une centaine de fédérations départementales comme vous avez une centaine d'associations ; elle est une structure fondée en 1866 par Jean MACÉ, à cette époque glorieuse où les associations n'existaient pas, les syndicats renaissaient à peine, les partis politiques n'existaient pas non plus. Nous donc avons une histoire commune, de l'histoire ancienne commune. En tout cas les valeurs que vous affichez sont aussi les nôtres : l'accès aux loisirs, à la culture, la détente, la volonté de solidarité, d'engagement pour tous. Ce sont des valeurs que nous portons, je ne m'étonne donc pas que vous nous ayez invités et je pense que nous nous inviterons également au prochain congrès qui aura lieu à Metz fin juin.

Au-delà des valeurs, nous partageons aussi des préoccupations communes : la gestion d'un patrimoine bâti qu'il est parfois difficile de faire vivre, de mettre à niveau et je suis en charge du secteur « vacances, séjours, loisirs éducatifs », et à ce titre, je participe à la mise en place d'un plan patrimoine qui tend à mutualiser les outils pour gérer et actualiser, remettre en état ces bâtiments qui sont évidemment souvent une charge lourde pour des équipes bénévoles comme les vôtres, je n'ai pas de peine à l'imaginer. Nous avons aussi ces soucis de réforme de gouvernance. Vous avez des échanges qui sont parfois vifs, mais ce qui est la grande force des associations, c'est que nous tranchons par le débat et ensuite par le vote, je suis donc serein sur la suite de vos aventures. Et puis, nous avons ce problème du vieillissement du bénévolat, comment attirer les jeunes ? comment mobiliser ? En tout cas, une chose est certaine, c'est qu'en défendant les valeurs de la nature, vous aurez l'écoute des jeunes parce qu'ils sont très préoccupés par ce problème, ils sont actifs et parfois même ils réinventent ce que vous faites déjà ! Parfois, il suffit de se faire connaître et leur faire savoir que vous existez, de préciser la qualité de ce que vous faites, pour qu'ils viennent vous aider, vous soutenir. Je crois qu'il y a un jeune candidat qui émerge là ! Il incarne ce mouvement de la jeunesse vers les cheveux blancs, donc ne refusez pas ! Il faut aussi leur donner les responsabilités qu'ils attendent, je crois que c'est une des clés de succès ! Mais je ne viens pas vous donner des leçons, vous êtes bien placés pour le savoir, il faut les impliquer pleinement dans l'action !

Enfin, sur le fait d'avoir un congrès en présentiel, oui, comme c'est bien de pouvoir discuter un petit peu en marge de ces échanges, ces prises de contact, ces échanges de projets. Aussi, j'ai vu une personne avec laquelle j'ai pu discuter de façon extrêmement riche et intéressante, et je pense que nous avons peut-être des projets communs à développer, notamment avec votre responsable italienne du secteur des Amis de la Nature, autour de ces échanges internationaux de jeunes que vous avez mis en place dans le cas d'Erasmus. Nous avons de bons contacts avec les jeunes, la Ligue a accueilli 150 000 jeunes dans ses séjours collectifs au cours des dernières années, nous sommes fortement impliqués dans la gestion des services civiques, nous sommes un des premiers opérateurs, donc peut-être y a-t-il des ponts et des contacts à lier dans ces projets. Une autre piste, c'est le fait de permettre à des structures de proximité, qui disposent de centres de loisirs intervenant auprès des publics les plus défavorisés pour leur permettre d'aller fréquenter vos sites, vos chalets et maisons et de pratiquer des activités avec le financement de nos structures gestionnaires amicales, laïques ou centres sociaux, qui peut venir en appoint.

Voilà, j'espère que je n'aurais pas été trop long, je tiens à vous remercier sincèrement de votre accueil et je vous souhaite longue vie, c'est à dire au moins encore 100 ans comme ça.

Jean-Michel Harp : Nous vous remercions pour ce riche témoignage ; il nous faut maintenant reprendre l'ordre du jour.

12. Résultats des votes

Après quelques informations complémentaires sur les modalités des votes, ceux-ci ont lieu pendant le temps du déjeuner.

- Composition du bureau de vote (Cf. décision prise en réunion ODT du vendredi 3 juin 2022) :
 - Serge DUPESSEY ▪ Serge SCHMITT ▪ Claude MULLER.

12.1. Election des candidats au Bureau National

- L'article 5 des statuts de la fédération précise :
.../ Bureau National -> « *Ces élections ont lieu à bulletin secret, à la majorité absolue, ...* »
- Claude Muller annonce les résultats du vote :
 - décompte total des mandats : 617.
 - mandats exprimés : 604
 - nombre de mandats requis : 303.
- **Ont obtenu :**
 - Florent BECK : 526 mandats
 - François BERENGER : 498 mandats
 - Richard FULWEBER : 585 mandats
 - Jean-Michel HARP : 527 mandats
 - Gaston PONTI : 591 mandats
 - Sylvain QUIQUEMPOIS : 498 mandats
 - François SEPTIER : 398 mandats
- Les membres du nouveau Bureau National sont élus. Félicitations !

12.2. Votes des motions portant sur la modification des statuts

- Le bulletin de vote comporte trois options :
 - A : « Projet de nouveaux statuts pour l'ANF »**
Motion présentée par la région Grand Ouest
 - B : « Pour une autre gouvernance »**
Projet dégagé par le Groupe de réflexion Gouvernance - selon l'option dite « option 1 »
 - C : Sans opinion**

➤ L'article 18 des statuts de la fédération précise :
« ... les statuts ne peuvent être modifiés qu'à la majorité des 2/3 des mandats représentés. »

➤ Claude Muller annonce les résultats du vote :

- décompte total des mandats : 617.
- mandats exprimés : 604
- nombre de mandats requis : 402.

➤ **Résultats obtenus :**

- Option A : 135 mandats
- Option B : 363 mandats
- Option C : 75 mandats
- Bulletins nuls : 31

➤ Aucune des motions portant sur la modification des statuts n'est adoptée.
Nécessité de faire un deuxième tour de vote.

Les délégués sont appelés à se reproncer pour la validation de l'option B.

➤ **Résultats obtenus, suite au deuxième tour (validation de l'option B) :**

- décompte total des mandats : 617.
- mandats exprimés : 604
- nombre de mandats requis : 402.

Résultats :

- Pour : 352 mandats
- Contre : 252 mandats

➤ Les deux motions présentées au Congrès, motions portant sur la modification des statuts, ne sont donc pas adoptées.

13. Election des réviseurs aux comptes

Ont posé leur candidature : - **Jacqueline PELOILLE** (AI de Colombes)
- **Christian RAYMOND** (AI de Colmar)

- **Jacqueline PELOILLE**

Je suis adhérente aux Amis de la Nature depuis plus de 20 ans au sein de l'AL de Colombes. Au fil du temps, je me suis investie dans ce mouvement, car il répondait à un certain nombre de mes valeurs éthiques, sociales, environnementales ...

Tout d'abord à Colombes, dans son comité et dans ses activités et à la région Ile de France/Centre en tant que trésorière depuis 2013.

La situation de la fédération m'invite aujourd'hui à apporter mon soutien.

- **Christian RAYMOND**

Membre Ami de la Nature de Colmar depuis 1979.

J'ai exercé diverses fonctions au sein de l'association colmarienne, dont celle de président de 1993 à 1997.

Par le passé, j'ai déjà été nommé réviseur aux comptes de la Fédération Française, puis comme réviseur auprès de l'IAN.

J'ai été désigné comme réviseur aux comptes au Congrès du Pradet, puis renouvelé l'année dernière.

En me présentant à nouveau, je souhaite assurer la continuité en ces temps difficiles.

Vote : Pas de contre, ni d'abstention.

➤ Les deux candidats sont élus à l'unanimité.

14. Election des candidats à la Commission des conflits

L'article 15 des statuts de la Fédération précise :

« *La commission nationale des conflits est composée de trois à cinq membres, élus par le Congrès parmi les délégués. Leur mandat est valable jusqu'au Congrès suivant.* »

Il est souligné que le terme de « conciliation » serait plus approprié pour définir les attributions de cette commission.

➤ Aucune candidature n'étant parvenue à la Fédération, Jean-Michel HARP demande à l'assemblée s'il y a des candidats parmi les délégués présents.

Se présentent :

- Gérard DURET (AL de Nantes-Grand Large / GO)
- Danielle NOTH (AL de Bischheim / Bas-Rhin)
- Alexandre SORIA (AL Horizons / IdF)

Vote : - contre : 0

- abstention : 4 mandats.

➤ Les trois candidats sont élus à la majorité.

15. Information sur les associations dissoutes

Les statuts prévoient la ratification des associations dissoutes depuis le dernier congrès.

Les informations et les raisons concernant la dissolution de quatre associations locales sont explicitées dans le Dossier du congressiste (cf. p. 82-83 du dossier) **et cf. document en annexe, 20.7. - p. 73** ; il s'agit des associations locales de :

- 1) AL de Cocheren – Moselle :
=> dissolution votée à l'unanimité.
- 2) AL de Bourg-en-Bresse - Rhône -Alpes
=> dissolution votée à l'unanimité.
- 3) AL de Nature 19 - Ile-de-France/Centre
=> dissolution votée à l'unanimité.

4) AL Volley - Ile-de-France/Centre

=> dissolution votée à la majorité (2 abstentions).

16. Date et lieu du prochain congrès

Claude MULLER, président de la Fédération du Haut-Rhin, propose que le prochain congrès se tienne dans Haut-Rhin, avec l'aide de la Fédération AN du Bas-Rhin.
Pour information, il existe également un Ethic Etapes à Mittelwihr.

➤ En l'absence de toute autre proposition, le prochain congrès national aura lieu à Pâques 2025, dans le Haut-Rhin. Le lieu précis reste encore à définir.

17. Questions diverses

➤ Question du vote pour le logiciel Dolibarr®

Martine LAIZE précise qu'en ce qui concerne Dolibarr®, la fédération a besoin d'un outil de gestion des adhérents.

Faut-il, à l'heure où l'on parle des « Amis de la Nature 2.0 », voter en congrès pour l'achat d'un logiciel utile à la Fédération et qui coûte ~260 € par an ?

Le sujet est donc laissé en l'état !

➤ Demande de subvention de l'AL de Stiring-Wendel.

Alain RITTER, président de l'AL, et délégué au congrès, explique les raisons de cette demande.

- Le 6 mai, Anne-Marie Jankovic a envoyé à la fédération « *une demande exceptionnelle de subvention* », pour le chalet du Gluck Auf, géré par l'AL de Stiring-Wendel, dans le but de « *permettre à l'AL d'apurer une partie de la dette sur les redevances ONF et de boucler le budget de 2022.* »

La question a été mise à l'ordre du jour de la réunion ODT du 16 mai et longuement débattue (cf. CR de la réunion ODT du 16.05.2022). La décision n'ayant pu être prise à ce moment-là, il a été demandé à Alain Ritter d'étayer davantage cette demande.

- Depuis, l'ONF a émis un titre exécutoire pour un montant de 7500 €.

S'en suivent beaucoup d'échanges, les avis sont partagés.

Jean-Michel HARP rappelle qu'au 30/09/2021 (cf. le solde des comptes bancaires figurant p. 33 du Dossier du congressiste), l'ANF disposait de 1993,04 € au titre de la « *solidarité Maisons* » et de 12671,72 € au titre du « *fonds de solidarité divers* ».

Il souligne que c'est au congrès de prendre une décision, non au futur BN.

Alain RITTER précise qu'il faudrait uniquement 4000 € pour aider l'AL à boucler le budget de 2022.

- La question est soumise au vote des délégués :
 - ⇒ l'ANF doit-elle débloquer un montant de 4000 € sur le fonds de solidarité divers ?

Vote : - contre : 3 mandats
- abstention : 5 mandats.
- pour : à la majorité

- L'ANF versera à l'AL de Stiring-Wendel un montant de 4000 € (montant pris sur le fonds de solidarité divers).

18. Proclamation du nouveau Bureau National

Florent BECK annonce sa décision de se retirer du nouveau BN, du fait que « *la Fédération repart avec les anciens statuts* ».

=> Le BN nouvellement constitué sera donc composé de six membres.

François SEPTIER annonce qu'il a été désigné président.

Il explique que cette petite équipe travaillera de façon collégiale, entre le CA national et le BN. Il souhaite que le CA soit un réel relai entre les AL et l'ANF, pour faciliter le fonctionnement de la fédération à tous les échelons.

François BERENGER désire faire vivre l'ANF et travailler avec transparence et amitié.

Gaston PONTI remercie l'assemblée et rajoute qu'il essayera de faire de son mieux pour représenter tout le monde !

Sylvain QUIQUEMPOIS énonce qu'il est là pour travailler, et demande de l'aide en retour.

Jean-Michel HARP souligne qu'il a présenté sa candidature pour faire perdurer le mouvement, et souhaite qu'avec le soutien de tout le monde, la nouvelle équipe fonctionne bien et que chacun y ait sa place.

19. Clôture du congrès

Jean-Michel HARP remercie toute l'assemblée et clôt ce 35^{ème} congrès à 17h30.

➤ Pour information,

les CR des sept activités organisées pour les accompagnateurs lors du congrès, sont disponibles en annexe => cf. document en annexe, 20.8. - p.74.



20. Annexes

20.1. Compte-rendu de la réunion ODT du 3 juin 2022 – à EVIAN-les-BAINS

Présidents de région : présents :

- * Philippe Sorin/Bourgogne-Franche Comté
- * Éric Mathieu/Champagne-Ardenne
- * Martine Laizé/Ile-de-France/Centre
- * Serge Schmitt /Moselle
- * Jean-Marie Deknudt/Nord
- *
- * Jean-Michel Harp/Normandie
- * Claude Pelleing /Provence-Méditerranée
- * Denise Wintz/Bas-Rhin
- * Claude Muller/Haut-Rhin
- * Pierre Barrucand/Rhône-Alpes
- * Michel Jacquot /Vosges

Participants (en tant qu'auditeurs) : - Johanna JAKUBOWICZ, secrétaire polyvalente de l'ANF
- Philippe BINDER et son épouse (AN Besançon), en 1^{ère} partie de la réunion.

Absents :

- * Brigitte Boullot /Grand-Ouest
- * Richard Fulweber /comptable

Ordre du jour :

1. Approbation de l'ordre du jour.
2. Approbation du CR de la réunion de l'ODT du 16 mai 2022.
3. Congrès d'Evian 2022 : dernières mises au point.
4. Divers : - rôle de Johanna au congrès
- rédaction du PV du congrès.

Ouverture de la réunion à 17h45

- 1^{ère} partie de 17h45 à 18h30 ;
- 2^{ème} partie de 21h23 à 22h50.

La réunion est animée par Jean-Michel HARP.

| Points ordre du jour | Informations – débats | Propositions - décisions |
|---|--|---|
| <p>1. Approbation de l'ordre du jour</p> | <p>* A rajouter au point 3. de l'OJ => Congrès d'Evian : « <i>la composition du bureau du congrès</i> ».</p> <p>* Martine Laizé manifeste son désaccord avec le 1^{er} § du point 3. de l'OJ => Congrès d'Evian :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Faire voter un amendement pour acter que nous sommes une fédération de personnes morales et non de personnes physiques.</i> ▪ <i>Faire voter l'abrogation des statuts-types.</i> <p>Ces points n'ont pas fait l'objet de motions présentées au congrès.</p> <p>* Après ces quelques remarques et échanges de vues, l'ordre du jour est approuvé.</p> | <p>➤ Ce § sera discuté au point 3. de l'OJ</p> |
| <p>2. Approbation du CR de la réunion de l'ODT du 16 mai 2022.</p> | <p>* Le CR de la réunion ODT du 16 mai 2022 a été adopté par les membres de l'ODT et diffusé d'ores et déjà dans la Lettre de la Fédération du 30 mai dernier.</p> <p>* Toutefois, Martine Laizé n'est pas d'accord avec la décision mise au vote au point 4. de la réunion du 16 mai : « <i>Congrès d'Evian 2022 : Bulletin de vote pour les motions</i> », le bulletin offrant 3 possibilités de vote au congrès. Cette décision avait cependant été adoptée à l'unanimité lors de la réunion précédente.</p> <p>➤ Le CR de la réunion du 16 mai est approuvé à la majorité des membres présents.</p> | <p>➤ Approbation du CR de la réunion ODT du 16 mai : (=> 11 votants) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour : 10 - Abstention : 0 - Contre : 1 |
| <p>3. Congrès d'Evian 2022 : dernières mises au point.</p> | <p>➤ Vote des motions : Si le choix 3 l'emporte il faudra :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Faire voter un amendement pour acter que nous sommes une fédération de personnes morales et non de personnes physiques. ▪ Faire voter l'abrogation des statuts-types. <p>* <u>Remarques</u> relatives aux 3 motions proposées dans le dossier du congressiste :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la motion présentée par le GO « <i>Projet de nouveaux statuts pour l'ANF</i> » comporte la rédaction complète de nouveaux statuts. Toutefois, ceci ne peut faire l'objet de ce congrès. | <p>➤ Ces points n'ont pas fait l'objet de motions présentées au congrès, et ne sont donc pas recevables.</p> |

| | | |
|--|--|---|
| | <p>- la motion présentant le « <i>Projet de modification du titre II - selon l'option dégagée par le Groupe de réflexion Gouvernance 2021</i> » propose une révision de la gouvernance.</p> <p>- la motion « <i>concernant l'attribution des biens en cas de dissolution ou de désaffiliation d'une association</i> ». Ne figure pas sur le bulletin de vote ; sera votée séparément.</p> <p>➤ Dernière vérification des mandats : Sera réalisée par le bureau d'accueil du congrès.</p> <p>➤ Composition du bureau de vérification des mandats. Le bureau d'accueil, composé de membres de l'AL de Thonon-les-Bains, procèdera à la vérification des délégués inscrits, des mandats et des « pouvoirs » présentés par ces derniers.</p> <p>➤ Propositions des membres pour le bureau de vote : ▪ Serge DUPESSEY ▪ Serge SCHMITT ▪ Claude MULLER.</p> <p>➤ Propositions des membres pour le bureau du congrès : ▪ Jean-Marie DEKNUDT ▪ Eric MATHIEU ▪ Philippe SORIN.</p> <p>➤ Propositions de présidence de séances : ▪ Samedi matin et après-midi : Pierre BARRUCAND ▪ Dimanche matin : Claude PELLEING ▪ Dimanche après-midi : Jean-Paul BONDAZ</p> <p>➤ Liste des médailles à remettre : => cf. article 19 du RI : « <i>Chaque membre ayant trente ans d'appartenance au mouvement à partir de la carte Jeunes, dont vingt ans en tant que titulaire d'un poste de responsabilité au niveau local, régional ou national (condition impérative), peut être proposé par son association, pour recevoir, lors d'un congrès national, la médaille de la Fédération française.</i> » Ainsi, 8 membres AN seront mis à l'honneur :</p> | <p>➤ Ces deux motions sont recevables, et seront mises au vote.</p> <p>➤ La composition du bureau de vote est validée.</p> <p>➤ La composition du bureau du congrès est validée.</p> <p>➤ La proposition des présidents de séances est validée.</p> |
|--|--|---|

- Raymond FERAL La Seyne sur Mer (2021)
 - Bernard SAURAT Argenteuil (2021)
 - Bernard WERMELINGER Schiltigheim (2021)
 - Cécile DELHAYE Salon de Provence (2022)
 - Michel FABRE La Seyne sur Mer (2021)
 - Bernard WERNERT Schiltigheim (2021)
 - Claude COULON Aix en Provence (2022)
 - Marie-Claude DELWAL Hyères (2022)
- **Retour sur les invitations lancées aux fédérations AN, à l'IAN, IJAN, aux différents partenaires (FUAJ, Ligue de l'Enseignement, LPO, FNE, etc ...)**
- M. Manfred PILS, président de l'IAN, ainsi que M. Abdellatif HEDIBI, président de la fédération d'Algérie, ont annoncé leur présence, ainsi que 8 membres de la fédération d'Italie.
 - Nous n'avons pas eu de réponse de l'IJAN, ni des fédérations suisse et belge.
- Partenariats :
- Seront présents : Mme Anne GANDAIS, présidente de la FUAJ,
ainsi que M. Gilles EPALE, trésorier-adjoint de la Ligue de l'Enseignement.
 - la FNE a décliné sa présence et la LPO a proposé la participation au congrès du correspondant régional d'Evian.
- **Point sur la trésorerie.**
- * En l'absence (pour cause de maladie) de Richard FULWEBER, trésorier-comptable de l'ODT, Claude MULLER, trésorier de l'ODT, présentera et commentera le Power Point et les différents tableaux, bilans et décomptes financiers.
 - * Propositions pour les cotisations 2023,2024 et 2025 => (cf. p. 40 du dossier du congressiste) :
 - maintien des tarifs pour 2023, soit :
- Adultes : 15 € ; Jeunes : 10 € ; Enfants (6-15 ans) : 5 € et les Enfants - 6ans : 1 €
- proposition de fixer des maxi pour 2024/25 et de laisser la possibilité à la prochaine équipe de revoir les cotisations en fonction des besoins.
- **Point sur les ateliers.**

➤ Proposition adoptée.

| | | |
|--|--|--|
| | <p>Du fait que les délégués ne se sont pas tous inscrits à un atelier, et que l'atelier « activités », annoncé précocement en décembre 2021 ne se tiendra pas, les délégués présents seront priés de se réinscrire à l'un des ateliers proposés dans le dossier du congressiste (=> cf. p. 47).</p> <p>▪ Atelier formations => quelques remarques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La formation, c'est « du concret » ! - Pour randonner en montagne en toute sécurité, nécessité de la présence d'une personne formée. - Besoin urgent de formation en « marche nordique » et « raquettes sur manteau neigeux » - Recenser les besoins en formation et mettre en face « qui » peut les assurer - S'ouvrir à d'autres horizons et répondre aux attentes des adhérents sur d'autres formations (ex : comptabilité). NB : beaucoup d'organismes spécialisés proposent actuellement des formations en informatique, ainsi qu'à l'utilisation de Word, Excel, etc... <p>▪ Atelier Maisons</p> <ul style="list-style-type: none"> - Objectifs : recenser les priorités et développer les recommandations figurant dans le « <i>Guide pour le futur de notre patrimoine</i> ». <p>▪ Atelier communication & développement.</p> <p>Cf. la Lettre de la fédération N° 88, du 30 mai 2022 : « <i>Présentation de l'atelier Communication et Développement au congrès</i> ». L'objectif de l'atelier consiste à élaborer un programme d'actions, établi par les congressistes, qui ressoude les liens et les actions communes au sein de la Fédération.</p> <p>▪ Atelier environnement</p> <p>▪ Rappel => cf. ordre du jour du congrès :</p> <ul style="list-style-type: none"> - samedi 4/06, de 11h00 à 12h00 : présentation et argumentation des motions proposées | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Un paperboard sera déposé dans le hall d'accueil à cet effet. ➤ L'atelier sera animé par Michel Jacquot. ➤ L'atelier sera animé par Claude Pelleing. ➤ L'atelier sera animé par François Septier ➤ L'atelier sera animé par M-N. Bastard-Rosset (AN de Thonon) |
|--|--|--|

| | | |
|------------------|--|--|
| 4. Divers | <ul style="list-style-type: none">- de 14h00 à 15h30 => tenue des différents ateliers- de 15h45 à 17h00 => séance plénière : débats contradictoires relatifs aux motions portant sur la modification des statuts. <p>➤ Rôle de Johanna JAKUBOWICZ pendant le congrès :</p> <ul style="list-style-type: none">- Assister au congrès et suivre les débats.- Assurer l'enregistrement des séances. <p>➤ La rédaction du PV du congrès sera réalisée par Johanna JAKUBOWICZ et Denise WINTZ.</p> | |
|------------------|--|--|

Fin de la réunion à 22h50.

Jean-Michel HARP



Président ODT

Denise WINTZ



Secrétaire ODT

20.2. Répartition des délégués et des mandats

Congrès 2022 EVIAN

maj : 02/03/2022

NOMBRE DE DELEGUES ET DE MANDATS (situation au 28/02/2022)

| SECTIONS | cartes * | délégués | mandats |
|---------------------------------|------------|-----------|-----------|
| CHALONS EN CHAMPAGNE | 262 | 3 | 27 |
| REIMS | 68 | 1 | 7 |
| AN AUBE | 121 | 2 | 13 |
| TOTAL CHAMPAGNE-ARDENNE | 451 | 6 | 47 |
| BELFORT | 57 | 1 | 6 |
| BESANCON | 52 | 1 | 6 |
| BOURGOGNE GRANDE GARENNE | 75 | 1 | 8 |
| DOLE | 75 | 1 | 8 |
| SAINT CLAUDE | 91 | 1 | 10 |
| VESOUL | 45 | 1 | 5 |
| DIJON | 37 | 1 | 4 |
| TOTAL FRANCHE-COMTE | 432 | 7 | 47 |
| COUERON | 80 | 1 | 8 |
| PAYS DE GIRONDE | 14 | 1 | 2 |
| ADERVIELLE (Vallée du Laron) | 110 | 2 | 11 |
| NANTES | 259 | 3 | 26 |
| NANTES GRAND LARGE | 111 | 2 | 12 |
| NIORT | 68 | 1 | 7 |
| BRETAGNE COTE EMERAUDE | 71 | 1 | 8 |
| SAINT NAZAIRE | 82 | 1 | 9 |
| MAYENNE | 64 | 1 | 7 |
| TOTAL GRAND OUEST | 859 | 13 | 90 |
| BLIES EBERSING | 4 | 1 | 1 |
| COCHEREN | 0 | 0 | 0 |
| FÖRBACH | 49 | 1 | 5 |
| METZ | 26 | 1 | 3 |
| PETITE ROSSELLE | 51 | 1 | 6 |
| STIRING WENDEL | 30 | 1 | 3 |
| THIONVILLE | 30 | 1 | 3 |
| TOTAL MOSELLE | 190 | 6 | 21 |
| LILLE | 22 | 1 | 3 |
| VILLENEUVE D'ASCQ | 35 | 1 | 4 |
| WEPPES WICRES | 7 | 1 | 1 |
| TOTAL NORD | 64 | 3 | 8 |
| CAEN | 102 | 2 | 11 |
| ELBEUF | 27 | 1 | 3 |
| FECAMP | 38 | 1 | 4 |
| LE HAVRE | 117 | 2 | 12 |
| ROUEN | 84 | 1 | 9 |
| TOTAL NORMANDIE | 368 | 7 | 39 |
| ARGENTEUIL | 22 | 1 | 3 |
| AVRIL.50 | 8 | 1 | 1 |
| EST PARISIEN | 9 | 1 | 1 |
| HORIZONS | 30 | 1 | 3 |
| LES ULIS | 55 | 1 | 6 |
| NATURE 19 | 0 | 0 | 0 |
| PARIS CENTRE | 96 | 1 | 10 |
| PARIS SUD | 114 | 2 | 12 |
| SAINT QUENTIN EN YVELINES | 57 | 1 | 6 |
| UNION NATURE DE LA REGION PARIS | 21 | 1 | 3 |
| COLOMBES | 67 | 1 | 7 |
| AUXERROIS | 59 | 1 | 6 |
| BERRY | 37 | 1 | 4 |
| VOLLEY | 0 | 0 | 0 |
| TOTAL ILE-DE-FRANCE | 575 | 13 | 62 |

| SECTIONS | cartes * | délégués | mandats |
|------------------------------------|--------------|------------|------------|
| AIX EN PROVENCE | 34 | 1 | 4 |
| BOURG ST ANDEOL | 12 | 1 | 2 |
| VALLEE DU GAPEAU | 9 | 1 | 1 |
| HYERES LES PALMIERS | 33 | 1 | 4 |
| LA SEYNE SUR MER | 55 | 1 | 6 |
| MANOSQUE | 82 | 1 | 9 |
| MARSEILLE | 45 | 1 | 5 |
| MONTPELLIER | 22 | 1 | 3 |
| SALON DE PROVENCE | 40 | 1 | 4 |
| TOULON PORT LA MONTAGNE | 69 | 1 | 7 |
| PLAINE DU COUDON | 64 | 1 | 7 |
| SAINT MANDRIER | 29 | 1 | 3 |
| VAL D'ISOLE | 30 | 1 | 3 |
| TOTAL PROVENCE MEDITERRANEE | 524 | 13 | 58 |
| BISCHHEIM | 66 | 1 | 7 |
| SCHILTIGHEIM | 150 | 2 | 15 |
| STRASBOURG LOISIRS-PERHEUX | 148 | 2 | 15 |
| STRASBOURG NEUDORF | 49 | 1 | 5 |
| STRASBOURG VILLE | 76 | 1 | 8 |
| VOSGES DU NORD | 40 | 1 | 4 |
| TOTAL BAS-RHIN | 529 | 8 | 54 |
| COLMAR | 152 | 2 | 16 |
| GUEBWILLER | 100 | 2 | 10 |
| ILLZACH MODENHEIM | 45 | 1 | 5 |
| METZERAL | 23 | 1 | 3 |
| MULHOUSE | 125 | 2 | 13 |
| MULHOUSE SOLIDARITE | 20 | 1 | 2 |
| MUNSTER | 62 | 1 | 7 |
| RICHWILLER | 57 | 1 | 6 |
| ROUFFACH | 22 | 1 | 3 |
| SAINT-LOUIS | 20 | 1 | 2 |
| SAINTE MARIE AUX MINES | 18 | 1 | 2 |
| UFFHOLTZ | 41 | 1 | 5 |
| VAL D'ORBIEY | 162 | 2 | 17 |
| WITTENHEIM | 40 | 1 | 4 |
| TOTAL HAUT-RHIN | 887 | 18 | 95 |
| BOURG EN BRESSE | 12 | 1 | 2 |
| BRIGNOUD | 28 | 1 | 3 |
| GRENOBLE | 50 | 1 | 5 |
| ST JEAN DE NIOST | 109 | 2 | 11 |
| THONON CHABLAIS | 286 | 3 | 29 |
| CRAN GEVRIER | 25 | 1 | 3 |
| TOTAL RHONE ALPES | 510 | 9 | 53 |
| BRUYERES | 68 | 1 | 7 |
| EPINAL | 81 | 1 | 9 |
| NANCY | 36 | 1 | 4 |
| REMIREMONT | 115 | 2 | 12 |
| SAINT-DIE | 82 | 1 | 9 |
| VAL D'AJOL | 20 | 1 | 2 |
| TOTAL VOSGES | 402 | 7 | 43 |
| TOTAL DE TOUTES LES REGIONS | 5 791 | 110 | 617 |

* seules les cartes Adultes et Jeunes sont prises en compte

Délégués : article 11 des statuts :

1 délégué moins de 100 membres

2 délégués de 100 à 199 membres ; 3 délégués au-dessus

Mandats:

1 mandat pour 10 membres ou fraction de dix

20.3. Position des AL de Provence-Méditerranée en cas d'abandon d'AssoConnect®

La non-reconduction du marché avec Assoconnect® semble acté.

La Fédération des Amis de la Nature est à la recherche d'une alternative qui puisse lui offrir :

- la Possibilité pour chaque AL de gérer ses adhérents (à défaut possibilité d'import des données à partir d'un fichier Excel® ou Csv)
- Envoi de mails aux personnes sélectionnées
- Respect du RGDP (règles de gestion des données personnelles en conformité avec les directives européennes)
- Envoi de lettres électroniques
- Possibilité de gestion comptable, de site internet.

A cela peuvent se rajouter d'autres fonctionnalités utiles à un travail collaboratif au niveau local, régional ou national :

- Répertoire de compétences internes et/ou externes : informatique, juridique, comptable, architecture et bâtiment, sportives, naturalistes, ...
- Partage de documents : polices d'assurances, contrats fournisseur, listes types pour gérer des séjours ou des événements, ressources disponibles (vidéoprojecteurs, bannières, bâtons de marche nordique, ...)
- Partage d'agendas

De leur côté, l'enquête réalisée auprès des Associations Locales de Provence-Méditerranée montre qu'une majorité d'AL ne cherche pas à s'investir dans l'utilisation d'outils informatiques mais aimerait se contenter d'envoyer à la Fédération les seules données indispensables à la création et à la gestion de la liste des adhérents par l'envoi d'un fichier Excel® ou Csv formaté.

Les quelques Associations locales qui se sont investies dans l'utilisation de logiciels de gestion souhaitent avoir un logiciel qui leur permette de conserver les services minima suivant :

1. une gestion des adhérents simple et facile à transférer à la Région et/ou à la Fédération.
2. un publipostage facile à réaliser
3. un site web facile à mettre à jour
4. un suivi de trésorerie simple
5. pour les Associations locales ayant un gîte à gérer, une gestion simple des réservations du gîte

Ceci est possible soit par l'utilisation de la suite Microsoft office ou Open office pour ce qui est de la gestion financière, du publipostage et d'un logiciel tel que SPIP pour ce qui est de la gestion d'un site ou de pages Facebook®, soit à l'aide d'un logiciel tel que Garradin®, Hello-Asso®, Galette® ou Dolibarr®.

En conclusion :

Les Associations Locales de la région Provence Méditerranée, souhaitent que l'informatisation de la Fédération puisse se faire à l'aide d'outils qui puissent se contenter d'import de données à partir de fichier Excel® ou Csv transmis par les Associations Locales.

Si les outils choisis par la Fédération permettent d'être utilisables par les Associations Locales, que leur utilisation soit possible aux AL qui le souhaitent.

Le 4 juin 2022.

20.4. Présentation des comptes de résultats : charges & produits

| <i>Budgets 2018 -2022</i> | EXERCICES | | | | Prévisions 2022 |
|--|------------|------------|------------|------------|--------------------|
| CHARGES | 30/09/2018 | 30/09/2019 | 30/09/2020 | 30/09/2021 | 10/11/2021 |
| Fournitures entretien | 274 € | 114 € | 30 € | 158 € | 150 € |
| Fournitures administratives | 725 € | 300 € | 727 € | 1 544 € | 1 500 € |
| Achats articles | 1 378 € | 1 600 € | 1 464 € | - € | - € |
| Variation stock | 679 € | 832 € | - € | 160 € | - € |
| Internet | - € | - € | 212 € | - € | - € |
| Loyer Montreuil | 13 518 € | 15 180 € | 8 237 € | 8 646 € | 8 800 € |
| Charges Locatives | - € | - € | 5 415 € | 6 037 € | 6 300 € |
| Maintenance informatique | 1 292 € | 605 € | 437 € | 322 € | 400 € |
| AssoConnect | - € | 17 997 € | 6 999 € | 6 969 € | 7 000 € |
| Sous-Traitance Internet | - € | - € | - € | 3 196 € | - € |
| Assurances multirisque | 747 € | 484 € | 304 € | 306 € | 320 € |
| Documentation / Concours Photos | 143 € | - € | 1 135 € | 47 € | - € |
| Revue impression + envois | 24 682 € | 25 646 € | 12 667 € | - € | - € |
| Déplacements BN | 4 525 € | 7 637 € | 2 357 € | 1 352 € | - € |
| Déplacements CA | 8 310 € | 10 831 € | 3 907 € | 232 € | 5 000 € |
| Déplacements bénévoles | 7 110 € | 8 008 € | 4 836 € | 958 € | 6 000 € |
| Stage Formation Assoconnect | 5 683 € | 4 425 € | 2 487 € | - € | - € |
| Abandons de créances | 1 988 € | 5 475 € | 4 905 € | 1 279 € | 2 000 € |
| Congrès | 4 880 € | - € | - € | 3 400 € | 6 000 € |
| Honoraires frais d'actes | 1 997 € | 250 € | - € | - € | - € |
| Missions et réceptions | 92 € | 1 720 € | 713 € | - € | 800 € |
| Frais groupe des Jeunes (repris sur fonds) | 198 € | 628 € | - € | - € | - € |
| Copiver Livret d'accueil / communications | 2 053 € | 3 433 € | - € | - € | - € |
| Publicité | 31 € | 964 € | - € | - € | - € |
| Cadeaux | 155 € | 173 € | - € | - € | - € |
| Groupe communication / Maisons | - € | 394 € | - € | - € | - € |
| Formation formateurs | 3 365 € | - € | - € | - € | - € |
| Affranchissements | 525 € | 716 € | 592 € | 416 € | 1 500 € |
| Timbres divers | 27 € | 81 € | 87 € | 350 € | 400 € |
| Téléphone | 51 € | 17 € | - € | 130 € | 200 € |
| Etc / Copies | 175 € | 138 € | 198 € | 107 € | 200 € |
| Frais bancaires | 1 605 € | 80 € | 75 € | 119 € | 150 € |
| Total à reporter | 86 208 € | 107 729 € | 57 787 € | 35 724 € | 46 720 € |

| <i>Budgets 2018 -2022</i> | EXERCICES | | | | Prévisions 2022 |
|------------------------------|------------------|------------------|-----------------|-----------------|--------------------|
| CHARGES | 30/09/2018 | 30/09/2019 | 30/09/2020 | 30/09/2021 | 10/11/2021 |
| Report | 86 208 € | 107 729 € | 57 787 € | 35 724 € | 46 720 € |
| Cot, I,A,N, | 6 023 € | 5 054 € | 5 914 € | 4 725 € | 5 000 € |
| Cotisations extérieures | 300 € | 2 823 € | 2 796 € | 500 € | 800 € |
| Salaires | 48 046 € | 51 751 € | 15 026 € | 21 769 € | 28 000 € |
| Indemnités diverses | - € | 20 250 € | - € | - € | - € |
| Congés Payés + Charges | 1 784 € | - € | 537 € | - € | 1 200 € |
| Indemnités, Transport | 902 € | 714 € | 207 € | 113 € | 450 € |
| Cotisations CNEA URSSAF | 19 893 € | 17 324 € | 4 777 € | 5 765 € | 8 000 € |
| Cotisations Médecine travail | 256 € | - € | 168 € | 168 € | 200 € |
| Ristourne C.R. | 5 158 € | 5 204 € | 5 024 € | 4 183 € | 4 000 € |
| Intérêts Prêts CRCA et CM | - € | - € | - € | - € | - € |
| Dotations amortissements | 351 € | 351 € | 28 € | - € | - € |
| Charges exceptionnelles, | 1 354 € | 4 € | 2 928 € | 962 € | - € |
| TOTAL CHARGES | 170 275 € | 211 204 € | 95 193 € | 73 909 € | 94 370 € |

- Produits

| <i>Budgets 2018 -2022</i> | EXERCICES | | | | Prévisions 2022 |
|---|------------------|-------------------|------------------|-----------------|--------------------|
| PRODUITS | 30/09/2018 | 30/09/2019 | 30/09/2020 | 30/09/2021 | 10/11/2021 |
| Ventes Abonnements isolés | 37 € | 11 € | - € | - € | - € |
| Abonnement revue | 34 976 € | 31 382 € | -1 092 € | - € | - € |
| Stages formation | 4 083 € | 3 485 € | 200 € | 500 € | 500 € |
| Subvention stagiaires | - 690 € | - 270 € | - € | - € | - € |
| Livres Centenaire | 35 € | 305 € | 10 € | - € | - € |
| Autres fournitures | 823 € | 542 € | 124 € | 175 € | 20 € |
| frais de port | 481 € | 503 € | 298 € | 436 € | 300 € |
| Cotisations fédérales | 131 305 € | 131 457 € | 128 533 € | 89 283 € | 80 000 € |
| Timbres FCC - Dépliants 3 volets | 16 € | 483 € | 45 € | - € | - € |
| Produits divers de gestion courante | - € | - € | 150 € | 6 € | - € |
| Sous location bureau | - € | - € | 3 798 € | 3 563 € | - € |
| Produits financiers | 2 335 € | 932 € | 689 € | 619 € | 400 € |
| Abandon de Créances, frais non remboursés | 1 988 € | 5 475 € | 4 905 € | 1 279 € | 2 000 € |
| Abandon Chavants | - € | - € | - € | - € | - € |
| Produits exceptionnels, | - € | 15 € | - € | - € | - € |
| Produits exceptionnels, sur EA | 1 876 € | 40 € | 5 750 € | - € | - € |
| Produits cessions actif | - € | - € | - € | - € | - € |
| TOTAL PRODUITS | 177 265 € | 174 359 € | 143 410 € | 95 861 € | 83 220 € |
| RESULTAT | 6 990 € | - 36 844 € | 48 217 € | 21 952 € | - 11 150 € |

20.5. Analyse des comptes de résultats

➤ Analyse des comptes de résultats :

| <u>2018</u> | <u>2019</u> | <u>2020</u> | <u>2021</u> | <u>Prévision 2022</u> |
|-------------|-------------|-------------|-------------|---------------------------|
| 6 990 € | - 36 844 € | 48 217 € | 21 952 € | - 11 150 € |

➤ Résultats 2018 :

Résultat de **6 990 €** qui correspond à une année normale d'exploitation. Le but de la Fédération n'est pas de faire de l'excédent, mais d'équilibrer les comptes

➤ Résultats 2019 :

En 2019, le résultat du bilan est négatif de **- 36 844 €**. Ceci est dû en grande partie aux frais de personnel (indemnités de licenciement (20 250 €) et à la mise en place d'AssoConnect pour 17 997 € (paramétrage : 9 910 € + abonnement : 6960 €) pour être en règle avec les normes gouvernementales concernant la protection des données (RGPD).

➤ Résultats 2020 :

Excédent de **48 217 €**, qui s'explique par l'arrêt de la Revue, la diminution des déplacements et la baisse de la masse salariale.

Du fait de l'abandon de la revue, les frais d'impression passent de 25 646 € à 12 678 € ; en effet, il restait encore 2 numéros dans l'exercice 2019/2020.

Les frais de déplacement ont diminué du fait de la pandémie du Covid19.

Les réunions du BN et du CA se sont faites à distance en visioconférence. Il n'y a plus qu'une employée au siège et, pendant quelques mois, le bureau était inoccupé. Les charges locatives ont aussi baissé, de par la sous-location de la moitié du bureau à une autre association.

La comptabilité 2020/21 a été faite à mon domicile à HUNAWIHR et toute la facturation, ainsi que l'envoi des cartes adhérents.

➤ **Résultats 2021 :**

À la suite du Congrès du 22 mai, devant l'absence de candidat et pour soutenir l'ODT, j'ai donc continué à m'occuper de la trésorerie, des salaires et charges sociales et de la comptabilité. Une nouvelle secrétaire a été embauchée en mars 2021 ; elle prend progressivement en charge la gestion des cartes adhérents, la facturation et d'autres tâches comptables.

L'exercice se termine avec un résultat de **21 952 €**, malgré la chute des cotisations de 39 K€. On note une diminution des frais de réunion et déplacements de 13 587 € à 2 542 €, soit une baisse de 11 045 €. Le poste « frais de personnel » a, lui, augmenté de 7 100 €. Ce poste comprend 10 mois de présence contre 7 mois pour l'exercice précédent. Dans les dépenses, le coût du Congrès 2021 même en visioconférence, est quand même de 3 400 €, comprenant les frais d'impression et d'expédition des dossiers : 2 410 € et la facture Euro-vote pour 990 €, pour la tenue en visioconférence et le contrôle des votes.

➤ **Budget 2022 :**

Prévision d'un résultat négatif qui s'explique en grande partie par les frais de ce Congrès en présentiel et par une diminution des cotisations, si la baisse des adhérents continue ; de plus, les charges de personnel prennent en compte une année entière.

La grande question à se poser, c'est l'avenir avec ou sans AssoConnect®, car l'abonnement annuel pour 2022 passerait de 6 960 à 20 448 €.

Au niveau du budget, c'est tout à fait envisageable. Le problème est tout autre, à savoir si l'ANF a besoin d'un fichier recensant tous ses adhérents et à quoi il va servir.

A noter cependant qu'Assoconnect® est utilisé par beaucoup d'AL pour la gestion de leurs membres et pour la tenue d'une comptabilité et la trésorerie. De plus, ce logiciel permet de s'affranchir de tous les problèmes de sauvegarde de gestion et, de confidentialité des données pour être en règle avec le RGPD.

C'est quand même un formidable outil qui permet aux Présidents d'AL d'avoir en permanence les adresses de leurs membres à jour, afin de pouvoir communiquer par mail ou par courrier directement en fonction des centres d'intérêts de chacun, aux Présidents de région de connaître tous ses adhérents et à la Fédération Nationale de disposer de l'ensemble des données, afin de pouvoir communiquer directement avec les adhérents.

De plus, ce logiciel répond à la réglementation actuelle concernant la protection des données, avec la possibilité pour chaque adhérent de rectifier son adresse directement et de s'abonner ou non aux listes de diffusion.

Encore faut-il s'en servir et y trouver un intérêt, ce qui est loin d'être le cas pour le moment ; mais il faut voir l'avenir, où tout passe en numérique, ainsi que le développement des réseaux sociaux.

20.6. Bilan (actif et passif) de l'exercice clos au 30.09.2021

AMIS NATURE France

Bilan 2021
16/02/2022

Actif :

| Désignation | 30/09/2021 | 30/09/2020 | 30/09/2019 | 30/09/2018 |
|---|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| Logiciel Internet | 5 890,78 € | 5 890,78 € | 5 890,78 € | 5 890,78 € |
| Amort. Logiciel Internet | - 5 890,78 € | - 5 890,78 € | - 5 890,78 € | - 5 890,78 € |
| Matériel de bureau & informatique | 1 840,56 € | 1 840,56 € | 1 840,56 € | 1 840,56 € |
| Amortissement matériel de bureau & informatique | - 1 840,56 € | - 1 840,56 € | - 1 812,26 € | - 1 461,46 € |
| AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES | - € | - € | 28,30 € | 379,10 € |
| Titres immobilisés | 357,50 € | 188,50 € | 188,50 € | 63,50 € |
| Dépôts et cautionnements versés | 337,16 € | 337,16 € | 337,16 € | 337,16 € |
| AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES | 694,66 € | 525,66 € | 525,66 € | 400,66 € |
| Stocks matériel et fournitures associations | 2 112,22 € | 2 271,72 € | 1 011,68 € | 1 843,39 € |
| STOCKS | 2 112,22 € | 2 271,72 € | 1 011,68 € | 1 843,39 € |
| Clients et comptes rattachés | 15 691,84 € | 14 316,88 € | 30 649,24 € | 89 366,71 € |
| CLIENTS | 15 691,84 € | 14 316,88 € | 30 649,24 € | 89 366,71 € |
| Avance Congrès | 3 050,00 € | 3 050,00 € | 2 125,19 € | - € |
| Chèques à l'encaissement | - € | 36,54 € | - € | 6 780,19 € |
| AUTRES CREANCES | 3 050,00 € | 3 086,54 € | 2 125,19 € | 6 780,19 € |
| VMP Crédit Mutuel siège | 8 480,00 € | 8 480,00 € | 8 480,00 € | 8 480,00 € |
| VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT | 8 480,00 € | 8 480,00 € | 8 480,00 € | 8 480,00 € |
| CM ancien compte | 71,47 € | 78,08 € | 86,03 € | 93,18 € |
| Crédit Mutuel Livret Epargne | 78 649,76 € | 78 242,15 € | 77 659,93 € | 77 082,02 € |
| Crédit Mutuel Compte courant | 5 672,83 € | 11 533,70 € | 6 683,88 € | 7 653,17 € |
| Livret partenaire OBNL | 93 490,77 € | 70 451,02 € | 35 344,24 € | 82 116,44 € |
| Caisse siège | 25,72 € | 44,52 € | 44,52 € | 41,20 € |
| DISPONIBILITES | 177 910,55 € | 160 349,47 € | 119 818,60 € | 166 986,01 € |
| TOTAL ACTIF : | 207 939,27 € | 189 030,27 € | 162 638,67 € | 274 236,06 € |

AMIS NATURE France

Bilan 2021
16/02/2022

Passif :

| Désignation | 30/09/2021 | 30/09/2020 | 30/09/2019 | 30/09/2018 |
|---|---------------------|---------------------|----------------------|---------------------|
| Fonds social | 207 635,56 € | 207 635,56 € | 207 635,56 € | 207 635,56 € |
| Report à nouveau | - 61 376,31 € | - 109 593,15 € | - 72 749,24 € | - 79 738,99 € |
| Résultat de l'exercice | 21 952,15 € | 48 216,84 € | - 36 843,91 € | 6 989,75 € |
| FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVE | 168 211,40 € | 146 259,25 € | 98 042,41 € | 134 886,32 € |
| IAN International Vienne | 4 158,00 € | 4 914,00 € | 5 182,56 € | 5 022,86 € |
| Fournisseurs / Frais bénévoles | 28,29 € | 152,20 € | 6 961,00 € | 160,10 € |
| Ristournes à payer aux régions | 4 980,28 € | 5 459,84 € | 5 203,72 € | 5 158,12 € |
| DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES | 9 166,57 € | 10 526,04 € | 17 347,28 € | 10 341,08 € |
| Salaires congés payés | 256,00 € | 571,42 € | - € | 1 272,80 € |
| Urssaf | 988,85 € | 1 991,27 € | 2 214,75 € | 5 299,67 € |
| Circsic/ Humanis | 84,00 € | - € | - 1 110,24 € | - 1 110,24 € |
| Mutuelle familiale | - € | - € | 721,81 € | 250,71 € |
| Prévoyance décès itt/ta | - € | - € | - 68,56 € | - 68,56 € |
| Organismes sociaux congés payés | - € | - € | 582,62 € | 511,16 € |
| Taxe professionnelle | - € | - € | - 479,41 € | - 469,00 € |
| Garantie Loyer Terre de Liens | 592,83 € | 297,18 € | - € | - € |
| DETTES FISCALES ET SOCIALES | 1 328,85 € | 2 562,69 € € | 1 860,97 € | 5 686,54 € |
| AL soldes créditeurs | 12 361,92 € | 9 492,14 € | 4 277,27 € | 10 685,58 € |
| Factures à établir Cartes en cours | - € | - € | - € | 79 263,77 € |
| Fonds de solidarité Afrique | - € | 527,18 € | 527,18 € | 285,18 € |
| Fonds solidarité maisons | 1 993,04 € | 3 922,77 € | 5 684,00 € | 5 684,00 € |
| Fonds de solidarité divers dons reçus | - € | - € | 1 247,10 € | - € |
| Groupe Jeunes | 1 475,17 € | 1 500,17 € | 2 141,00 € | 1 878,50 € |
| Fonds de réserve voyages | 12 671,72 € | 12 808,54 € | 12 808,54 € | 12 808,54 € |
| Solidarité revue | 400,00 € | 400,00 € | 400,00 € | 400,00 € |
| Solde redressement judiciaire | - € | - € | 12 316,55 € | 12 316,55 € |
| Associations dissoutes | 330,60 € | 1 031,49 € | 5 986,37 € | - € |
| AUTRES DETTES | 29 232,45 € | 29 682,29 € | 45 388,01 € | 123 322,12 € |
| Total des dettes : | 39 727,87 € | 42 771,02 € | 64 596,26 € | 139 349,74 € |
| TOTAL PASSIF : | 207 939,27 € | 189 030,27 € | 162 638,67 € | 274 236,06 € |

20.7. Ratification des Associations Locales dissoutes

Les statuts prévoient la ratification des associations dissoutes depuis le dernier congrès.

1. AL de Cocheren – Moselle

Une assemblée Générale Extraordinaire s'est tenue le 7 mai 2021.

Avec 33 votes exprimés, soit 27% des membres à jour de cotisation, les résolutions proposées à l'Ordre du jour ont toutes été adoptées à la majorité de 33 voix, notamment :

- Dissolution de l'association
- Liquidation des biens de l'association
- Nomination des liquidateurs, leurs pouvoirs et obligations.

Ainsi, la dissolution de l'association de Cocheren a été validée.
Ses biens matériels et financiers ont été offerts à l'association
« Les Amis du Hérappel-Cocheren ».

2. AL de Bourg-en-Bresse – Rhône -Alpes

L'Association locale de Bourg en Bresse a été créée fin 1973. Donc 1974 fut la première année d'activité : randonnée pédestre, ski de fond, de piste, alpinisme et ces dernières années vélo et raquettes à neige, sorties découvertes de la flore et sorties en commun avec d'autres AN de la région.

D'autre part, des week-ends et des séjours sportifs et culturels en France et à l'étranger ont été organisés ainsi que des soirées diapositives puis vidéos relatant les activités de l'année précédente.

De 36 adhérents en 2020, l'effectif est passé à 12 en 2021, dont la moyenne d'âge est de 71 ans.

Après plusieurs appels à candidatures pour le renouvellement des postes vacants au Conseil d'Administration, aucune proposition n'a été enregistrée, ce qui a amené une Assemblée Générale extraordinaire le 18 novembre 2021, au cours de laquelle la dissolution de l'AL de Bourg-en-Bresse a été décidée, avec les regrets de tous.

3. AL de Nature 19 - Ile-de-France/Centre

La décision de dissolution a été prononcée au terme de l'Assemblée Générale du 5 février 2022. Nature 19 était en sommeil depuis 2020, en raison de la pandémie.

Faute de candidats au bureau et d'un effectif trop faible, l'association s'est retrouvée en état de non-fonctionnement et ainsi, dans l'obligation de prononcer sa dissolution.

4. AL Volley - Ile-de-France/Centre

Association non à jour de ses cotisations depuis deux ans et, de fait, radiée de la Fédération.

20.8. CR des sept activités organisées pour les accompagnateurs lors du congrès.

1. Visite de l'abbaye d'Abondance et montée au chalet d'Ubine



Samedi 4 juin 2022
Sortie Abondance / Ubine

Visite de l'Abbaye d'Abondance. Visite de la fabrication du fromage d'Abondance.
Montée à notre chalet à Ubine.

A 9 heures au départ d'Evian, ce sont 34 personnes, transportées par 3 mini bus.

Tupin François, Tupin Franck et Debriel Arnaud sont les chauffeurs attitrés et 2 voitures pour les transporter.

La visite de l'abbaye fut un bon moment culturel intéressant, et la visite de la maison du fromage d'abondance appréciée par sa dégustation.

Reprise des véhicules et montée à Ubine où notre chalet est situé.

Jean Claude nous reçoit devant avec un apéro et nous mangeons notre panier repas sous un soleil généreux.

L'après-midi, deux randonnées sont proposées :

- une de 1 heure au col d'Ubine
- et une de 2 heures : les chalets d'Autigny.

François Tupin



2. Visite guidée d'Evian-les-Bains



Samedi 4 juin 2022
Visite guidée d'Evian avec Madame Evelyne HURTAUD

Groupe de 19 personnes avec Aude et Mireille.

Descente à pied jusqu'à l'Office du Tourisme d'Evian pour 9h30.

Tour de la ville :

- Le casino d'Evian avec sa coupole style église-mosquée de la Sainte Sophie à Istanbul.
- Le top de la balade, la visite de la magnifique Villa Lumière (mairie), ancienne résidence d'été de la famille Lumière (les créateurs du cinéma).

(Décoration de la porte d'entrée : l'escalier monumental ; le lustre ; le grand salon ; le salon doré qui fait office de salle de mariage.)

- Passage devant le Palais Lumière, lieu d'expositions temporaires, de congrès et médiathèque. Ancien centre thermal de la ville.

- L'arrivée à la source Cachat nous permet de nous rafraîchir (offre d'un gobelet Evian).

- Pour finir nous visitons l'église Notre-Dame de l'Assomption, avec le chemin de croix peint au sommet de l'allée principale par Pierre CHRISTIN, peintre contemporain local.

Retour à l'Ethic Etapes vers 12h30 avec le funiculaire.

Arrêt à l'hôtel Royal, puis marche avec vue sur les parcs des hôtels Royal et Ermitage ainsi que la salle de concert de la grange au Lac.

Nous avons tous beaucoup apprécié cette visite avec notre sympathique guide.

Mireille Duval et Aude Gagnaire

3. Visite du château de Ripaille à Thonon-les-Bains



Samedi 4 juin 2022
Château de Ripaille et visite de Thonon-les-Bains

9h00 : Nous nous retrouvons à 18 sur le parking, munis de nos paniers repas. La répartition est rapidement faite entre le mini-bus et deux voitures et nous voilà partis pour Thonon en profitant de beaux coups d'œil sur le Léman qui déploie ses plus beaux reflets en ce matin ensoleillé.

Notre première étape est le **château de Ripaille** aux portes de la ville. Une guide conférencière nous y attend, pour une visite privilégiée des coins les plus secrets du château.

Ainsi, en deux heures, nous parcourons huit siècles d'histoire en compagnie des moines du Moyen Age, bâtisseurs, planteurs, vigneron, d'Amédée VIII de Savoie, comte, moine et pape. Frédérique Engel-Gros, industriel, esthète et restaurateur de la splendeur de Ripaille. Nous nous étonnons du raffinement et de la modernité des aménagements apportés par ses soins à cette noble demeure.

Une courte marche dans l'**arborétum** nous conduit ensuite à la **Clairière des Justes**, aménagée autour d'un monument en hommage à ces hommes et femmes de bonne volonté, mus par des sentiments de paix, d'amour, de compassion et de fraternité que nous voulons aussi développer dans notre belle association.

Le pique-nique au bord de la **Dranse** est un moment bienvenu de pose.

Après avoir déposés nos véhicules, nous profitons en chemin des modestes édifices qui racontent encore le passé de **Thonon**, petit village de pêcheurs Allobroges, puis sentinelle sur le lac avant de devenir ville thermale au XIX^{ème} siècle.

Le funiculaire ou le sentier des lavandières nous déposent enfin au port pour la visite du petit **Musée de la Pêche et du Lac**, où revit toute cette activité qui fut à l'origine de la ville.

En souvenir, une belle journée riche de découvertes et de rencontres appréciée de tous.
Accompagnants : Odile, Sylvaine et Michel Duval, le chauffeur.

Odile Muzart

4. Visite du Pré Curieux à Evian-les-Bains



Dimanche 5 juin 2022

Visite des jardins de l'eau du Pré-Curieux à Evian

Groupe de 18 personnes avec Aude et Mireille. Descente en ville à pied.

Rendez-vous au ponton du Casino à 9h45 pour un accès aux jardins en bateau électro-solaire. Situé en bord du lac, la propriété comprend une charmante maison, au pied de laquelle s'étend un parc de 3,5 hectares.

Dans la maison, exposition sur le parcours de l'eau dans la région.
Météo avec averses, nous profitons de cet abri temporaire avec notre guide.

C'est un lieu unique de découverte des zones humides, un "laboratoire" de la faune (salamandres, grenouilles, milans noirs.) et de la flore.

Puis découverte du jardin d'eau "architecturé" avec bassins où nagent des carpes koi, couverts de nénuphars colorés où se posent des grenouilles.

Ensuite, les jardins de l'eau plus "naturels" : étang, ruisseau, prairies humides et marais. Une très belle ruche a aussi été installée dans le parc.

Notre guide répond à toutes nos questions. Nous admirons les grands arbres tout au long du parcours, et surtout le chêne pleureur qui nous abrite tous sous ses branches et son feuillage.

Retour au débarcadère, puis à l'Ethic Etapes à pied (funiculaire en pause pendant 1 heure à notre passage !) dure la montée !... mais le soleil revient.

Nous arrivons, et sans attendre nous passons en salle repas.

Repos bien mérité cet après-midi, mais la visite et le déplacement en bateau ont été très agréables.

Mireille Duval et Aude Gagnaire

5. Télécabine de Thollon-les-Mémises



Dimanche 5 juin 2022
Les Mémises

Montée sur les crêtes des Mémises (en télécabine)

4 mini-bus au départ avec les mêmes chauffeurs, plus Duval Michel.

Le temps n'est pas beau et nous montons sous la pluie ; mais après avoir pris les télécabines, le temps s'améliore et la randonnée se passe sans se faire mouiller.

Retour au bus et visite du marais du Maravant à St Paul et visite du Géo-Parc de Champeillant.

François Tupin



6. Visite de la Cité médiévale d'Yvoire



Dimanche 5 juin 2022
Evian - Rovorée - Yvoire

9h00 du matin à l'Éthic Etapes d'EVIAN - la banderole affiche ROVOREE - YVOIRE
4 conductrices Martine, Maryline, Florence et Nelly emmènent 16 participantes (que des femmes) dans leurs voitures.

Départ d'Evian en passant par le château de Ripaille et la plage de Corzent sur la commune de Thonon-les-Bains, sans oublier l'École Hôtelière de bonne renommée. Puis notre route se poursuit par les plages de Séchex et de Sciez jusqu'au domaine de Rovorée.
Nous leur donnons un maximum d'explications et leur faisons découvrir la beauté de notre région.

Du domaine de Rovorée, le chemin ombragé de vieux châtaigniers passe devant des tuffières. C'est un lieu idyllique

Rien ne presse et nous prenons le temps de photographier tout ce que nous trouvons beau, à un rythme super cool. Même un banc de tanches au bord de l'eau nous interpelle. Les pauses s'imposent pour immortaliser aussi ce sympathique groupe de dames.

Yvoire, cité médiévale, nous accueille pour le pique-nique de midi au bord de l'eau. Nous, nous leur offrons toute notre générosité et elles en sont ravies.

En ce moment de partage, nous découvrons par chacune d'elles un peu de nos régions et nous nous disons qu'au prochain congrès, nous irons certainement leur rendre visite dans tous ces magnifiques coins de France, en tant qu'accompagnantes.

Petite visite de la cité médiévale, petites gourmandises aussi et le retour au domaine de Rovorée se fait en sens inverse.

Retour à Evian vers les 16h00. Heure parfaite qui laisse le temps à chacune de se préparer pour la soirée de gala.

Conclusions : merci à la météo qui était au RDV, et nous a permis de faire ce magnifique parcours. Merci vous toutes pour ce bel échange et vive les Amis de la Nature.

Nelly Frézier

7. Promenade sur le lac Léman, à bord de la barque La Savoie



Lundi 6 juin 2022
sur la barque « LA SAVOIE »

132 délégués et congressistes ont pu profiter du beau temps de ce lundi matin pour faire une magnifique excursion sur la barque « LA SAVOIE » en point d'orgue final du 35^{ème} congrès des AMIS DE LA NATURE FRANCE.

D'abord appelé La Nau au 13^{ème} siècle, elle prend le nom de Barque du Lemman et s'affirme ensuite comme moyen de transport lacustre qui atteint son apogée au 18^{ème}.

La barque mesure jusqu'à 30 mètres pour un poids pouvant atteindre 220 tonnes.

Elles sont mues soit par les vents, soit tractées depuis les berges, ce qui explique la forme arrondie des protections devant les ports locaux.

Le chargement se fait avec des brouettes qui approvisionnent la barque sur des planchers en bois et qui circulent ensuite en périphérie extérieure, du pont sur la bordure saillante du pont.

En 1903, 981 barques auront déchargé dans le port de Genève 117 000 tonnes de pierres en provenance des carrières de Meillerie !

En 1971 la dernière barque, La Neptune, sera rachetée par la ville de Genève et remise en état.

Le chantier de reconstruction, Port de Rives à Thonon-les-Bains, reconstruit sur les plans d'origine, LA SAVOIE, en mai 1996 avec une mise à l'eau le 11 juin 2000.

A l'âge d'or du transport lacustre, les « Bacounis » constituaient une « aristocratie du lac » que l'on appelait également « les LEMANS », par opposition au clan des « Sans Souci » qu'étaient les pêcheurs et carriers ! Les Chablaisiens ont, de tous temps, été des gens de caractères.

C'est sur cette barque que les Congressistes 2022 ont pu faire deux inoubliables mini-croisières entre Evian et le port de Meillerie et ses carrières avec un soleil digne de la Côte d'Azur ! Inutile d'aller bien loin, le Chablais a tous les atouts dans sa manche !

Afin de compléter la connaissance des croisiéristes, des documents ayant été fournis dans le sac d'accueil des congressistes, une présentation sur la vie à bord ainsi que de l'environnement historique a été donnée par un historien qui a rappelé les grands moments de la construction de La SAVOIE et le rôle que celle-ci a tenu dans la vie courante et notamment sur les échanges commerciaux qui ont toujours été existants entre la Suisse et le Chablais.

Une barque d'un tel type pouvait transporter par la force du vent un chargement équivalant à 6 à 9 semi-remorques de nos jours, véhicules à moteur thermique ! Alors, à quand la compagnie de transport lacustre du Léman ?

Vous trouverez sur le site « www.anthonon.fr » les albums photos correspondants à ces croisières.

Bernard Moreau